



La dynamique socio-économique du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Diagnostic, décembre 2024



Bibliographie et données mobilisées

AGRESTE. Recensement agricole 2020, extraction de données depuis <https://stats.agriculture.gouv.fr>. 2023

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Juin 2024, extraction de données depuis <https://infoterre.brgm.fr/> et <https://www.mineralinfo.fr/fr>

Claire CHARASSIN. 2021. Etude de la filière laine ariègeoise. 24p.

DREAL Occitanie. Juin 2024 - Services départementaux du Tarn et de l'Hérault - Suivis administratifs des carrières

Haut-commissariat au plan. Février 2023. Vieillesse de la société française : réalité et conséquences. 31p.

INSEE Références. 2021. La France et ses territoires. 204p.

INSEE. Statistiques locales et nationales. Extraction de données depuis <https://statistiques-locales.insee.fr>. 2023

Inter-Parc Occitanie. Septembre 2019. Elaboration d'une étude économique en inter-parcs Occitanie sur la valorisation de la filière pierre. 105p.

IPAMAC. Novembre 2022. Proposer une offre d'accueil innovante et différenciante des parcs du Massif central. 19p.

Laurent FORRAY (CNIEL/CNAOL). Mars 2010. Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC. 44p.

Le bois international. Mars 2014. La cantérisation du bois ouvre de nouveaux horizons. 3p.

La Région Occitanie. (2024, 06 20). *Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)* depuis <https://www.laregion.fr/PRPGD>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) – Téléchargement des données GIN-GIR jan. 2024 via Mélanissimo

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT). Mai 2017. Loi de transition énergétique pour la croissance verte depuis <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/loi-transition-energetique-croissance-verte>

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT). Décembre 2023. Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions depuis <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT). Mars 2024. Tri des déchets depuis <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/tri-dechets>

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT). Mars 2023. Cadre général de la prévention des déchets depuis <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/cadre-general-prevention-dechets>

Observatoire des territoires (ANCT). Rapports et portraits de territoire. Extraction de données depuis <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive>. 2023

Observatoire économique des CCI d'Occitanie. Janvier 2024. Panorama économique Occitanie. 73p.

Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie (ORDECO). Extraction de données (2019 à 2021) depuis https://carto.picto-occitanie.fr/1/r_local_installdr2021_p_r76.map, <https://carto.picto-occitanie.fr/1/decheteriesoccitanie2021.map>, https://carto.picto-occitanie.fr/1/r_competence_collecte2019_s_r76.map, https://carto.picto-occitanie.fr/1/r_instaldd2020_p_r76.map, https://carto.picto-occitanie.fr/1/Gestion_DI76_2021.map

PNR du Haut-Languedoc. Février 2024. L'agriculture dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. 72p.

PNR du Haut-Languedoc. Mai 2022. Diagnostic pour la Charte forestière de territoire du Haut-Languedoc. 102p.

PNR du Haut-Languedoc. Mai 2022. Portrait économique du territoire.52p.

Région Occitanie. Décembre 2018. Regards statistiques sur les dimensions du bien-être en Occitanie à partir d'une batterie d'indicateurs généraux.84p.

Région Occitanie. Juin 2024. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Récupéré sur laregion.fr: <https://www.laregion.fr/PRPGD>

SGAR Occitanie. 2021. Livret N°3 : Nouveaux arrivants / Offre et demande de logements dans les Massifs d'Occitanie. 64p.

Système d'Information Dédié aux Territoires (SIDDT). Rapports et portraits de territoire. Extraction de données depuis <https://siddt.inrae.fr>. 2023

Sommaire

Introduction	9
Caractéristiques de la population	10
Un territoire peu dense voir très peu dense.....	10
Une évolution démographique négative qui tend à s'inverser depuis la crise sanitaire	11
La population aujourd'hui	12
Composition des ménages et des familles	18
Conditions de vie des ménages.....	20
Logement : un taux élevé d'accession à la propriété	20
L'importance des résidences secondaires	22
Un territoire bien équipé dans le domaine des sports, loisirs et culture	23
Accès à la 4G et déploiement de la fibre optique	25
Niveau d'équipement des habitants et capacité d'utilisation du matériel informatique.....	26
L'accès aux soins	27
L'accès aux services de l'enfance et de la petite enfance	28
L'accès aux services des seniors.....	28
L'accès aux accompagnements sociaux et médico-sociaux.....	28
L'accès à la formation	29
Les catégories socio-professionnelles.....	33
Un niveau de formation de la population plus bas que la moyenne nationale	33
Une sur-représentation des retraités.....	33
Un taux de chômage élevé, des difficultés d'insertion pour les jeunes	34
Une représentation des catégories socio-professionnelles qui évolue.....	35
Répartition géographique des catégories socio-professionnelles et mixité sociale.....	37
Conditions d'emploi des actifs occupés	38
Revenus et niveau de vie de la population	42
Un faible niveau de vie médian en dehors de l'aire d'influence des pôles urbains	42
Un taux de pauvreté élevé au Sud-Est du territoire	44
Attractivité du territoire et dynamique économique	45
Attractivité et atouts du territoire	45
Ressources naturelles et culturelles	45
Un territoire rural entre deux métropoles	46
La valeur ajoutée non délocalisable des labels qualité	47
Facteurs d'attractivité du territoire	49
Dynamique économique du territoire.....	52
Un tissu économique porté par une bonne dynamique de créations d'entreprises individuelles ..	52
Les secteurs d'activité prédominants - en nombre d'établissements actifs	55
Les secteurs d'activité les plus représentés - en nombre d'emplois.....	57
Economie présentielle versus productive	65
Entre ruralité productive et ruralité touristique	67
Interroger les filières	68
La filière PIERRE NATURELLE	68
La filière BOIS	75
La filière LAINE	84

Analyse synthétique.....	90
Les atouts du territoire	90
Les faiblesses du territoire	90
Les opportunités à saisir	91
Les menaces à rendre en compte	91
Les enjeux et objectifs pour demain	91
Annexe 1 – La gestion des déchets.....	94
Le contexte réglementaire et politique relatif aux déchets	94
La compétence déchet sur le territoire	97
Annexe 2 – L’extraction du sous-sol.....	101
Les carrières en activité	101
La cessation d’activité des carrières	107
Les gisements d’intérêt national et régional	109

Glossaire

Actifs : part de la population active occupée (ayant un emploi) et les chômeurs.

Aire d'attraction d'une ville (AAV) : désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Activités présentesielles : il s'agit des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Activités productives : elles sont déterminées par différence avec les activités présentesielles. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Emplois précaires : correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Inactifs : part de la population qui n'est ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail, BIT) ni au chômage : étudiants, stagiaires non rémunérés, préretraités, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, etc.

Indice de concentration de l'emploi : mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Indice de vieillissement : c'est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Ménages pauvres : il s'agit de ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles et se situent dans les 2 premiers déciles de la population (les 20 % les plus modestes)

Ménages riches : il s'agit de ceux qui ont les niveaux de vie les plus élevés et se situent dans les 2 derniers déciles de la population (les 20 % les plus riches). Les **ménages à revenus médians** sont les 20 % de ménages au milieu de la distribution.

Revenu disponible : c'est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "**niveau de vie**" : c'est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Secteur primaire : regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements. Parfois les industries extractives sont classées dans le secteur secondaire.

Secteur secondaire : regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières comme les industries manufacturières, mais également la construction.

Secteur tertiaire : se définit par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). Il se compose :

- Du **tertiaire principalement marchand** (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- Du **tertiaire principalement non-marchand** (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Seuil de pauvreté : il est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans ».

Taux de création d'entreprises : correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Taux de dépendance économique : rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans).

Territoires ruraux : ils sont définis à partir de la grille de densité. Sont rurales toutes les communes peu denses ou très peu denses.

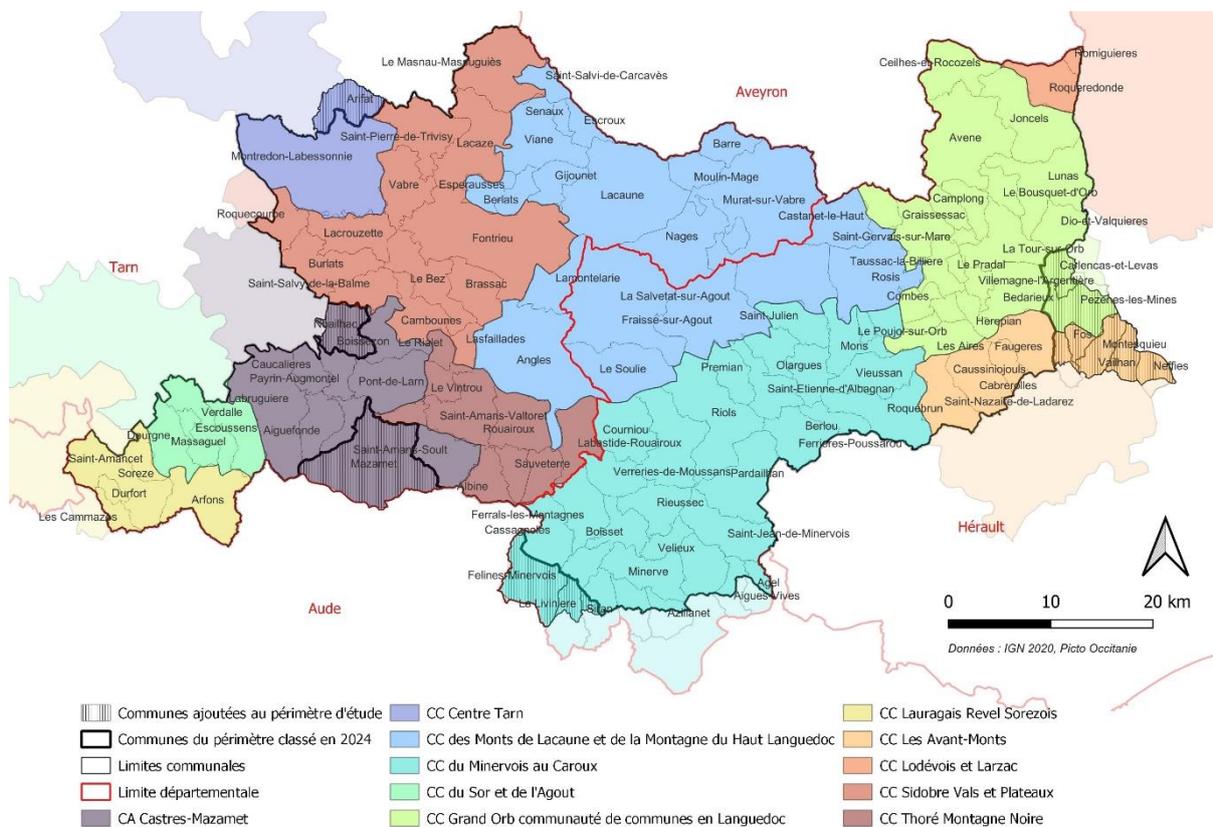
En préambule

Le périmètre d'étude est celui défini dans le cadre de la révision de la charte 2012-2027, il comprend 129 communes : 72 dans l'Hérault et 57 dans le Tarn. Les 11 nouvelles communes ajoutées au périmètre classé actuel sont les suivantes :

1. Arifat, Noailhac, Mazamet (81)
2. Carlencas-et-Levas, Félines Minervois, Fos, Montesquieu, Neffiès, Pézènes-les-Mines, Roquessels, Vailhan (34).

A noter que lorsque les données n'ont pu être recueillies pour ce nouveau périmètre, ce sont celles du périmètre classé actuel qui sont présentées.

Carte du territoire d'étude (330 675 ha, 102 000¹ habitants en 2024) :



Ce document constitue l'un des éléments du diagnostic territorial complet. Les grands volets de ce diagnostic sont les suivants :

1. Le paysage et l'urbanisme
2. Le patrimoine naturel
3. Le patrimoine culturel, l'éducation et la sensibilisation au développement durable
4. La dynamique socio-économique
5. La forêt et la filière bois
6. L'agriculture
7. L'alimentation
8. L'énergie
9. L'eau
10. Le tourisme et les activités de pleine nature
11. Le changement climatique

¹ La population municipale du territoire d'étude est de 101 898 habitants exactement (INSEE 2024)

INTRODUCTION

Le Parc régional du Haut-Languedoc, situé en zone de moyenne montagne au Sud-Ouest du Massif Central, se distingue par une série de caractéristiques socio-économiques contrastées, reflet de son identité rurale et de ses ressources naturelles. Ce territoire peu dense présente un solde migratoire positif mais voit sa population vieillir progressivement. Son attractivité repose principalement sur une fonction résidentielle marquée, bien que la majorité de ses communes se situent en dehors des aires d'attraction des grands pôles urbains.

Le Parc offre un niveau d'équipement et de services par habitant relativement élevé, mais ceux-ci sont répartis sur une large zone géographique, rendant leur accessibilité variable. Le marché de l'emploi y est fragile, avec un taux de chômage élevé et une forte proportion de travailleurs indépendants. Néanmoins, si le niveau de vie est faible, le coût de la vie y est réduit, facilitant l'accès à la propriété pour une grande partie des habitants.

D'un point de vue économique, les importantes ressources naturelles du territoire ont historiquement soutenu le développement des secteurs primaires (agriculture, sylviculture) et secondaires (industrie extractive). Cependant, le nombre d'exploitations agricoles est en baisse, et si l'industrie reste sur-représentée et dynamique, le secteur tertiaire demeure sous-représenté par rapport à la moyenne nationale. Pourtant, c'est dans ce dernier secteur que l'on observe le plus grand nombre de créations d'entreprises et d'emplois.

Bien que situé en dehors des principales aires d'attraction économique, le territoire tire également parti d'une multiplicité de labels de qualité dans le domaine de l'alimentation ainsi que de sites naturels et touristiques remarquables. Toutefois, la faible représentation des emplois salariés constitue un défi majeur pour assurer un développement socio-économique plus équilibré à l'avenir.

Ce diagnostic met donc en lumière les forces et les faiblesses d'un territoire à la croisée des enjeux de ruralité, de transition économique et de développement durable.



Au cœur de l'atelier Dormilaine à SAINT-AMANS-VALTORET, Septembre 2024 © C.PLANES, PNRHL

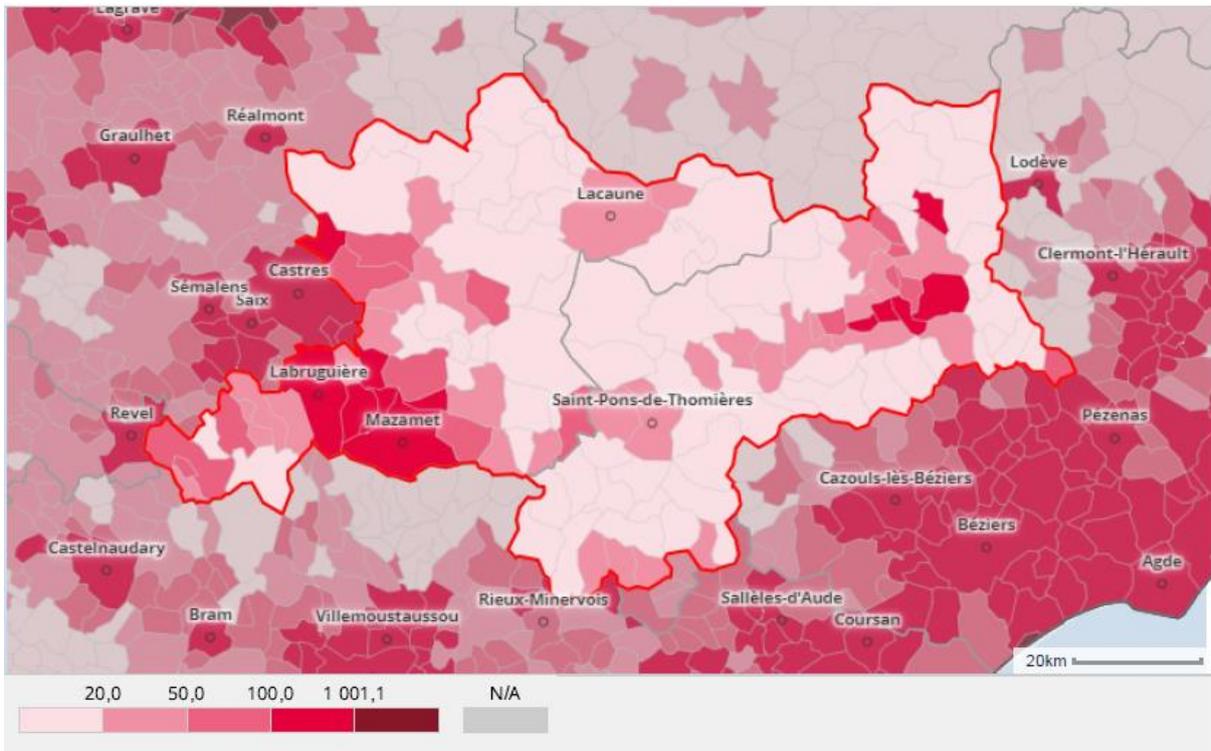
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Un territoire peu dense voir très peu dense

Le territoire du Parc régional du Haut-Languedoc compte actuellement 102 000 habitants (*INSEE, 2024*) et une densité moyenne de 30.3 habitants/km² sur une majorité de communes peu denses ou très peu denses, voir intermédiaires : 80 % des 129 communes du Parc regroupent moins de 1000 habitants et 12% moins de 100 habitants. Labruguière et Mazamet sont les seules communes dépassant 6000 habitants, suivies par Bédarieux et Aussillon qui comptent chacune environ 5800 habitants.

L'essentiel de la population et des services est regroupé dans le sillon médian « est-ouest » (le long des vallées du Thoré, du Jaur et de l'Orb) et l'axe Lacaune – La Salvetat. Les deux agglomérations principales concentrent presque un tiers de la population, le reste du territoire (plateaux et zones de montagne) est jalonné de bourgs, de nombreux hameaux ou petits villages.

Densité de population sur le territoire en 2020 :



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2020

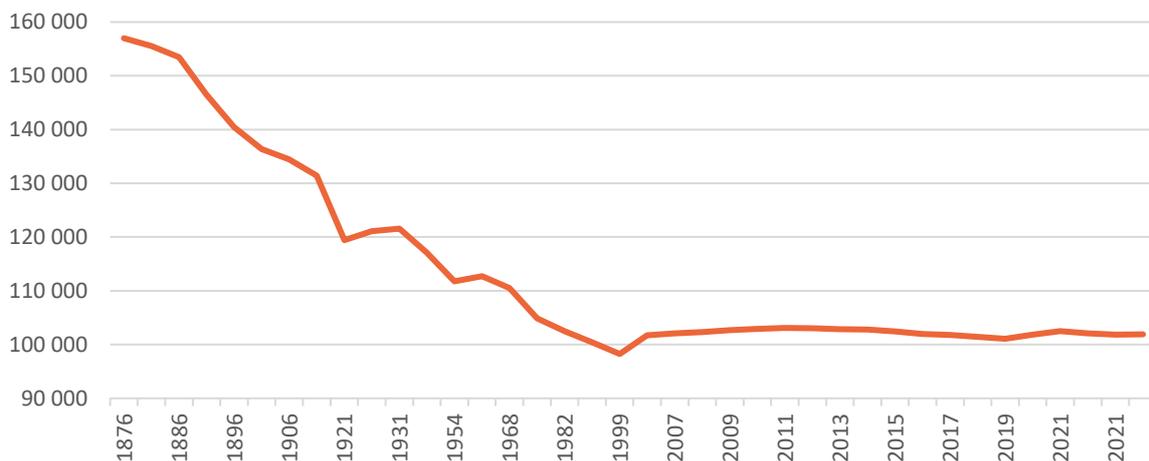
	Nombre		%	
	129 communes (2023)	France	129 communes (2023)	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,5
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	231	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	5 464	0,0	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	26	7 585	20,2	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	8	771	6,2	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	36	7 073	27,9	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	59	8 923	45,7	25,5
Total	129	34 945	100,0	100,0

Source : Observatoire des territoires, données INSEE 2020

Une évolution démographique négative qui tend à s'inverser depuis la crise sanitaire

Le territoire du Parc a perdu des habitants jusqu'en 1999 comme la majorité des zones rurales françaises : exode rural et poursuite de l'urbanisation, développement de la périurbanisation, décentralisation et crise des industries traditionnelles, dynamique des migrations de retraite (...).

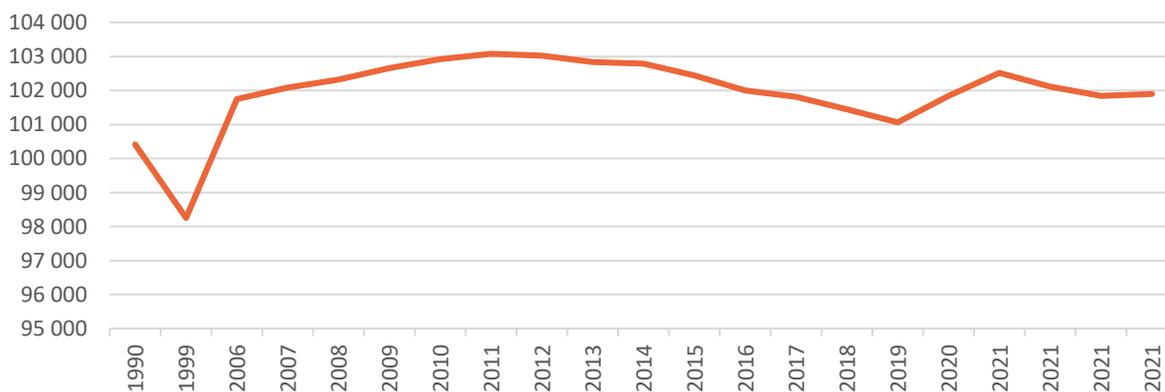
Evolution de la population de 1876 à 2024 :



Source : Recensements INSEE

On observe ensuite une inversion forte de la tendance au début des années 2000, avec 33% des communes qui affichent un solde apparent positif. Il s'agit essentiellement des zones urbanisées du territoire (les vallées du Thoré, du Jaur et de l'Orb) ou attractives pour les retraités et les touristes. L'axe routier Saint-Pons-de-Thomières / Bédarieux est marqué par l'arrivée d'actifs (augmentation de 10% de la population de la commune de Bédarieux entre 1999 et 2009).

Evolution de la population depuis 1990 :



Source : Recensements INSEE

Le Sud et l'Ouest du parc sont également caractérisés par l'expansion de l'aire urbaine de Béziers (+11% d'habitants entre 1999 et 2009) et de l'agglomération Toulousaine, impactant l'aire urbaine de Castres-Mazamet qui a vu sa population augmenter de 9 % entre 1999 et 2009 (PNR HL, Janvier 2014).

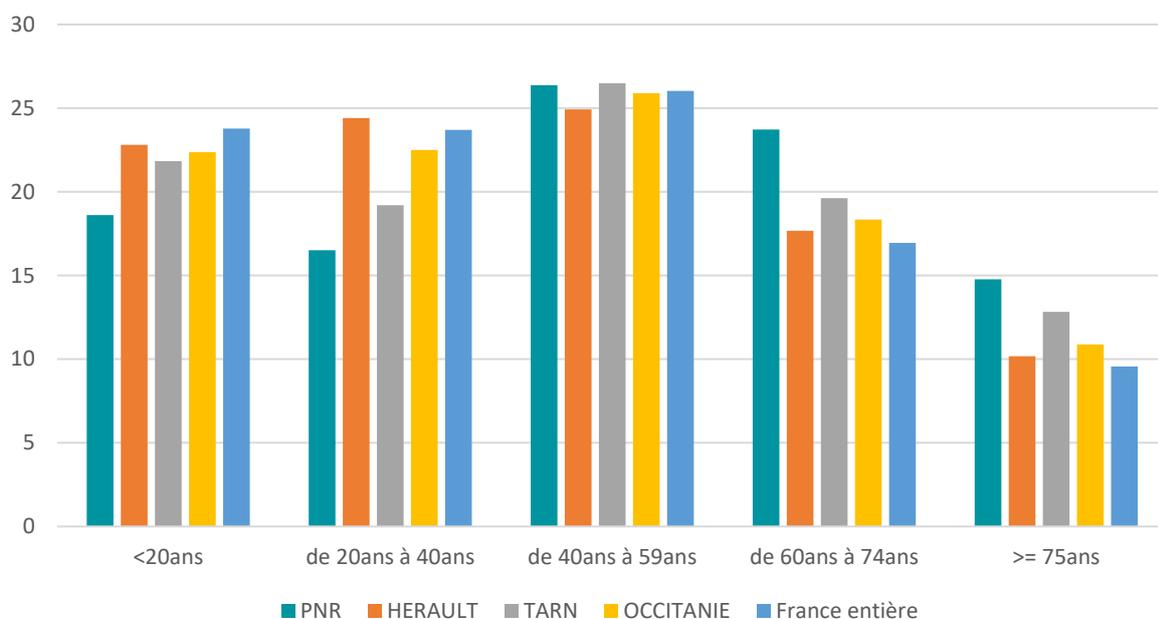
A partir de 2011, la population décroît régulièrement jusqu'au rebond provoqué par la crise sanitaire de 2020. La tendance est alors à la hausse avec un renouvellement des effectifs, inégal entre le Tarn et l'Hérault, grâce aux flux migratoires issus principalement des deux métropoles voisines.

La population aujourd'hui

Une pyramide des âges décalée par rapport à la moyenne nationale

Si la structure de la pyramide des âges du Parc du Haut-Languedoc se rapproche globalement de celle de la population française, on observe cependant une sur-représentation des plus de 59 ans (+12% par rapport à la moyenne nationale) et sous-représentation des 0-39ans (-12%)².

Structure par tranches d'âge de la population en 2020 (en%) :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

Certaines localités proposant des structures d'accueil et de soins pour personnes âgées, présentent une pyramide des âges particulièrement décalée : à Lamalou-les-Bains, ville thermale spécialisée en neurologie, 40% de la population est âgée de plus de 65 ans, à Saint-Pons-de-Thomières, les plus de 80 ans représentent plus de 16% de la population ce qui s'explique notamment par la présence d'un service de gérontologie à l'hôpital local. Enfin, les plus de 80 ans représentent également près de 20% de la population de Labastide-Rouairoux avec la présence d'un EPAHD.

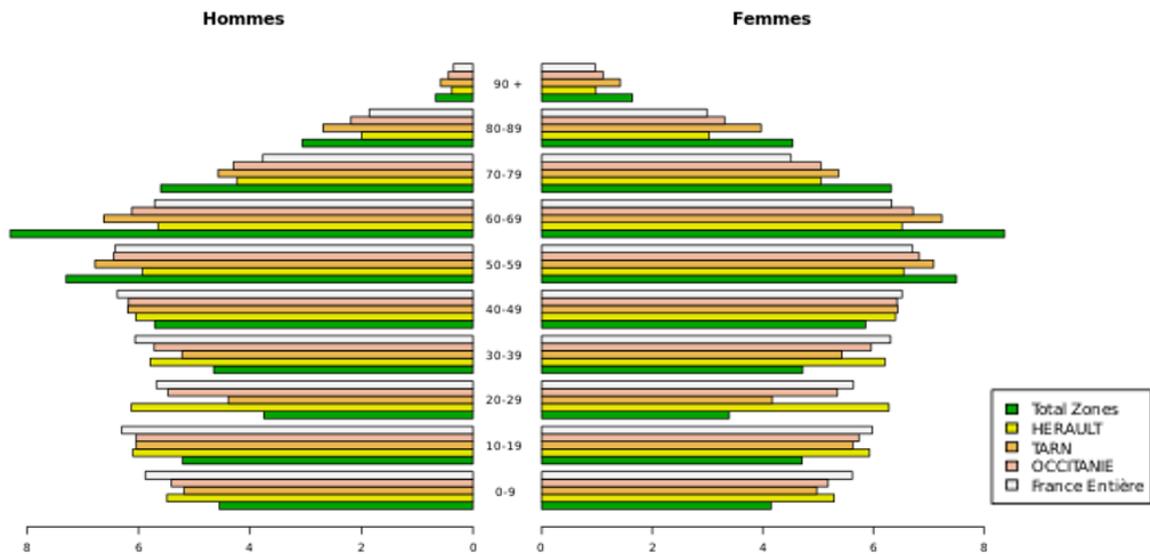
À l'inverse, à l'Ouest du Parc, les moins de 30 ans représentent environ 30% de la population de Sorèze, Labruguière, Payrin-Augmontel ou encore de Pont-de-l'Arn³.

Globalement, la répartition hommes-femmes est relativement homogène dans les différentes tranches d'âge, excepté à partir de 70 ans où les femmes sont majoritaires comme au niveau national.

² INSEE, recensement 2020

³ INSEE, recensement 2017

Pyramide des âges en 2020 :

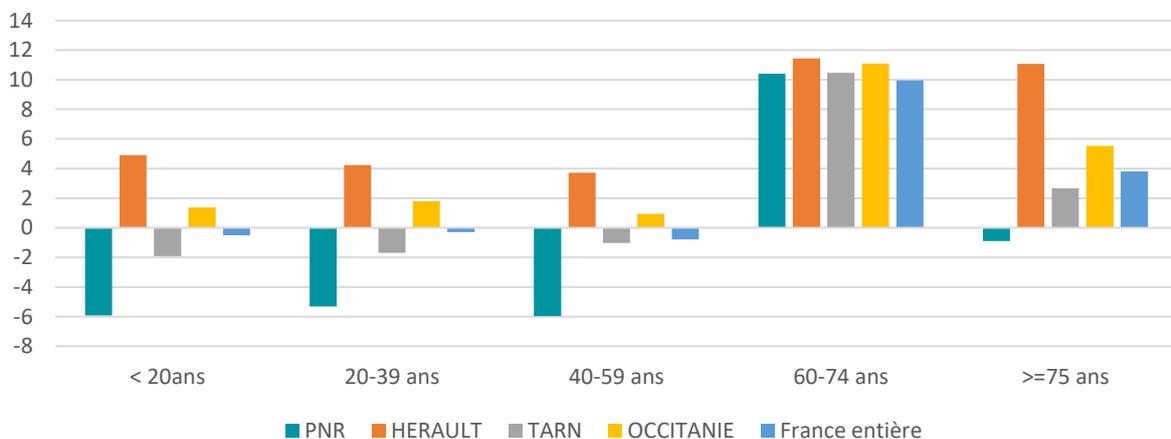


Source : SIDDT, données INSEE 2020

Le vieillissement : opportunité ou contrainte pour le développement du territoire ?

Le vieillissement de la population sur le périmètre du Parc se poursuit au-delà des tendances régionales et nationales ces dernières décennies.

Evolution de la population par tranches d'âge de 2015 à 2020 :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

Si le phénomène est caractéristique des zones rurales françaises, ces tendances démographiques ont des conséquences socio-économiques significatives, avec un taux de dépendance économique de la population qui a significativement augmenté entre 2015 (48.1%) et 2020 (54.9%)⁴.

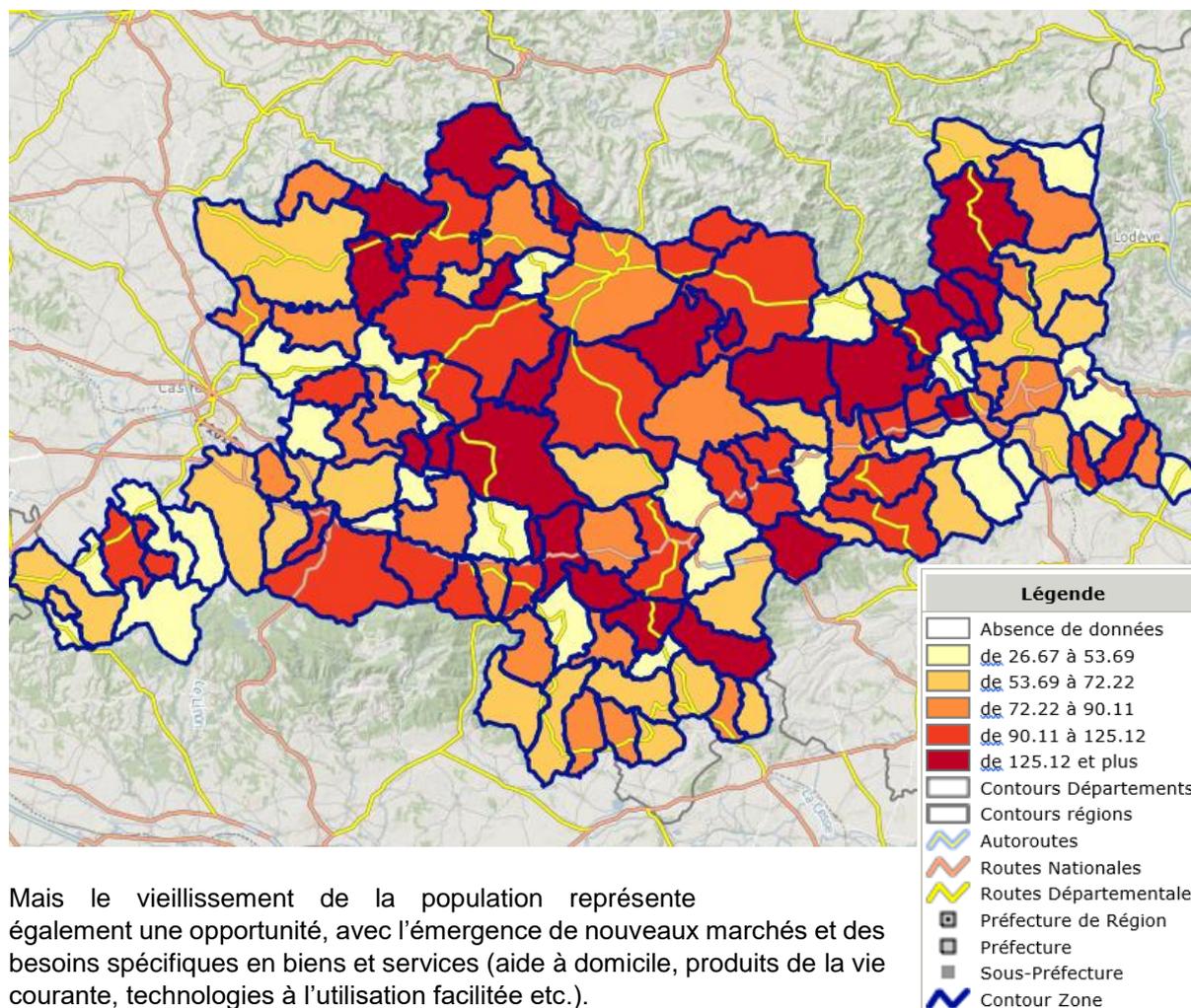
Outre le fait que la productivité économique du territoire s'en trouve réduite, avec une proportion plus élevée de personnes âgées par rapport à la population active, le vieillissement des actifs et leur

⁴ Rapport OBSéco 2020

diminution peut générer des contraintes pour les entreprises (disponibilité en compétences locales, aménagements des conditions de travail etc.).

Répartition de l'indice de vieillesse⁵ en 2020 (%) :

Source : SIDDT, données INSEE 2020



Mais le vieillissement de la population représente également une opportunité, avec l'émergence de nouveaux marchés et des besoins spécifiques en biens et services (aide à domicile, produits de la vie courante, technologies à l'utilisation facilitée etc.).

A noter que les seniors ont une capacité à investir et à consommer plus élevée que l'ensemble de la population, avec des générations actuellement retraitées qui ont un pouvoir d'achat relativement préservé. Au niveau national, le niveau de vie des retraités dépasse légèrement celui de l'ensemble de la population depuis 1990⁶.

Un solde naturel bas et un renouvellement « migratoire »

Les communes rurales françaises sous forte influence des villes sont en général les plus dynamiques et cumulent dans leur ensemble excédents naturel et migratoire. À l'opposé, les communes rurales autonomes connaissent un déficit démographique dû à un solde naturel négatif.

Sur le territoire du Parc, on observe une variation annuelle de -300 habitants en 2020, combinant une variation de -513 habitants dû au solde naturel et de +213 habitants due au solde migratoire apparent.

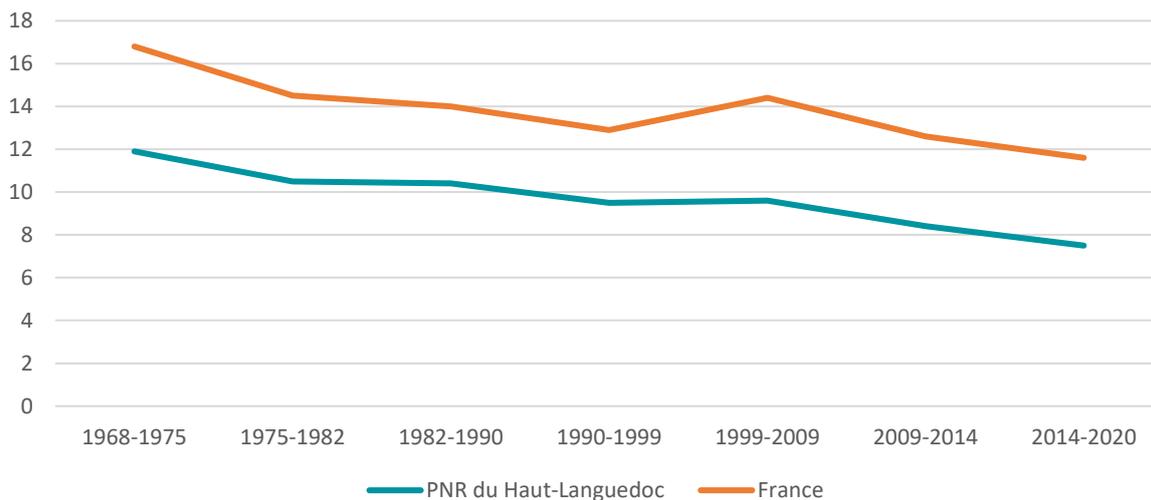
⁵ Indice de vieillesse = Population de plus de 75 ans / population de moins de 20 ans (%)

⁶ Vieillesse de la société française : réalité et conséquences - Haut-Commissariat au Plan 2023

Sur la période 2014-2020, le solde naturel observé est largement en dessous des moyenne régionales et nationales (-0.54% contre respectivement +0.1% et +0.3%), excepté dans le bassin de population Labruguière-Mazamet qui présentent un solde naturel positif.

D'une part, se solde s'explique par la natalité dans le Parc qui est assez faible (7.5 naissances pour 1000 habitants contre 16.8 en France pour la période 2015-2020). 669 naissances ont été relevées sur la même période, le nombre de naissances et le taux de natalité sur le territoire sont en baisse depuis 1968, en corrélation avec la diminution du nombre d'habitants et le vieillissement de la population.

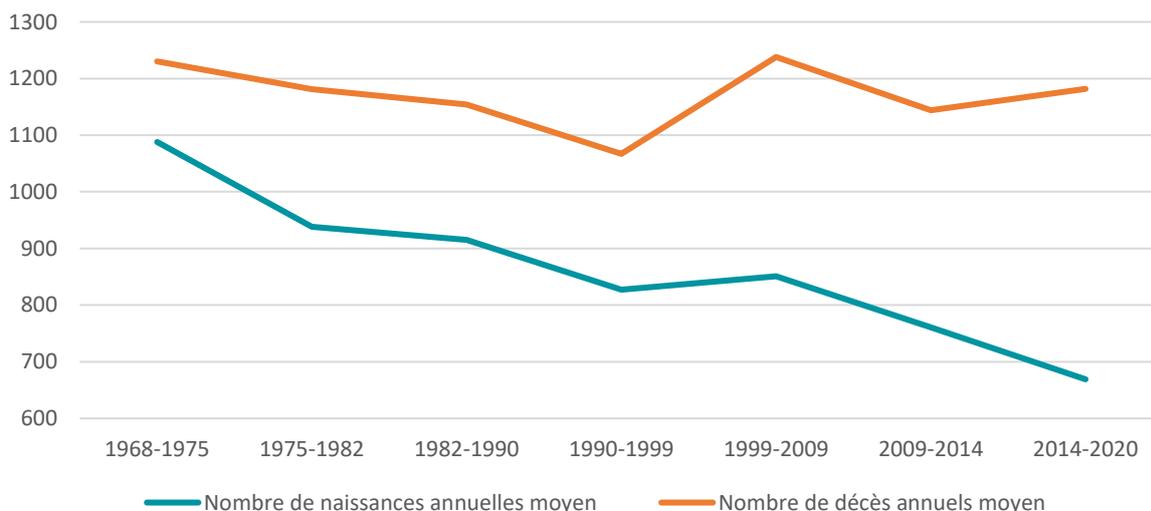
Evolution du taux de natalité⁷ sur la période 1968-2020 :



Source : Observatoire des territoires, données INSEE

D'autre part, la mortalité est élevée par rapport à la moyenne nationale (13.2 décès pour 1000 habitants contre 8,9) et en légère hausse par rapport à la période précédente. Cette situation est le reflet d'une pyramide des âges décalée en faveur des tranches d'âge élevées.

Evolution du nombre de naissances et de décès sur la période 1968-2020 :

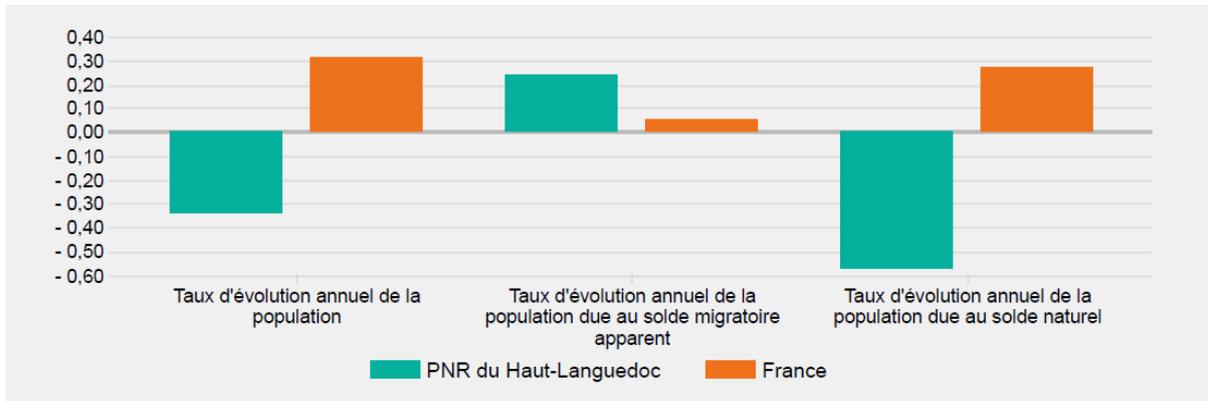


Source : Observatoire des territoires, données INSEE

⁷ Nombre de naissances pour 1000 habitants

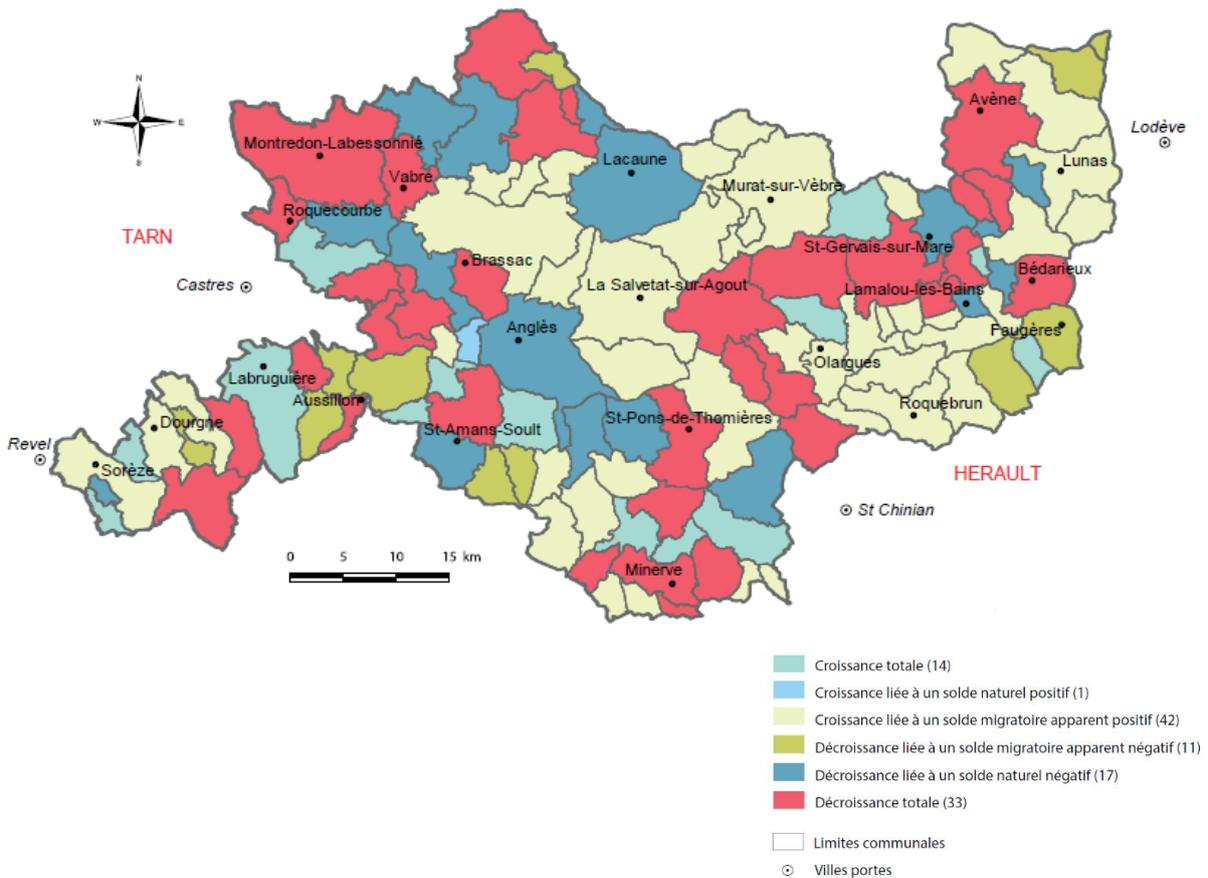
Par ailleurs, le solde migratoire apparent est significativement supérieur à la moyenne nationale (0.24% contre 0.05% en 2020). Il permet de compenser partiellement la perte d'habitants, avec plusieurs cas de figure : des communes intermédiaires ou peu denses sous faible influence d'un pôle qui présentent des soldes migratoires et naturels positifs, ou des communes peu denses voir très peu denses autonomes avec des soldes naturels négatifs compensés ou non par le solde migratoire.

Dynamiques naturelles et migratoires (%) :



Source : Insee, RP - 2014-2020

Typologie des communes en fonction des soldes naturel et migratoires (périmètre classé, 2017) :



Qui sont les nouveaux arrivants sur le territoire ?

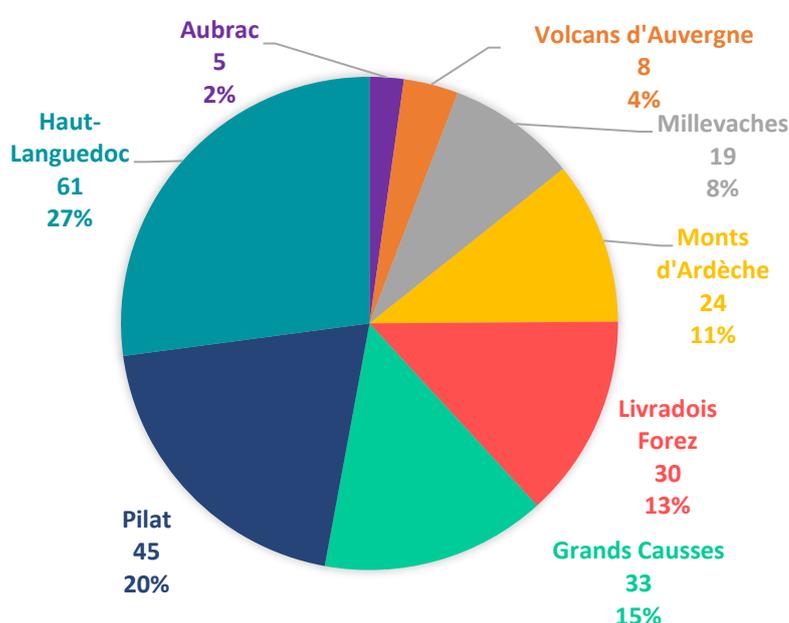
Globalement, il faut distinguer les migrations qui sont dues à l'installation de retraités et celles dues à l'arrivée de jeunes, en lien avec la dynamique économique ou la périphérie des agglomérations.

Un troisième phénomène migratoire s'observe sur les territoires des PNR du Massif central, mis en exergue par le diagnostic réalisé par IPAMAC de mai 2022 à février 2023 : l'arrivée de nouvelles populations suites aux confinements sanitaires et à la modification de l'environnement (migrants COVID, réfugiés climatiques, retraités cherchant la quiétude...).

Le territoire du Haut-Languedoc compte parmi les plus attractifs selon l'étude puisqu'il accueille 27% des ménages parmi les 225 enquêtés installés au cours des 5 dernières années.⁸

Distribution dans les PNR du Massif central des 225 nouveaux arrivés depuis 5 ans :

Source : IPAMAC 2022



Ce qui s'explique par sa situation à proximité des métropoles de Toulouse et Montpellier, les deux plus importantes aires d'attraction de la région. En effet, même s'il y a quelques grandes migrations, l'enquête montre qu'il s'agit principalement de migrations de proximité, de l'urbain vers le rural, qui se font en majoritairement d'un pôle urbain principal (54%) ou d'une commune péri-urbaine (38%) vers une commune hors influence

d'une ville ou situé dans une couronne. Les nouveaux arrivants sur le territoire du parc confirment la tendance.

En tenant compte des biais de l'étude - représentativité féminine très forte (69%), des répondants principalement actifs ayant entre 30 et 49 ans (35%), en couple sans enfant (42%), aux professions intermédiaires (20%) à supérieures (24%) ou indépendantes (20%), on observe 5 types de migrants :

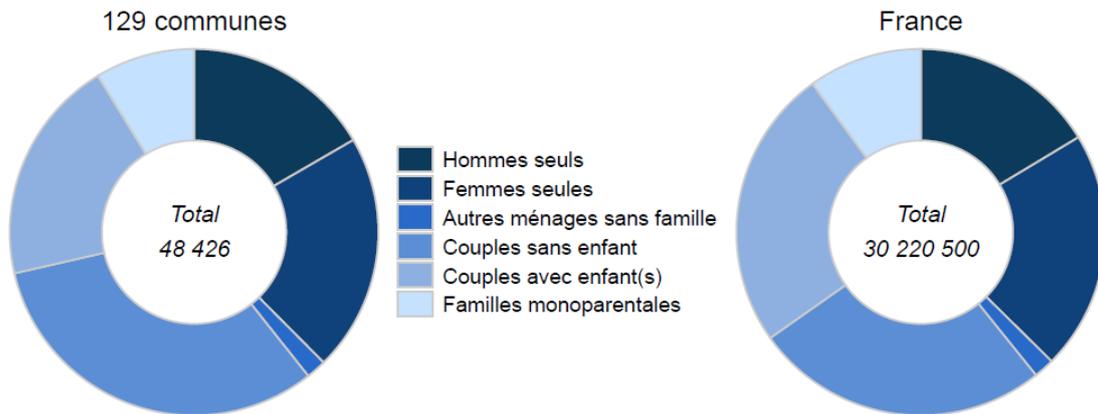
- Des « quinquas » à la recherche d'un mode de vie apaisé, en reconversion professionnelle
- Des retraités qui se libèrent des contraintes de la vie active et des nuisances de la ville
- Des familles avec jeunes enfants marqués par des besoins et des contraintes fortes, plus axés sur les opportunités d'emploi et de logement, les services et déplacements
- Des passionnés de paysage, de patrimoine, de loisirs de pleine nature, prêts à assumer leur choix d'une vie alternative - des ménages à très forte valeur environnementale
- Des ménages contraints avec peu de ressources, cherchant des zones-refuge où les modes de vie sont davantage frugaux, moins consuméristes

⁸ Proposer une offre d'accueil innovante et différenciante des parcs du Massif central – IPAMAC, 2022

Composition des ménages et des familles

En 2020, la majorité des ménages du Parc sont des personnes seules ou des foyers de 2 personnes. La proportion de personnes seules au sein de la population totale du territoire est proche des moyennes régionales et nationales, tandis que la proportion de foyers de 2 personnes est supérieure à la moyenne nationale (+5%). La proportion des ménages de 3 à 6 personnes est, quant à elle, légèrement inférieure aux moyennes régionales et nationales.

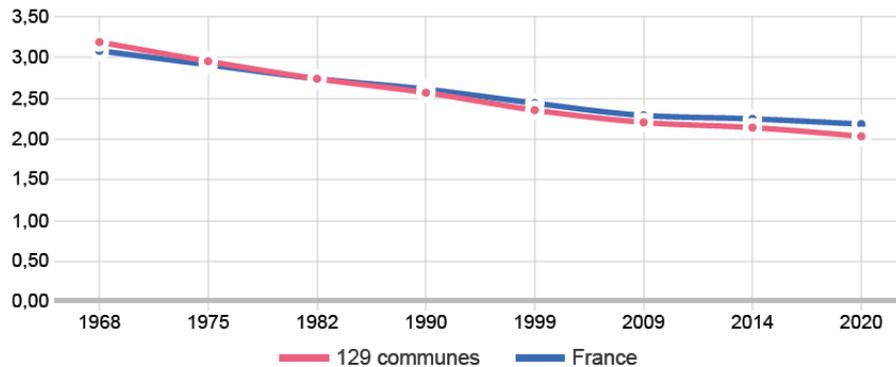
Composition des ménages en 2020 :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2020

Evolution de la taille moyenne des ménages sur la période 1968-2020 :

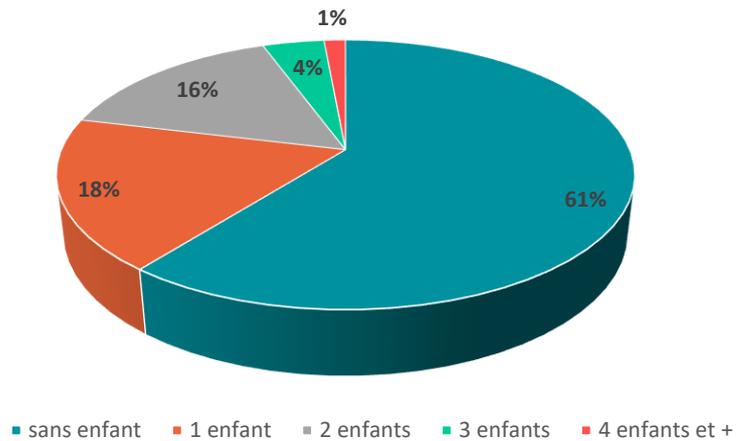
(Nombre moyen d'occupants par résidence principale)



Source : INSEE, séries historiques du RP, exploitation principale

En cohérence avec ces 1ères observations, la majorité des familles présentes sur le territoire sont des couples sans enfants (61% des familles) suivis de couples avec 1 ou 2 enfants (respectivement 18% et 16%). Les couples avec 3 enfants et plus représentent seulement 5% des familles.

Composition des familles en 2020 :



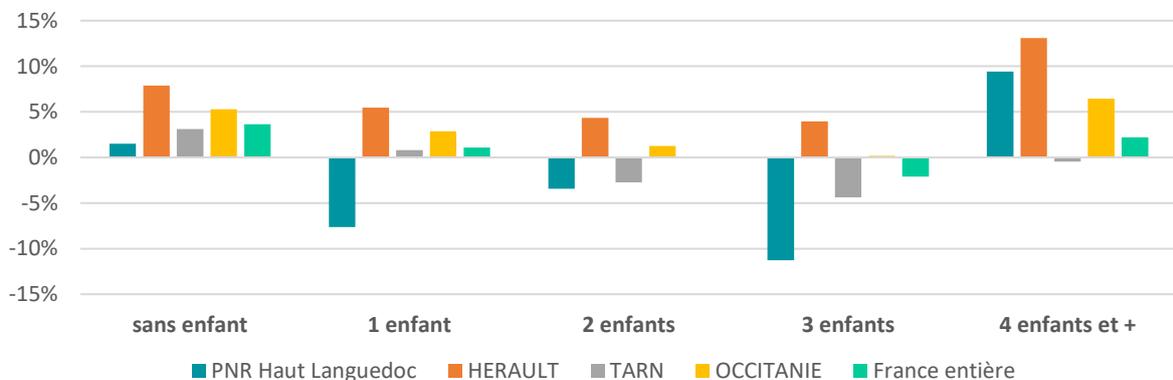
Source : SIDDT, données INSEE 2020

La structure 2020 des familles correspond aux moyennes régionales et nationales bien que les tendances diffèrent sur la période 2015-2020 : on observe une nette diminution de la proportion des familles de 1 à 3 enfants alors qu'à l'échelle nationale la proportion reste stable. Inversement, l'augmentation de la part de familles de 4 enfants et plus est significativement plus forte que la moyenne nationale. Cette dernière tendance est portée par la dynamique du territoire héraultais essentiellement, elle pourrait être révélatrice d'une certaine paupérisation du territoire.

Indicateurs	PNR du Haut-Languedoc		France
Part des ménages d'une seule personne (%)	36,6	▼	37,4
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	32,7	▲	26,0
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,7	▼	10,0
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	20,3	▼	24,8

Evolution du nombre de familles selon le nombre d'enfants de 2015 à 2020 :

(Nombre d'enfants < 25 ans)



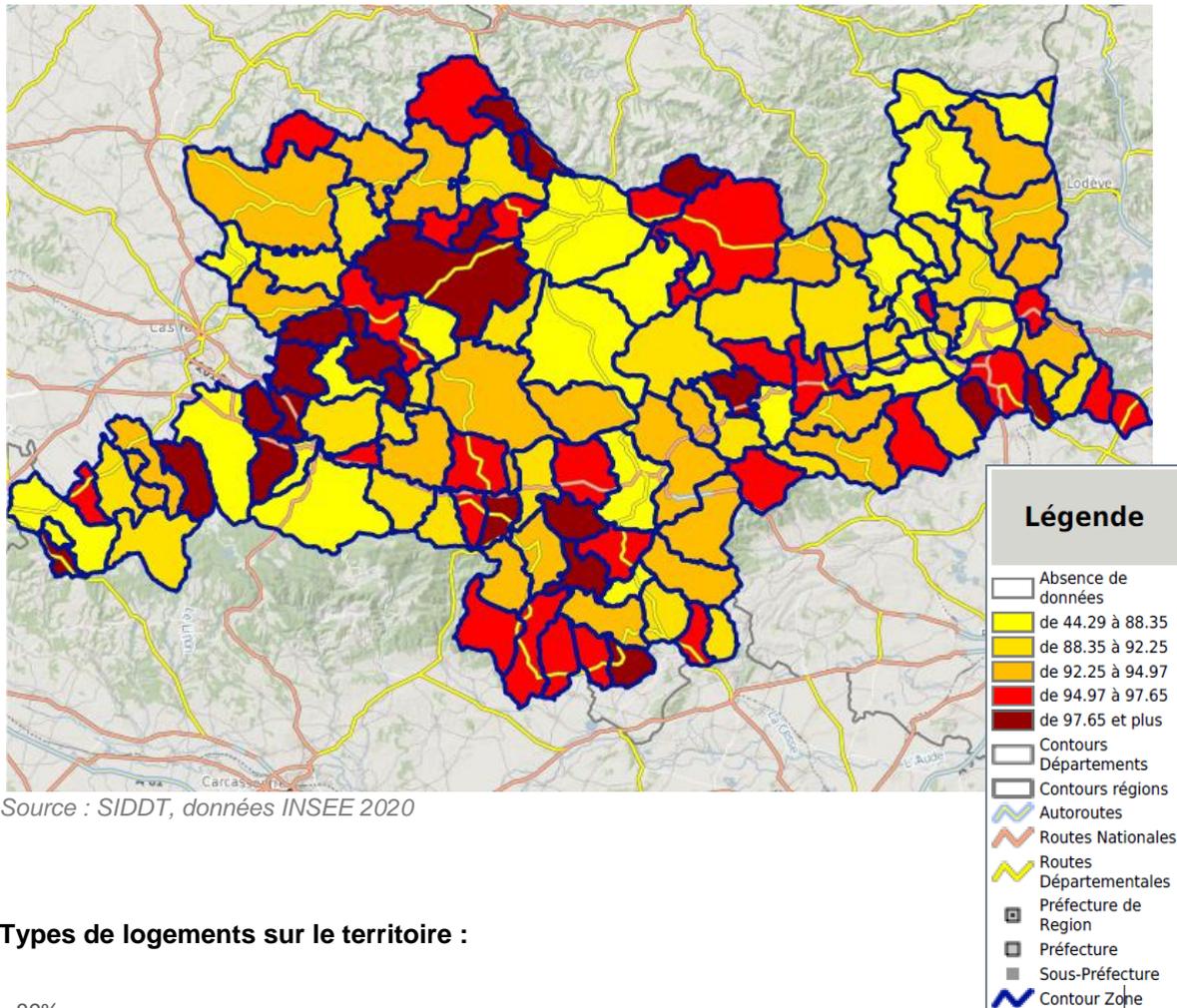
Source : SIDDT, données INSEE 2020

Conditions de vie des ménages

Logement : un taux élevé d'accession à la propriété

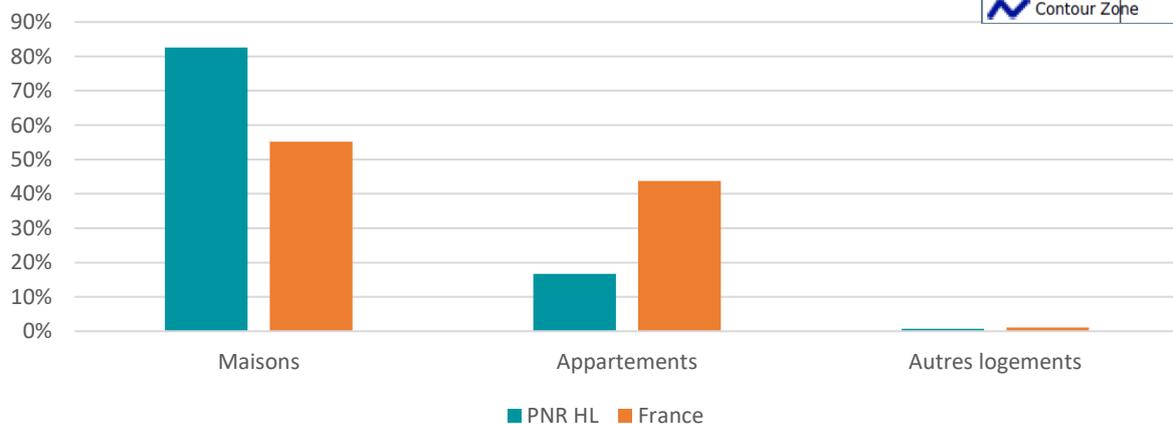
La grande majorité des logements présents sur le territoire du Parc sont des maisons (83% en moyenne et plus de 97% dans une vingtaine de communes) plutôt que des appartements. La moyenne nationale est, quant à elle, plus équilibrée avec un rapport 55% de maisons - 45% d'appartements.

Part du nombre de maisons dans l'ensemble des logements en 2011 (%) :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

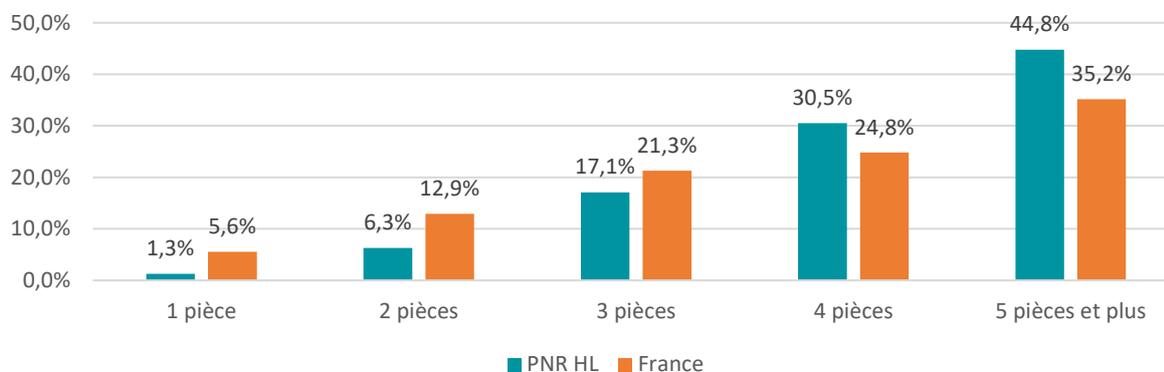
Types de logements sur le territoire :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

Les résidences principales répertoriées présentent un grand nombre de pièces de vie avec 45% qui ont 5 pièces ou plus (contre 35% en France) et 75% qui ont 4 pièces ou plus (contre 60%).

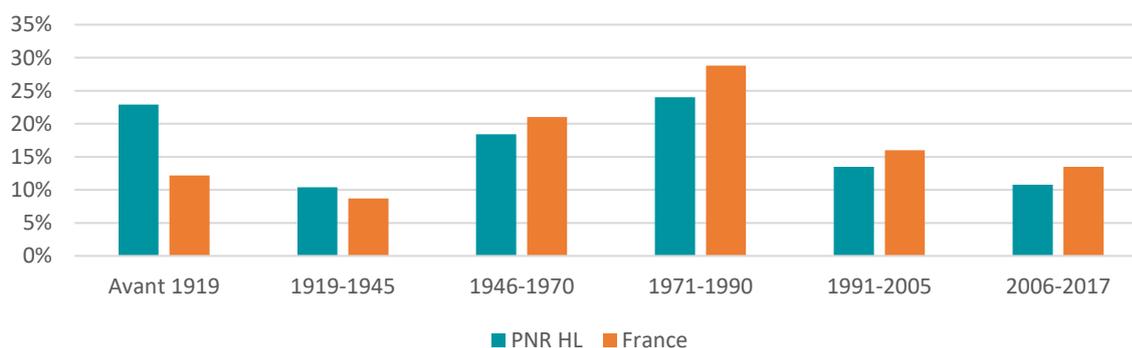
Nombre de pièces des résidences principales sur le territoire :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

Les résidences principales ont des périodes d'achèvement relativement anciennes avec plus de 50% des résidences principales datant d'avant 1950, et un territoire qui reste en retrait de la dynamique de construction nationale sur la 2^{ème} partie du XX^{ème} siècle.

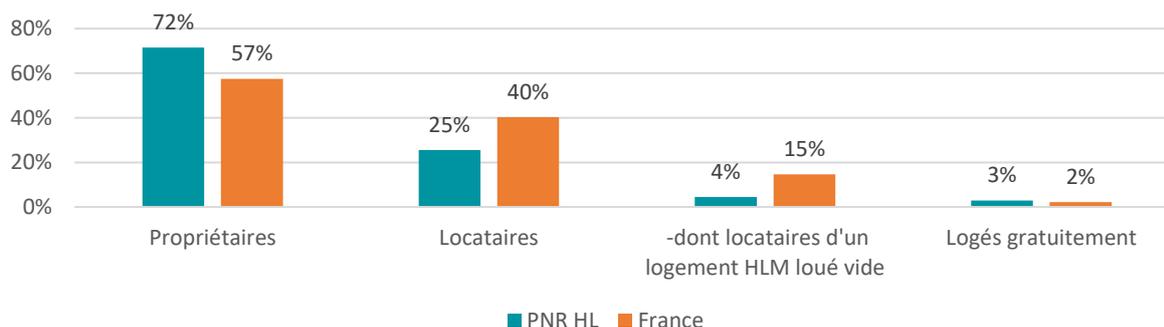
Période d'achèvement des résidences principales :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

Enfin, une proportion importante de la population du territoire est propriétaire de son logement en 2020, avec 72% des occupants des résidences principales qui sont propriétaires contre seulement 57% au niveau national. Ce taux d'accession à la propriété peut s'expliquer par la moyenne d'âge élevée de la population mais aussi par le faible prix de l'immobilier sur le périmètre du Parc.

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2020 :

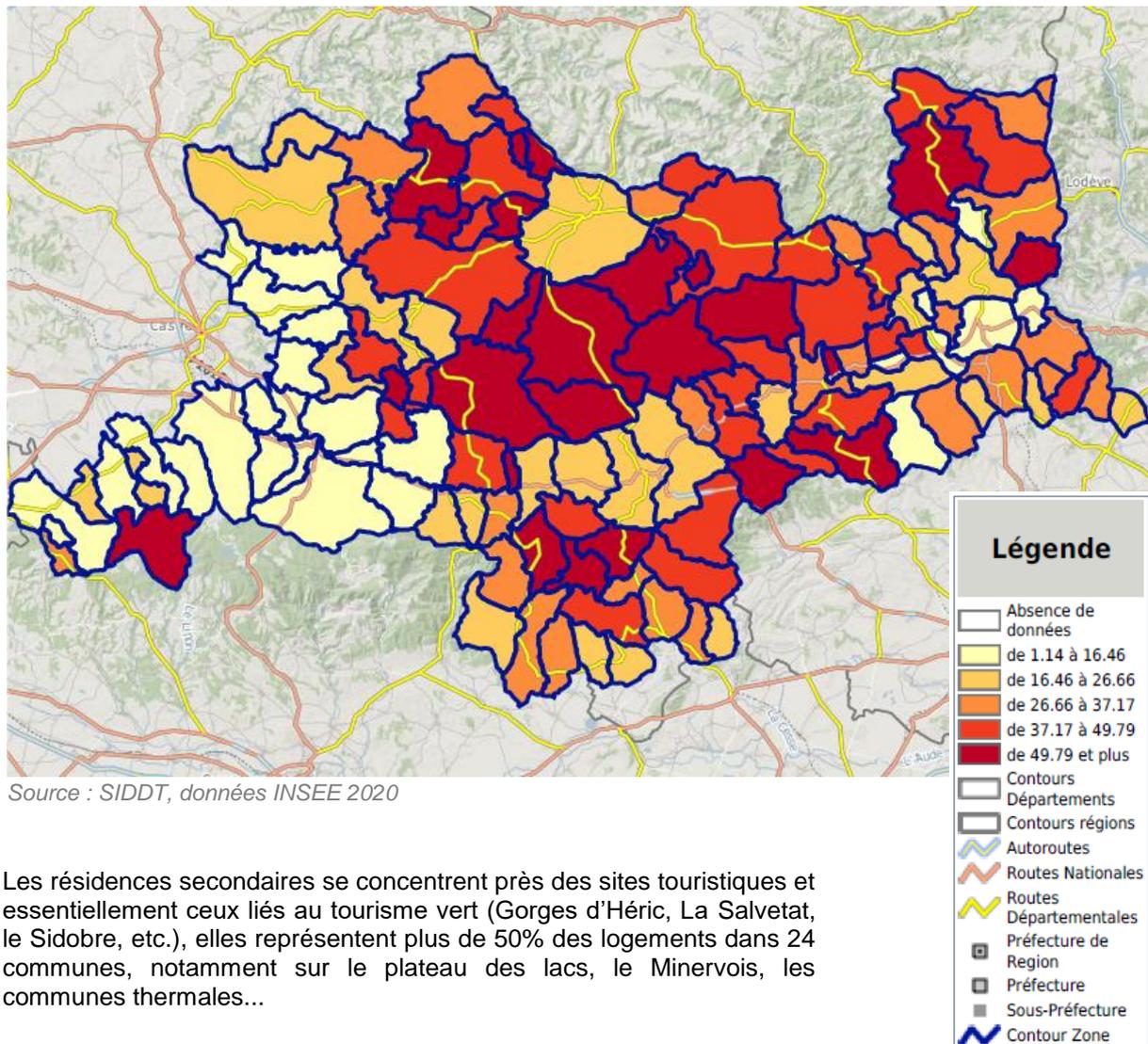


Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

L'importance des résidences secondaires

Une part importante des logements sont des résidences secondaires, les résidences principales ne représentant que 66% du parc immobilier local contre 82% au niveau national, 75% dans l'Hérault et 83.5% dans le Tarn. La proportion de résidences principales va en diminuant depuis plusieurs décennies, au bénéfice des résidences secondaires dont le taux moyen par commune atteint 23% en 2020 sur le territoire du Parc.

Part des résidences secondaires dans les logements totaux en 2020 (%) :



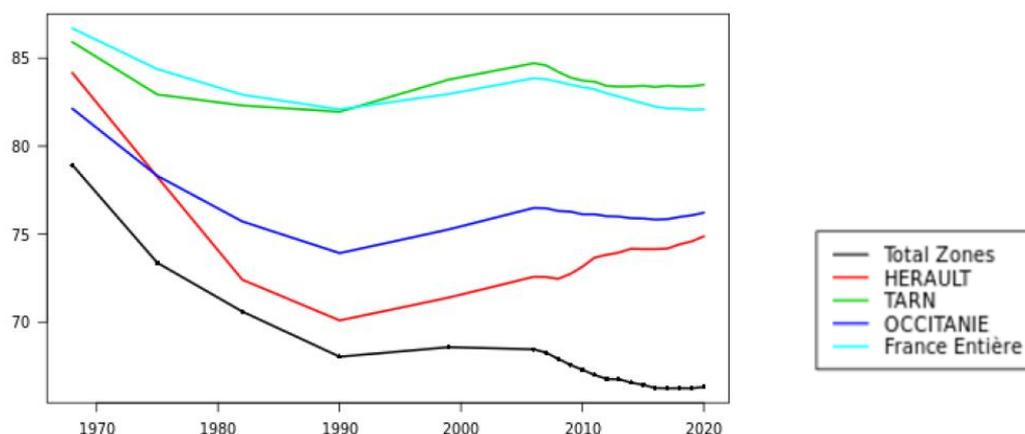
Source : SIDDT, données INSEE 2020

Les résidences secondaires se concentrent près des sites touristiques et essentiellement ceux liés au tourisme vert (Gorges d'Héric, La Salvetat, le Sidobre, etc.), elles représentent plus de 50% des logements dans 24 communes, notamment sur le plateau des lacs, le Minervois, les communes thermales...

À l'inverse, le taux de résidences secondaires est inférieur à 15% dans 27 communes situées à l'extrémité ouest du Parc, en périphérie de Castres et Mazamet, ainsi qu'à l'Est de Bédarieux.

57% des communes ont vu le nombre de résidences secondaires augmenter entre 2012 et 2017. De manière générale, le nombre de résidences secondaires a augmenté de près de 8% en 10 ans. On observe en parallèle une forte augmentation des logements vacants (+48% en 10 ans).

Evolution de la part des résidences principales de 1968 à 2020 (%) :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

Il semblerait également que de nombreuses résidences secondaires situées sur le plateau de l'Espinouse et dans la Montagne Noire, appartiennent à des habitants des aires urbaines limitrophes au territoire (agglomération de Castres - Mazamet). Cela confirme la tendance régionale, puisque selon l'Insee, les résidences secondaires des habitants d'Occitanie sont souvent proches de leurs résidences principales. Elles offrent des espaces accessibles le temps d'un week-end pour une large majorité : 82 % se situent à moins de 3 heures de route, et 38 % à moins d'une heure. Seulement 18 % sont à plus de 3 heures et peuvent être considérées comme des lieux de séjours plus occasionnels."

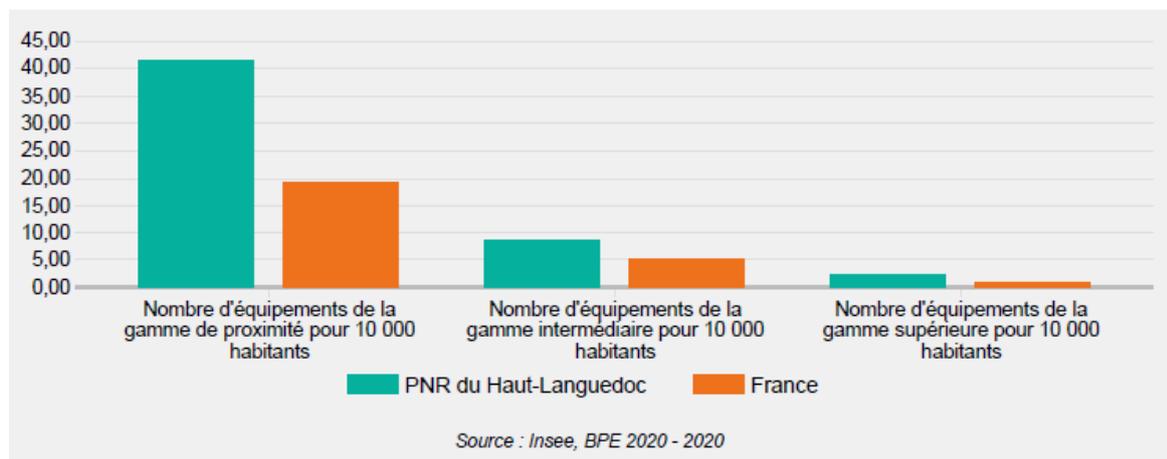
Dans les zones de moyenne montagne, on considère que 56% des résidences secondaires appartiennent à des ménages résidant en Occitanie, environ 34% à des ménages d'autres régions et 10% à des ménages résidant à l'étranger.

Enfin, la récente crise sanitaire a certainement eu un impact sur le marché des résidences secondaires sur le territoire, avec notamment le déploiement du télétravail et la recherche d'une proximité à la nature.

Un territoire bien équipé dans le domaine des sports, loisirs et culture

L'accès aux équipements et services à un rôle important en matière de conditions de vie des ménages. Dans les territoires les plus denses, l'offre d'équipements et de services est complète, mais la densité n'est en revanche pas toujours suffisante pour que les services soient accessibles ou de qualité. La densité d'équipements par habitant est parfois plus élevée dans les territoires peu denses.

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants :



C'est notamment le cas du territoire du Haut-Languedoc, où les équipements sportifs et culturels par habitant sont nombreux au regard de la population et à tous les niveaux de la gamme d'équipements : 41 équipements de la gamme de proximité - boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques - pour 10 000 habitants contre 19 équipements pour 10 000 habitants au niveau national ; 8 équipements de la gamme intermédiaire - salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle - contre 5 au national ; 2 équipements de la gamme supérieure - théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé - contre 1 au national.

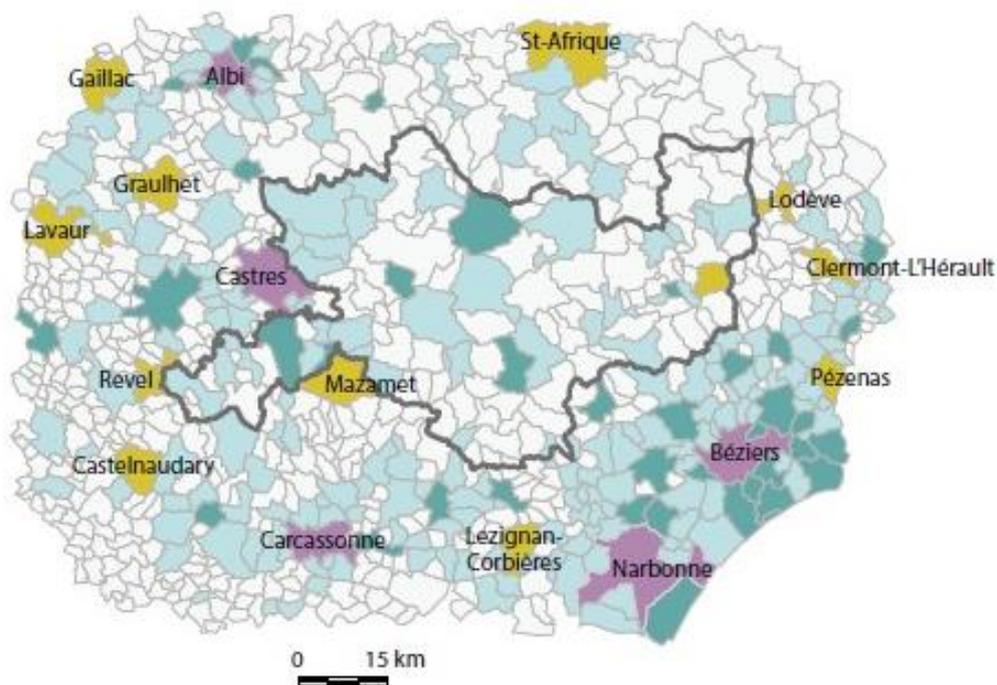
Répartition des centres d'équipements et de services⁹ sur le territoire

Concernant la répartition des centres d'équipement et de services, on retrouve les 3 villes les plus peuplées, Labruguière, Aussillon et Bédarieux, comme "pôle intermédiaire" ou "structurant" ainsi que Lacaune, Saint-Pons-de-Thomières et Lamalou-les-Bains. Ces 6 villes sont celles où le nombre d'emplois au lieu de travail est supérieur à 1000. Brassac est également un centre intermédiaire d'équipement et de service, même si elle n'est que la 20e commune du territoire en nombre d'habitants.

Ces centres principaux correspondent aux cinq pôles de concentration économique.

Exceptée La Tour-sur-Orb, toutes les communes de plus de 1000 habitants sont des centres locaux d'équipements et de services. Aigues-Vives et Anglès sont les seules communes de moins de 500 habitants qui sont centres locaux d'équipements et de services.

Niveau de centres d'équipements et de services en 2020 dans le périmètre classé actuel :



Niveau de centres d'équipements et de services en 2020

- | | | |
|--|--|--|
| 1. Communes non centre (80) | 4. Centre structurant d'équipements et de services (1) | Limites communales |
| 2. Centre local d'équipements et de services (31) | 5. Centre majeur d'équipements et de services (0) | Villes portes |
| 3. Centre Intermédiaire d'équipements et de services (6) | | |

1. Communes dont l'offre en équipements et services est insuffisante par rapport à celle des communes identifiées comme centres
2. Communes dont l'offre est restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment
3. Communes dont l'offre s'enrichit d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée, ...)
4. Communes qui proposent une quarantaine d'équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien : équipements commerciaux plus spécialisés (librairie, épicerie, magasin de chaussures, de sports, d'électroménager, de meubles), hôtels, agences de travail temporaire ; mais aussi des services de santé plus spécialisés : laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie
5. Communes qui offrent des services les plus rares comme certaines spécialités médicales hospitalières, des services de l'aide sociale aux personnes fragiles, des tribunaux, des établissements universitaires, de grands équipements sportifs et culturels et de grande distribution

⁹ Les services associés à la collecte et au traitement des déchets sont abordés en annexe

Dynamique associative dans le domaine du sport et de la culture

Cf. Diagnostic du patrimoine culturel et éducation au développement durable

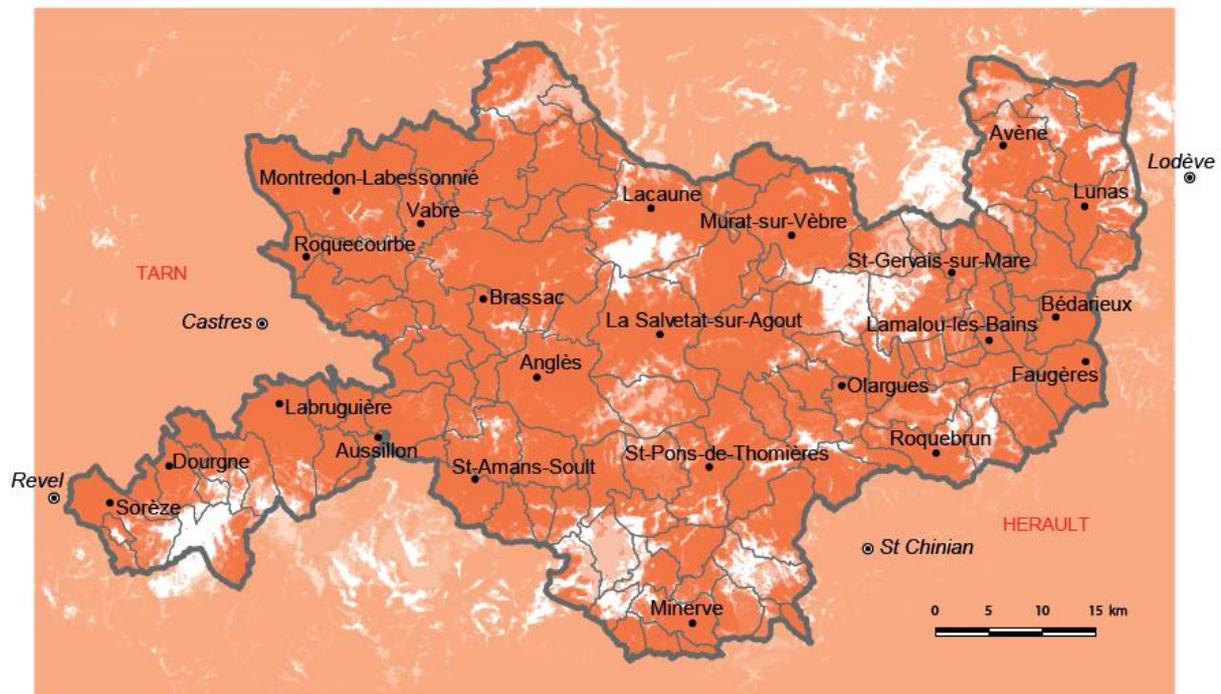
Accès à la 4G et déploiement de la fibre optique

Le déploiement du numérique relève d'une nécessité pour les habitants et les entreprises d'un territoire, voir les touristes de passage. Les contenus des sites et des applications consomment plus de données et nécessitent des services plus performants notamment en termes de débits. De la même façon, l'utilisation d'internet pour réaliser des opérations en ligne se développe de plus en plus : e-commerce, e-banque, e-paiement, e-administration, mais également l'apparition de nouveaux modes de travail comme le e-travail ou de nouvelles interactions comme la e-santé ou la e-éducation.

L'intérêt premier de la 4G est son très haut débit ; cette technologie constitue une solution d'internet fixe à toutes les personnes qui disposent d'une mauvaise connexion ADSL et ne sont pas encore éligibles à la fibre. Ces dernières années, le niveau de couverture 4G du territoire s'est fortement améliorée. La part de la surface couverte en 4G est passée de 58,5% en 2017 à plus de 95.8% en 2020¹⁰.

On observe encore toutefois la présence de quelques zones blanches (en 3G et 4G), notamment sur la commune d'Arfons, où seulement 41% de la surface est couverte en 4G par a minima un opérateur. 11% des communes ont encore moins de 80% de leur surface couverte en 4G.

Couverture du territoire classé actuel en 4G par a minima un opérateur en 2020 en % :



Source : Arcep, 2020

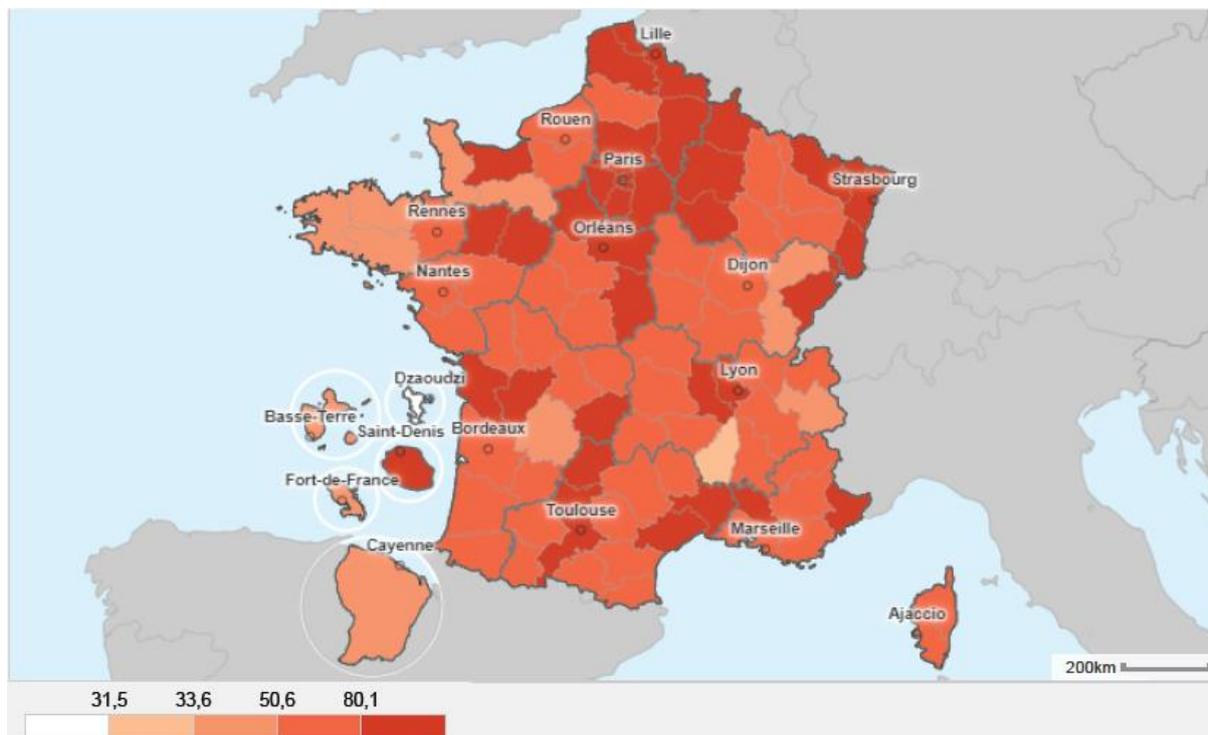
Pour ce qui concerne le raccordement à la fibre optique et l'accès à un réseau de communications à très haut débit, nous observons des situations inégales pour les deux départements du territoire.

En effet, la part des logements et des locaux à usage professionnel raccordables FTTH (fibre optique) en 2020-22, se situait entre 50.6% et 80.1% dans le département du Tarn et à plus de 80.1% dans l'Hérault. La situation du Tarn est comparable à celle du reste du massif central, voir plus favorable (moins de 33.6% des locaux sont raccordables dans le département de l'Ardèche) et à celle d'une

¹⁰ ARCEP, données du 1er trimestre 2020 - 2022

majorité de départements français. L'Hérault est quant à lui bien positionné avec une forte proportion de locaux raccordables, ce qui n'est le cas que d'une trentaine de départements français qui présentent en général une densité élevée de population (grandes agglomérations du territoire français).

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) en 2020-22 :



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 – 2022

Niveau d'équipement des habitants et capacité d'utilisation du matériel informatique

L'équipement en infrastructures réseau est à confronter au niveau d'équipement des populations en matériel informatique sur le territoire du Parc, et au manque de formation à l'utilisation des outils permettant les démarches administratives à distance.

D'après les enquêtes réalisées au niveau national sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication en 2022¹¹, 9% de la population française n'a chez elle, ni ordinateur, ni tablette.

	2022
Ordinateur <u>et</u> tablette	55
Ordinateur seul	33
Tablette seule	2
Ni l'un, ni l'autre	9
Total	100

En ajoutant à la liste de ces équipements le smartphone, 7% des personnes interrogées ne possèdent ni smartphone, ni ordinateur, ni tablette. À l'opposé, plus d'une personne sur deux possède à la fois un ordinateur, une tablette et un smartphone (53%).

Les 7% sans équipements ont des profils socio-démographiques bien particuliers : l'âge représente le facteur le plus important : 31% des personnes âgées de 70 ans ou plus ne possèdent ni smartphone, ni ordinateur, ni tablette. 32% des non diplômés, 19% des personnes vivant seules, 17% des ruraux ne sont équipés d'aucun de ces appareils, n'ont aucun de ces terminaux. Des effets du niveau de diplôme, de la taille du foyer, et de la taille de l'agglomération de résidence sont confirmés à « âge égal ».

¹¹ CREDOC, Baromètre du numérique 2022

Ce qui confirme globalement que **les personnes âgées, peu diplômées, vivant seules, disposant de revenus faibles, ou résidant dans des communes rurales sont moins équipées.**

Dans ce contexte, le réseau France Services développé depuis 2019 sur le territoire français revêt une importance particulière ; il permet notamment de pallier au manque d'équipement des usagers via l'accès au matériel informatique et l'accompagnement aux démarches administratives.

Dans le périmètre du Parc, on recense aujourd'hui 11 points numériques France Services qui constituent un maillage de proximité pour les habitants :

- Dans le département de l'Hérault : 1 espace France Services à Saint-Pons-de-Thomières, 1 à Olargues, 1 à Bédarieux, 1 à Saint-Gervais-sur-Mare, 1 à La Salvetat-sur-Agout
- Dans le département du Tarn : 1 espace France Services à Saint-Amans-Soult, 1 à Aussillon, 1 à Brassac, 1 à Lacaune, 1 à Saint-Pierre de Trivisy et 1 à Vabre

L'accès aux soins

En 2013 sur le territoire du Parc, on répertorie 101 médecins généralistes, 32 médecins spécialistes, 49 chirurgiens-dentistes et 410 auxiliaires médicaux. L'évolution est à la baisse entre 2007 et 2013 pour les médecins généralistes (-6.5%) et les chirurgiens-dentistes (-2%) mais en hausse pour les médecins spécialistes (+18.5%) et les auxiliaires médicaux (+25%).

Cependant, les niveaux d'accès aux soins sur le territoire du Parc restent inégaux. En témoignent les diagnostics (« profils santé ») réalisés récemment pour la mise en place des contrats locaux de santé (CLS). Ces dispositifs visent, en particulier dans les milieux ruraux isolés, à faciliter les parcours de soins et de santé, et à mieux tenir compte des autres facteurs ayant une incidence sur la santé des résidents. Cinq territoires se sont dotés de CLS sur notre zone d'étude :

- Le PETR Hautes Terres d'Oc et la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire (42 communes /45 situées dans le périmètre du Parc)
- Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles (65 communes /102)
- La communauté d'agglomération Castres-Mazamet (10 communes /14)
- Le PETR du Pays de Cocagne (4 communes /75)
- Le Pays Cœur d'Hérault (2 communes /77)

On peut comparer les conclusions des différents diagnostics réalisés concernant l'accès aux soins, pour les territoires dotés de CLS et situés en grande partie dans le périmètre du Parc :

- Le PETR Hautes Terres d'Oc et la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire¹² :

En 2022, les densités des professionnels de premier recours sont plus faibles pour les habitants du territoire qu'au niveau régional et national. Et elles risquent de diminuer aux cours des prochaines années. Le nombre de chirurgiens-dentistes est faible, un sur quatre est âgé de 60 ans ou plus et leur densité a baissé en 5 ans. Par ailleurs, l'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL) à un médecin généraliste, calculé sur le territoire, est plus faible que sur les territoires de comparaison. C'est également le cas des indicateurs d'APL calculés pour les chirurgiens-dentistes, les infirmiers libéraux et les kinésithérapeutes.

- Le Pays Haut-Languedoc et Vignoble¹³ :

En 2018, le territoire bénéficie de la présence d'un nombre relativement important de professionnels de santé, à l'exception des chirurgiens-dentistes dont la densité est en baisse. Ce constat doit être tempéré par la proportion relativement importante de praticiens de plus de 60 ans. Cependant,

¹² Profil Santé – Contrat Local de Santé – PETR Hautes Terres d'Oc et CC Thoré Montagne Noire, 2023

¹³ Profil Santé – Contrat Local de Santé – Pays Haut-Languedoc et Vignobles, 2018

l'accessibilité potentielle à un médecin est plus limitée dans le Pays qu'au niveau régional ou national. La question de l'accès aux soins de premier recours de la population en général et des populations les plus en difficulté sociale se pose.

- La communauté d'agglomération Castres-Mazamet¹⁴ :

La densité de médecins généralistes est en baisse : de 82 médecins généralistes en 2016, le territoire en compte 71 en 2021, avec plus d'un médecin sur deux âgé de 60 ans ou plus. La densité des dentistes est stable alors que près d'un tiers des praticiens est proche de l'âge de la retraite. En 2018, l'indicateur d'APL pour la CA Castres-Mazamet traduit un plus faible accès à un médecin généraliste que dans le département, la région ou qu'au niveau national. La question de l'accès aux soins de premier recours de la population en général, et des populations les plus en difficultés sociales, se pose donc sur le territoire de la CA Castres-Mazamet.

L'accès aux services de l'enfance et de la petite enfance

On recense 18 crèches sur le territoire du Parc dont 1/3 localisées dans le bassin mazamétain et 3 seulement situées dans le département de l'Hérault (Hérépian, Mons-La Trivalle, et Bédarieux).

Par ailleurs, on dénombre 12 centres de loisirs répartis sur l'ensemble du territoire selon un rapport 2/3 – 1/3 entre la partie tarnaise et la partie héraultaise du Parc.

L'accès aux services des seniors

En 2024, on répertorie 24 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le périmètre du Parc. On observe un net déséquilibre dans la répartition des EHPAD entre la partie tarnaise (75% des établissements recensés) et la partie héraultaise (25%), avec une densité plus importante au niveau du bassin Mazamétain et de la vallée du Thoré.

Les 2/3 des établissements sont de taille moyenne avec une capacité d'accueil de 50 à 100 personnes, 4 établissements ont une capacité de plus de 100 personnes (dont 3 dans le bassin mazamétain) et 4 peuvent accueillir entre 25 et 50 pensionnaires (localisés dans la moitié Nord tarnaise du territoire).

Par ailleurs, l'établissement Résidence Foch basée à Mazamet, est une Résidence Autonomie (Foyer Logement) pour personnes âgées autonomes. Cet établissement dispose de 40 logements.

La capacité totale d'accueil sur le territoire est de 1801 lits, rapporté à la population des personnes âgées (15 050 personnes de 75 ans ou plus en 2020¹⁵), cela correspond à un taux d'équipement de 120 places pour 1 000 personnes âgées, soit un taux de 12 %. Ce qui est inférieur à la moyenne du département du Tarn (14.1%) et supérieur au département de l'Hérault (9.9%). Enfin, le taux d'équipement moyen dans le Parc est sensiblement le même que celui de la région Occitanie (12.1%).

L'accès aux accompagnements sociaux et médicosociaux

On répertorie 4 établissements spécialisés dans l'accueil des personnes porteuses de handicap sur le territoire, dont 3 foyers d'accueil médicalisés (FAM) et 2 maisons d'accueil spécialisée (MAS).

On dénombre également 3 établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel.

¹⁴ Profil Santé – Contrat Local de Santé – CA Castres-Mazamet, 2022

¹⁵ Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Par ailleurs, il existe plusieurs établissements spécialisés qui interviennent dans la prise en charge de différentes pathologies :

- Les jardins de Noémie (Centre hospitalier de Bédarieux) : accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées
- Centre de Soins et Accompagnement en Addictologie (CSAPA) de Bédarieux : accueil des personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance, jeunes de 12 à 25 ans, parents, entourage, grand public
- Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) de Lacaune : accueil des enfants ou adolescents présentant des difficultés psychologiques ou psychiatriques

Concernant la prise en charge des plus jeunes en difficulté :

- On dénombre 4 instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) en capacité d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les ¾ des ITEP répertoriés sont situés dans la partie tarnaise du Parc, dont 2 à Lavaur
- On recense également 2 instituts médicaux éducatifs (IME) aux extrémités du territoire : 1 localisé à Labruguière et 1 à Bédarieux. Ils ont pour mission principale d'accueillir des enfants et des adolescents présentant une déficience intellectuelle
- Enfin, la maison d'enfant à caractère social (MECS) « Mon Oustal » située à St Pons de Thomières, peut accueillir des enfants, garçons et filles, âgés de 3 à 21 ans bénéficiant de mesure de Protection de l'Enfance, et des familles

L'accès à la formation

Formation générale – offre dans le premier et deuxième degré

Globalement, le territoire est correctement pourvu en ce qui concerne l'enseignement primaire. La répartition géographique des 108 écoles maternelles et élémentaires¹⁶ qui accueillent respectivement 554 et 6 947 élèves en 2022¹⁷, permet d'assurer une offre éducative de proximité pour les habitants.

La taille des établissements scolaires est relativement réduite (en moyenne 69 élèves) et on retrouve fréquemment des classes à niveaux multiples, du fait de la faible densité de la population.

Le maillage de proximité est également correct au début de l'enseignement du 2nd degré, avec 14 collèges accueillant 3896 élèves¹⁸ répartis sur l'ensemble du territoire : Saint-Pons-de-Thomières (1), Labastide-Rouairoux (1), Brassac (1), Lacaune (1), Olargues (1), Mazamet-Aussillon (3), Labruguière (2), Bédarieux (2) et Saint-Gervais-sur-Mare (1), Dourgne (1).

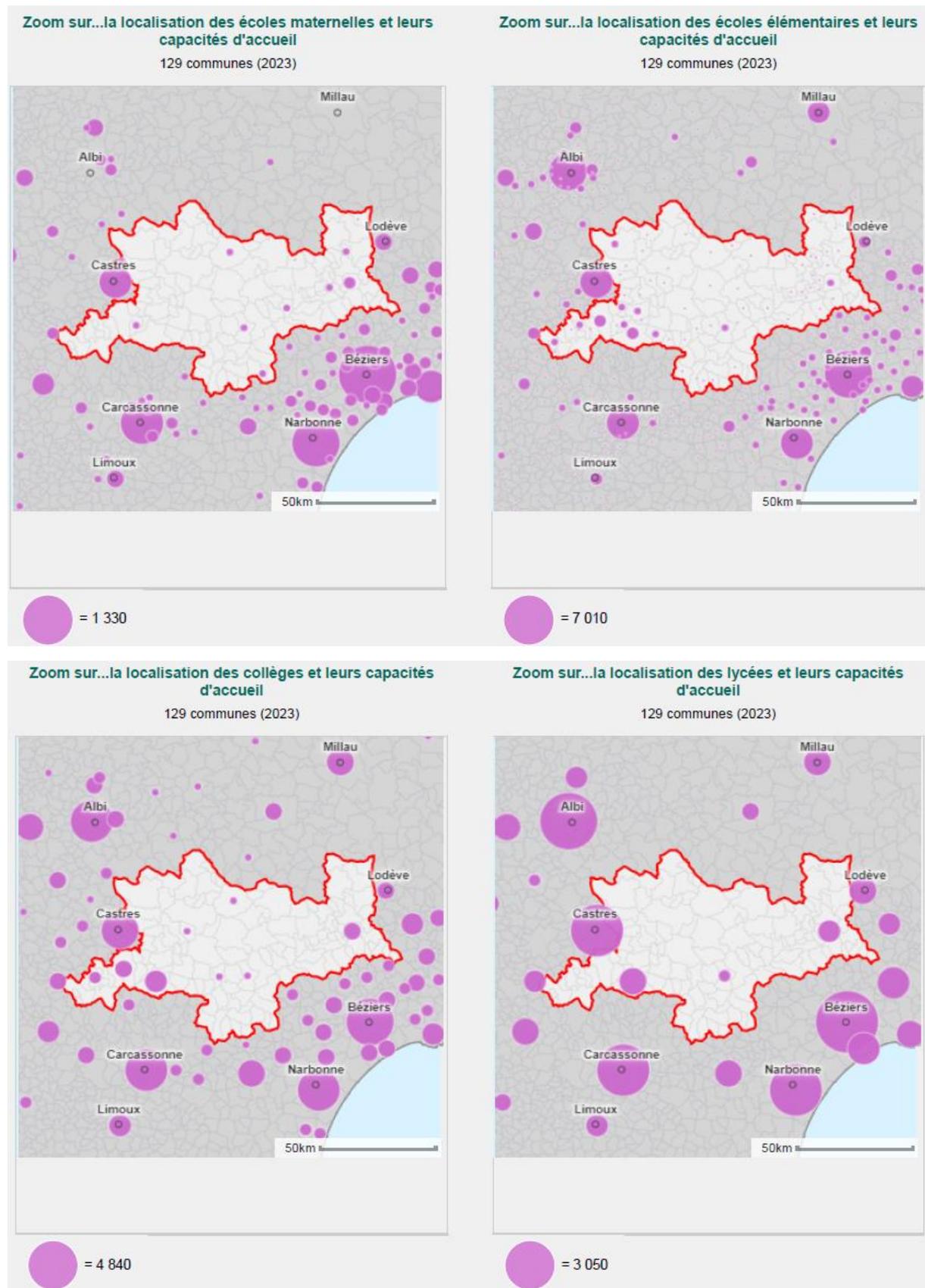
Mais en ce qui concerne les lycées d'enseignement général, le Parc est relativement mal desservi avec un « non man's land » au centre du territoire et la nécessité, pour un jeune qui souhaite choisir la voie générale, de se déplacer vers les centres urbains périphériques : Mazamet (Lycée polyvalent Maréchal Sout) à l'Ouest et Bédarieux à l'Est (Lycée Ferdinand Fabre).

¹⁶ Source : *annuaire-education.fr*

¹⁷ Source : *Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2021-2022*

¹⁸ Source : *Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2021-2022*

Localisation et capacité d'accueil des écoles, collèges et lycées :



Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2021-2022

Formation professionnelle et formation supérieure

Le territoire accueille des lycées d'enseignement professionnel dans différents domaines techniques :

- Lycée forestier André Alquier à Saint-Amans Soult, se situe au cœur du massif forestier tarnais et du territoire de la CFT du Haut-Languedoc. Il accueille des élèves de niveau collège et lycée, ainsi que les adultes, en formation initiale ou continue, pour les diplômes suivants :
 - Bacs Professionnels « Forêt » ou « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune »
 - CAPA Travaux de bûcheronnage
 - BTSA Gestion Forestière
 - BP Responsable de Chantiers Forestiers et BPA Travaux Forestiers

Les projets, travaux réalisés par les élèves répondent le plus souvent à des besoins du territoire : conventions avec l'ONF, avec les coopératives forestières, les forestiers privés etc. pour diverses missions. Des partenariats avec les professionnels de la filière forêt-bois ont été mis en place avec notamment, la présence au conseil d'administration, de forestiers, scieurs etc. Malgré cela, et les 170 élèves formés chaque année, on constate au niveau de la filière locale un manque de main d'œuvre qualifiée pour les opérations de bûcheronnage.

Les différents lycées professionnels du territoire :

- Lycée professionnel Jacques Brel à St Pons-de-Thomières : BTS, Bac pro, CAP Maintenance des véhicules, Bac pro Métiers de la relation clients et usagers, CAP accompagnement éducatif petite enfance, Bac pro accompagnement soin et services à la personne CAP serrurerie métallerie
- Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc à Mazamet : CAP accompagnant au grand âge, Bac pro Métiers du commerce et de la vente, métiers de la sécurité
- Lycée professionnel Marie-Antoinette Riess à Mazamet : CAP Equipier polyvalent de commerce, ferronnerie d'art, maroquinerie, Bac pro commerce, ferronnerie, chaudronnerie, maintenance automobile, électricité, métier du cuir, hygiène propreté et stérilisation, BTS Métiers des services à l'environnement
- Lycée professionnel hôtelier de Mazamet
- Lycée agricole privé de Touscayrats : Bac pro et BTS agricoles, Bac technologique STAV, CAPA palefrenier soigneur, Bac pro service aux personnes et aux territoires
- Lycée professionnel Fernand Léger à Bédarieux : CAP, Bac Pro et BTS Métiers du bâtiment, des travaux publics et des arts
- Lycée professionnel privé le Parterre à Bédarieux : Bac pro accompagnement soin et services à la personne, CAP accompagnant éducatif petite enfance

Par ailleurs, le CFA IFRES (Institut de formation roches en Sidobre) sur le site de Lacrouzette propose différentes formations dans les métiers de la pierre : CAP, BP tailleur de pierre, CAP marbrier, formation gravure, en alternance, en apprentissage, continue. L'organisme s'oriente également vers une offre de formations plus courtes dont les parcours professionnalisants sont en adéquation avec les besoins spécifiques des entreprises du domaine de la pierre. Celles-ci peuvent d'ailleurs demander des formations sur mesure en fonction de leurs besoins.

Établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire :

	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	129 communes (2023)	France	129 communes (2023)	France
Total des formations d'enseignement supérieur	168	2 865 024	9,1	21,9
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	153	251 937	15,9	3,0
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	83 371	N/A	3,9
Grands établissements MENESR	0	25 812	N/A	- 71,6
Universités	0	1 768 964	N/A	26,4
Universités de technologie (UT)	0	10 235	N/A	12,7
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	44 491	N/A	56,4
ESPE	0	0	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	2 796	N/A	- 41,9
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	4 158	N/A	16,8
Autres formations d'ingénieurs	0	108 899	N/A	23,9
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	0	201 851	- 100,0	59,8
Écoles juridiques et administratives	0	8 782	N/A	1,7
Écoles paramédicales et sociales	0	135 155	N/A	- 3,6
Écoles supérieures art et culture	0	95 386	N/A	42,6
Autres écoles de spécialités diverses	0	61 670	N/A	17,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, rentrée 2020 + Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, rentrées 2010 et 2020

Les filières d'étude supérieures proposées sur le territoire du Parc préparent à des diplômes de techniciens supérieurs ou assimilés dans les domaines cités plus haut. Le jeune qui recherche un autre diplôme ou qui souhaite poursuivre ses études dans une autre filière devra se déplacer a minima jusqu'aux pôles urbains de Castres (campus de l'IUT Paul Sabatier, INU Champollion...) ou Béziers (centre universitaire du Guesclin - Antenne de Béziers, Université Paul Valéry Montpellier 3...).

Les structures d'accompagnement à l'insertion professionnelle sur le territoire

Du côté tarnais, un seul site délivrant des services France Travail est situé à Aussillon tandis que du côté héraultais, il n'en existe pas. Les agences France Travail les plus proches sont localisées à Béziers, Castres ou Clermont l'Hérault, soulevant la problématique de la mobilité des chercheurs d'emploi.

Les catégories socio-professionnelles

Un niveau de formation de la population plus bas que la moyenne nationale

34% de la population non scolarisée de 15 ans et plus, possède un diplôme de niveau 3 en 2020, 26% n'a pas de diplôme, 22% possède un diplôme de niveau 5 ou plus et 18% un diplôme de niveau 4.

Indicateurs	129 communes (2023)		France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	21,6	▼	31,6

On se situe au-delà des moyennes régionales et nationales pour la part de la population possédant un diplôme de niveau 3 ou moins (CAP, BEP, BEPC, DNB, brevet, non diplômés) : 60% dans le périmètre du parc contre 51% au niveau national et 50% au niveau de la région Occitanie.

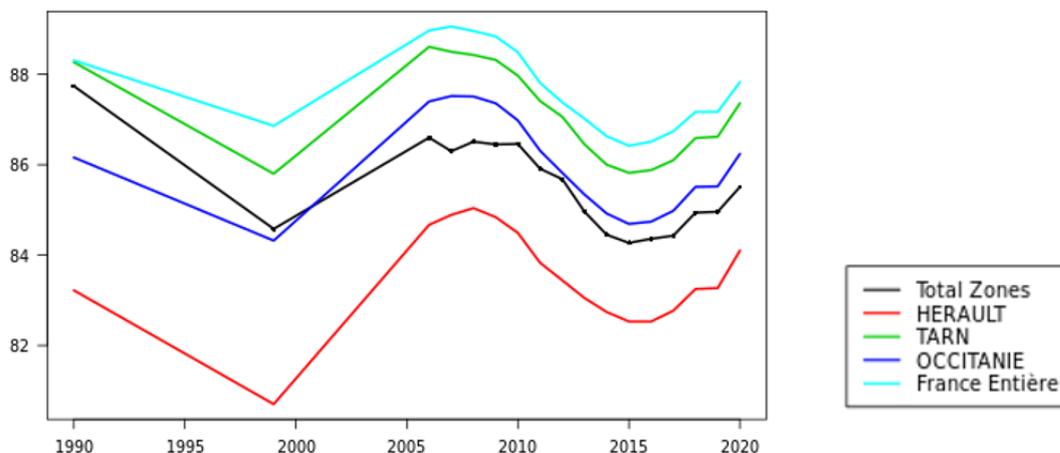
A l'opposé, la part de la population avec un diplôme de niveau 5 ou plus est nettement inférieure aux moyennes nationales et régionales : 21% contre 31% en France et en Occitanie.

Dans le département de l'Hérault, la proportion de diplômés de niveau 5 ou plus dépasse la moyenne nationale avec 35% de la population ; ce qui s'explique par la présence du grand pôle universitaire de Montpellier.

Une sur-représentation des retraités

En considérant la population de plus de 15 ans présente sur le territoire, on observe 48% d'actifs et 52% d'inactifs¹⁹ en 2020. La proportion d'inactifs est significativement supérieure à la moyenne nationale (56% d'actifs et 44% d'inactifs²⁰), principalement du fait de la sur-représentation des retraités dans la population : 38.4% de retraités dans le PNR du Haut-Languedoc contre 27.1% au niveau national et 29.3% au niveau régional.

Part des actifs occupés dans les actifs totaux :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

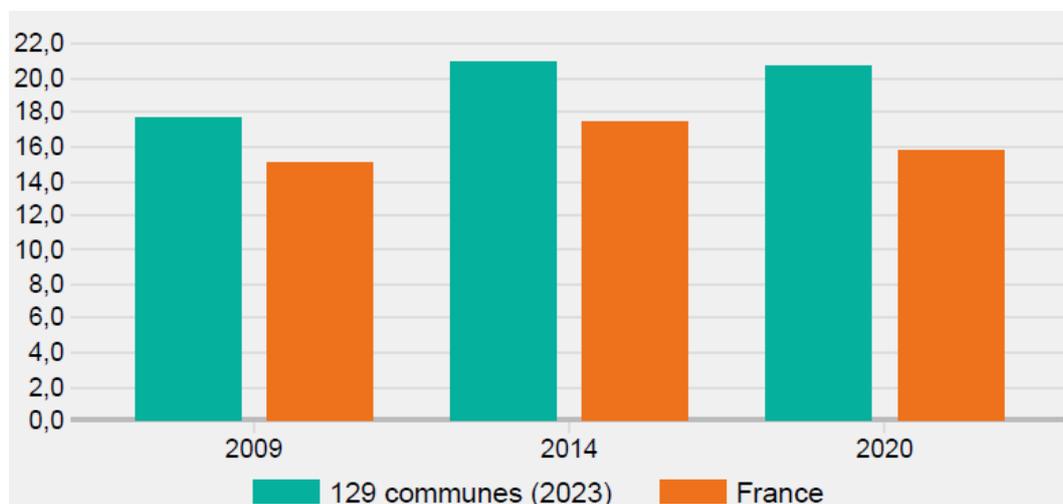
¹⁹ Les actifs = part de la population active occupée (ou "population active ayant un emploi") et les chômeurs
Les inactifs = part de la population qui n'est ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail, BIT) ni au chômage : étudiants, stagiaires non rémunérés, préretraités, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

²⁰ Chiffres INSEE 2017, Tableaux de l'économie française - Édition 2019

Un taux de chômage élevé, des difficultés d'insertion pour les jeunes

Pour ce qui concerne les actifs de 15 à 64 ans, on constate un taux de chômage plus élevé sur le territoire du Parc (14.6%) qu'au niveau national (12.7%).

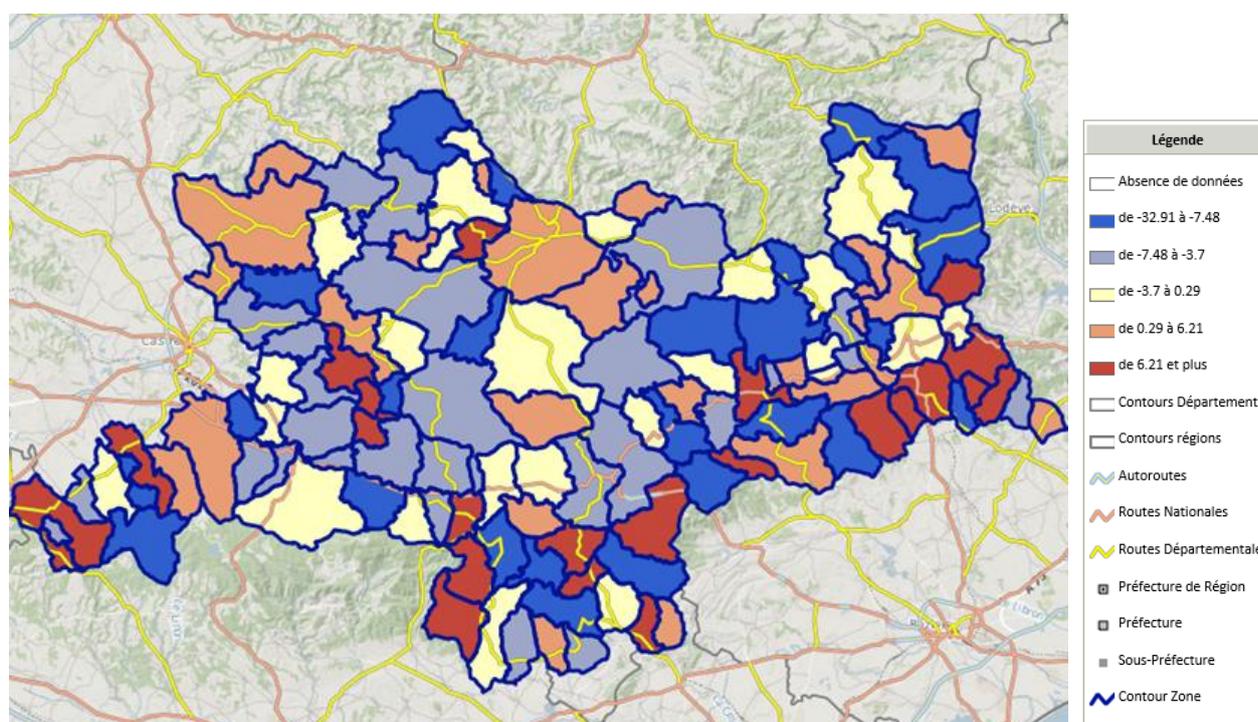
Evolution de la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (%) :



Source : Observatoire des territoires, données INSEE 2009 à 2020

Le taux de chômage est supérieur chez les femmes (15.3% contre 14% pour les hommes) et les jeunes de 15-24 ans (30.1%) mais plus faible pour les seniors (12.5%). Si les mêmes tendances sont observées au niveau national, elles sont plus prononcées localement avec des contraintes fortes qui s'exercent en particulier sur la jeunesse pour l'accès à l'emploi : la part des jeunes de 15-24 ans en difficulté d'insertion (ni en emploi, ni en formation) est de plus de 20% en 2020 contre 16% au niveau national.

Evolution de la population active occupée totale de 2015 à 2020 (%) :

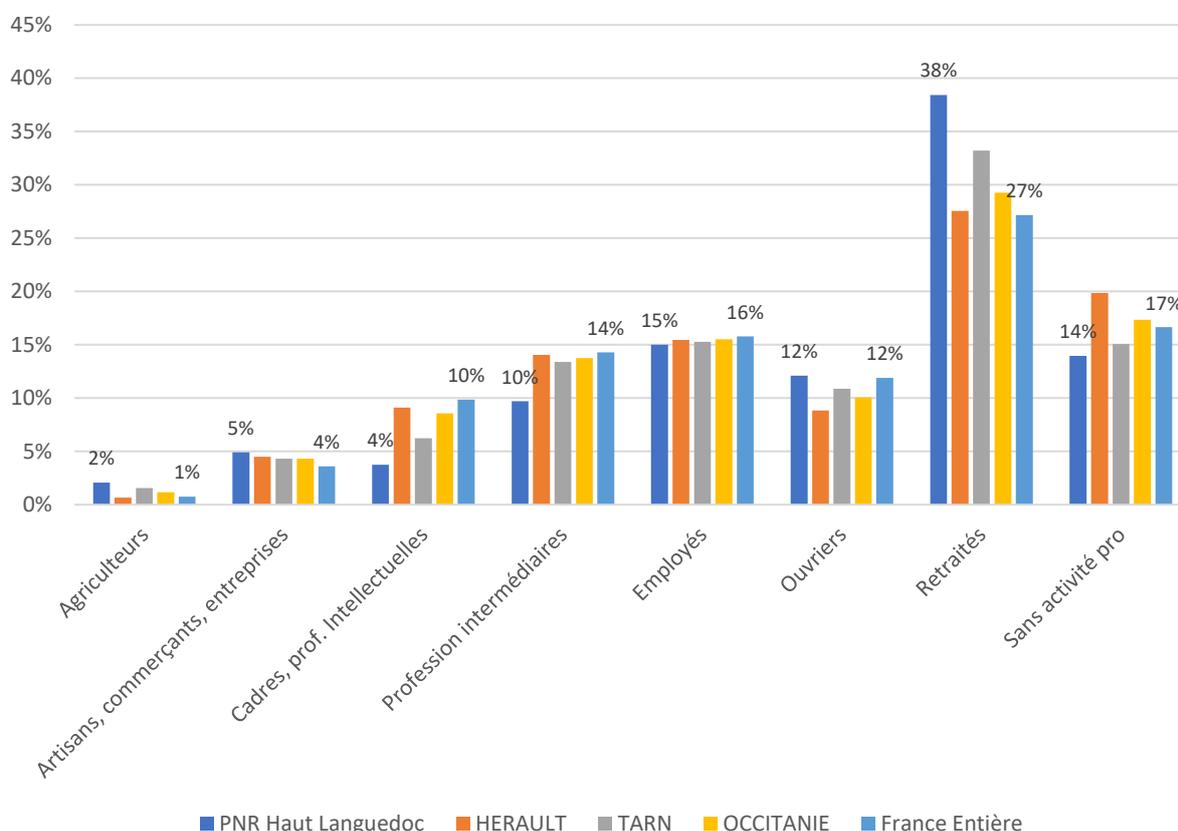


Source : SIDDT, données INSEE 2015 et 2020

Une représentation des catégories socio-professionnelles qui évolue

Au sein de la population active ayant un emploi en 2020, les employés et les ouvriers sont majoritaires (respectivement 15% et 12.1%)²¹, comme dans la plupart des zones rurales.

Part de personnes > 15 ans par catégorie socio-professionnelle en 2020 (%) :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

La catégorie des employés rassemble des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. La représentation de ces professions sur le territoire du Parc est proche des moyennes nationales et régionales, elle a légèrement diminué entre 2015 et 2020.

La proportion d'ouvriers est également proche de la moyenne française mais avec une plus forte représentation dans le Tarn, dans le prolongement de l'historique industriel du département et de la persistance de ce secteur d'activité. La tendance est cependant à la baisse pour cette catégorie socio-professionnelle, avec une évolution de -8% du nombre d'emplois sur la période 2015-2020²².

Juste derrière les ouvriers, les professions intermédiaires (infirmières, assistantes sociales, professeuses des écoles, commerciaux, comptables, contremaîtres etc.) constituent la 3^{ème} catégorie la plus représentée avec 9.7% des plus de 15 ans²³, en baisse de 6% entre 2015 et 2020²⁴.

²¹ Rapport OBSéco 2020

²² Rapport SIDDT, 2020

²³ Rapport OBSéco 2020

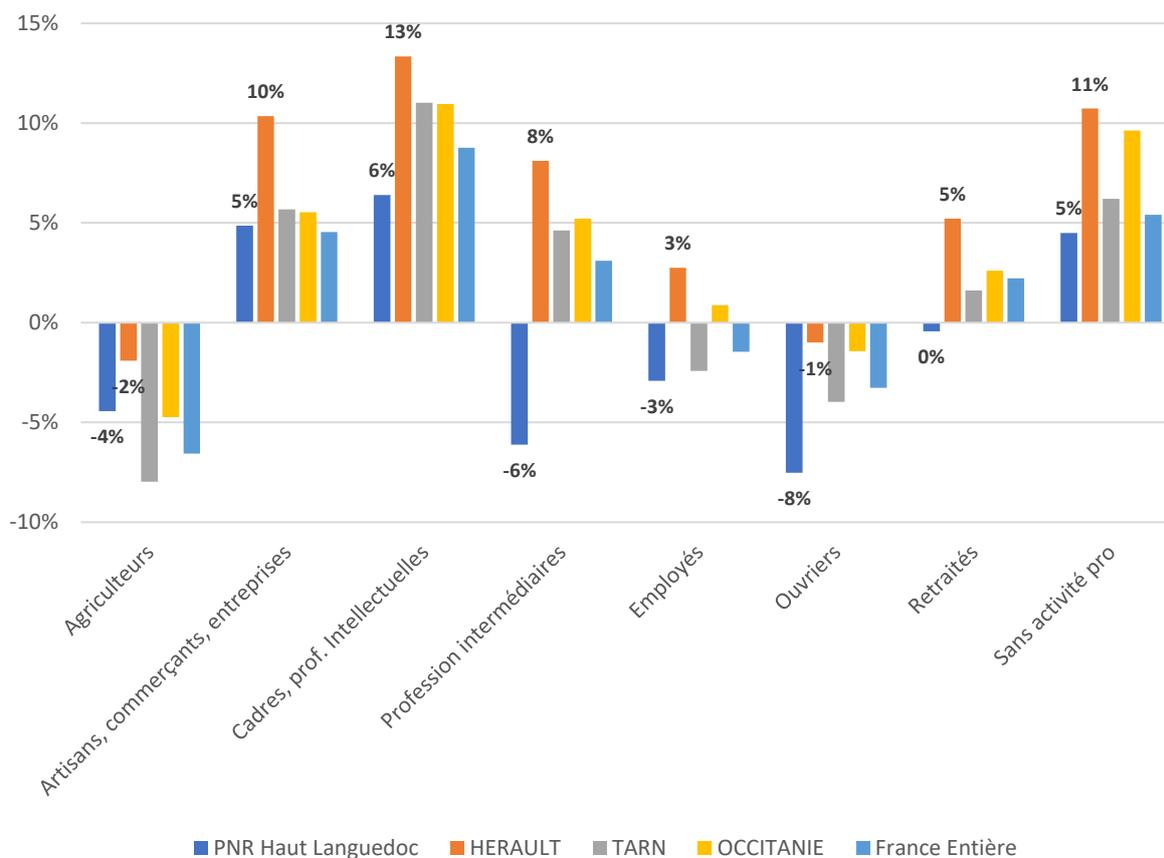
²⁴ Rapport SIDDT, 2020

Les artisans et commerçants sont également bien représentés, ce secteur d'emploi s'est développé sur la même période avec +5% d'augmentation du nombre d'actifs qui nous amène à dépasser légèrement les références régionales et nationales²⁵.

Avec 2.1% des actifs²⁶, les agriculteurs représentent quant à eux, une part plus faible que dans les autres territoires ruraux français et leur nombre s'est significativement réduit entre 2015 et 2020 (-4%)²⁷.

Enfin, la proportion de « cadres et professions intellectuelles supérieures » présente parmi la population (3.8%)²⁸ est nettement inférieure aux références nationales (10%) et héraultaises (9%). La tendance semble cependant s'inverser avec +6% d'augmentation sur la période 2015-2020²⁹.

Evolution des catégories socio-professionnelles de 2015 à 2020 (%) :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

²⁵ Rapport SIDDT, 2020

²⁶ Rapport OBSéco 2020

²⁷ Rapport SIDDT, 2020

²⁸ Rapport OBSéco 2020

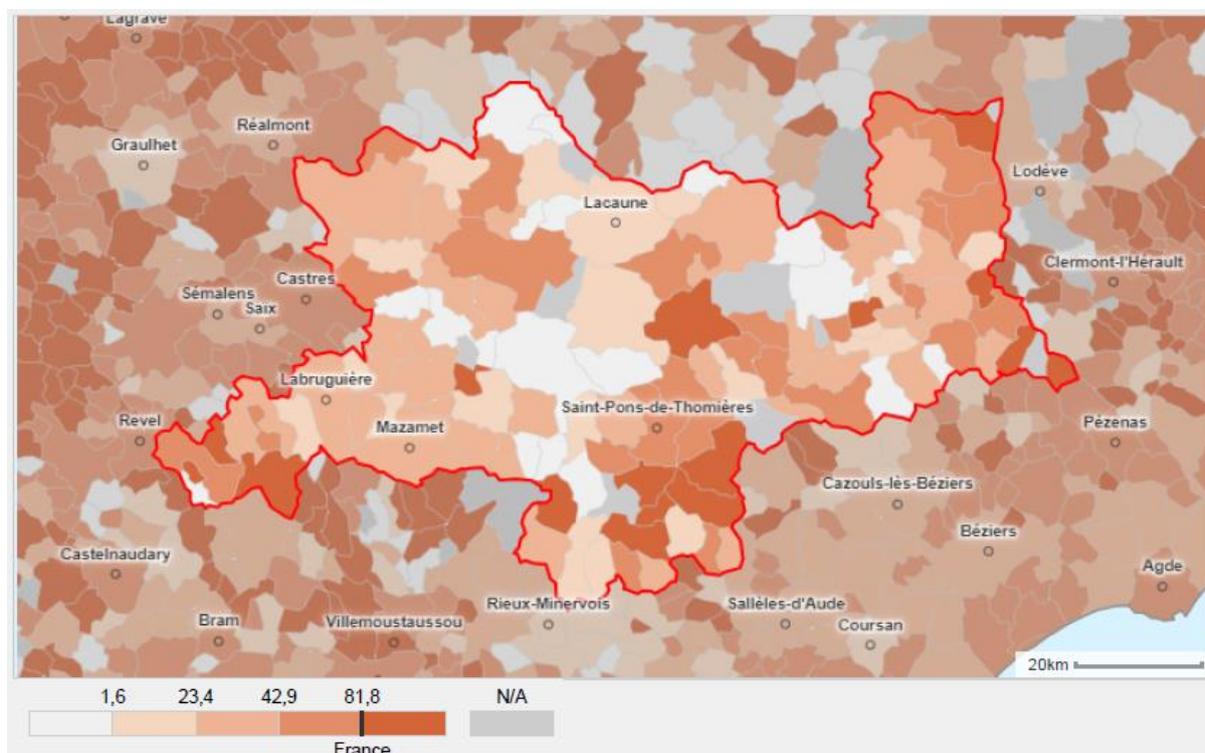
²⁹ Rapport SIDDT, 2020

Répartition géographique des catégories socio-professionnelles et mixité sociale

Le rapport entre le nombre d'individus rattachés à la CSP des « cadres et professions intellectuelles supérieures » et celle des « ouvriers » permet d'appréhender la mixité sociale du territoire. Ainsi, on observe dans le Parc une « concentration » des cadres et professions intellectuelles supérieures sur quelques communes autour de St Pons-de-Thomières, d'Avène, de Bédarieux, dans le Sorèzois et l'aire d'attraction de Castres.

Cette CSP est au contraire peu représentée, comparativement aux ouvriers, dans l'ancienne vallée industrielle du Thoré et autour de l'axe Lacaune – La Salvetat où l'industrie agro-alimentaire et d'embouteillage de l'eau est génératrice d'emplois. On peut conclure de cette répartition géographique que la mixité sociale sur le territoire du Parc est relative et relève plus d'une « mosaïque » que d'un véritable mélange des catégories socio-économiques.

Nombre de cadres pour 100 ouvriers en 2020 :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

Conditions d'emploi des actifs occupés

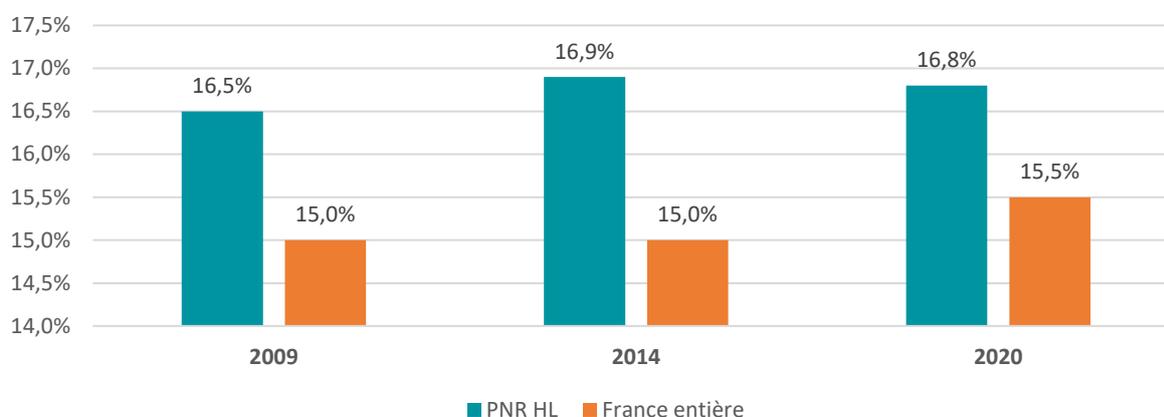
Pour les salariés : des contrats de travail plus précaires qu'au niveau national

En 2020, 16.8% des salariés présents sur le territoire du Parc sont embauchés en contrat précaire, ce qui correspond à la part des salariés qui ne sont pas en contrat à durée indéterminée.

La moyenne nationale est significativement plus basse tout en restant particulièrement élevée, avec un taux de précarité qui s'élève à 15.5% des emplois salariés (deux fois son niveau des années 1980).

Les premières victimes de cette situation au niveau national comme localement sont les salariés peu diplômés et les jeunes : 51.6% des salariés de 15-24 ans sur le territoire du Parc sont en emploi précaire et 53.8% au niveau de la France entière.

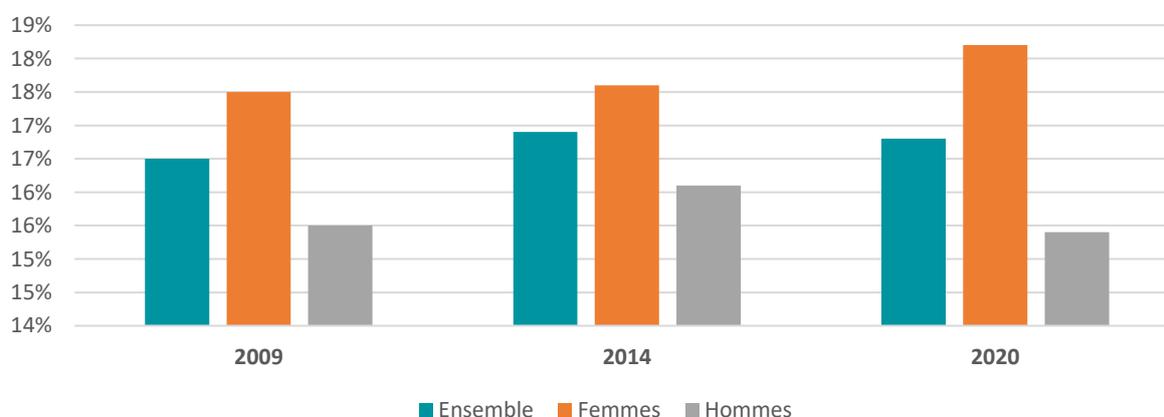
Evolution de la part de salariés en emploi précaire 2009-2020 :



Source : Observatoire des territoires, données INSEE 2020

Par ailleurs, la précarité des conditions de travail est également plus flagrante chez les femmes salariées, avec +3% d'entre elles n'ayant pas accès à un CDI par rapport aux hommes dans le parc. Ces inégalités existent au niveau national mais en plus ténue (écart de 1% entre hommes et femmes).

Précarité de l'emploi hommes/femmes sur le territoire 2009-2020 :



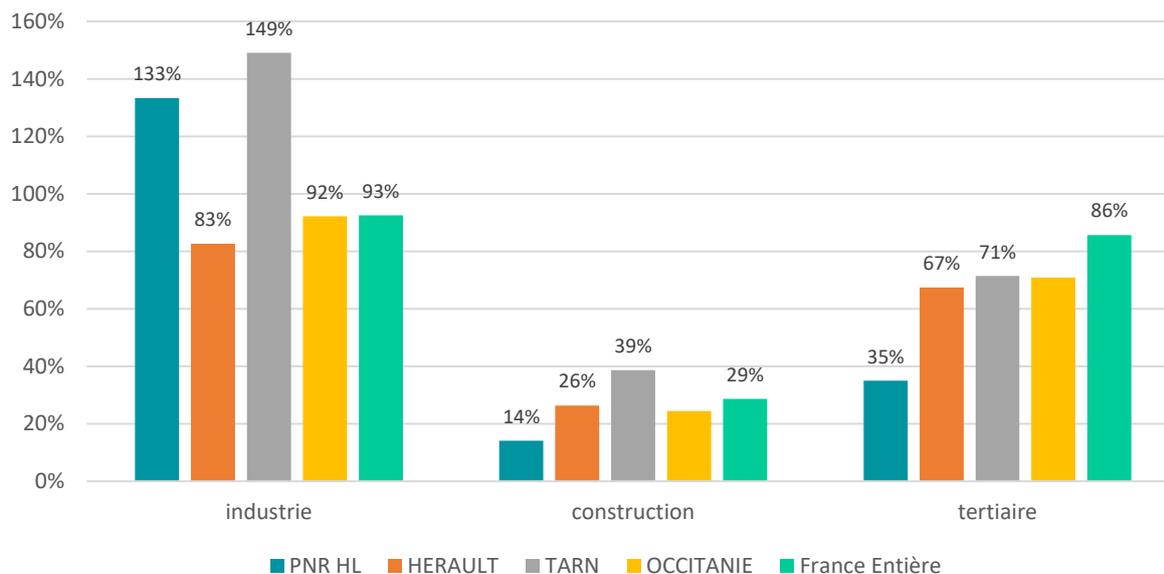
Source : Observatoire des territoires, données INSEE 2020

Les actifs occupés non-salariés fortement représentés

La part des actifs occupés non-salariés (21%) est bien supérieure à la moyenne nationale (11,6%), illustrant l'importante représentation des travailleurs indépendants sur le territoire : agriculteurs et entreprises individuelles du secteur tertiaire (en majorité dans le domaine du commerce et des services).

On observe également une forte augmentation de la création d'entreprises individuelles dans le domaine de l'industrie sur la période 2015-2020 (+133%), au-delà de la moyenne nationale (+93%) et dans la dynamique du département du Tarn (+149%).

Evolution de la création d'entreprises individuelles de 2015 à 2020 :

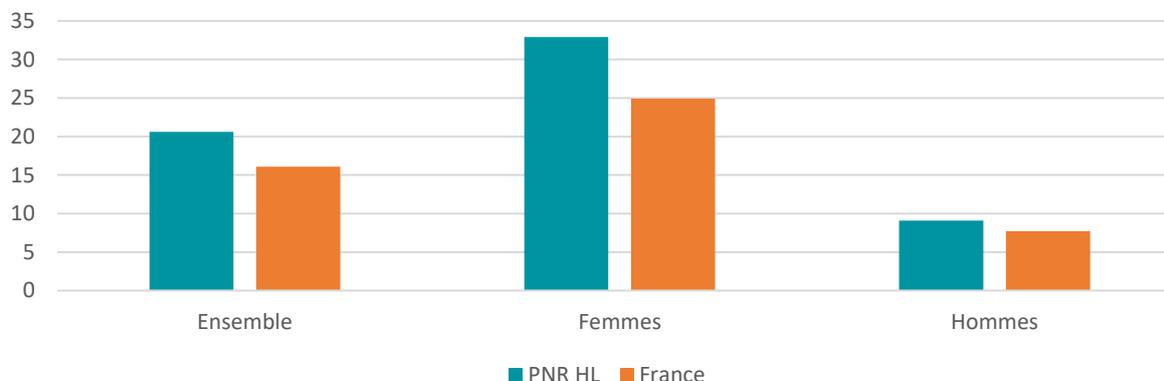


Source : SIDDT, données INSEE 2020

Une grande part d'actifs occupés à temps partiel

La part des actifs à temps partiel est très importante dans le Parc : 20,6% des actifs contre 16,1% au niveau national. Cela concerne essentiellement les femmes, puisque 34,9% des femmes actives en emploi sont à temps partiel contre 9,2% des hommes seulement.

Actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel (en %) :



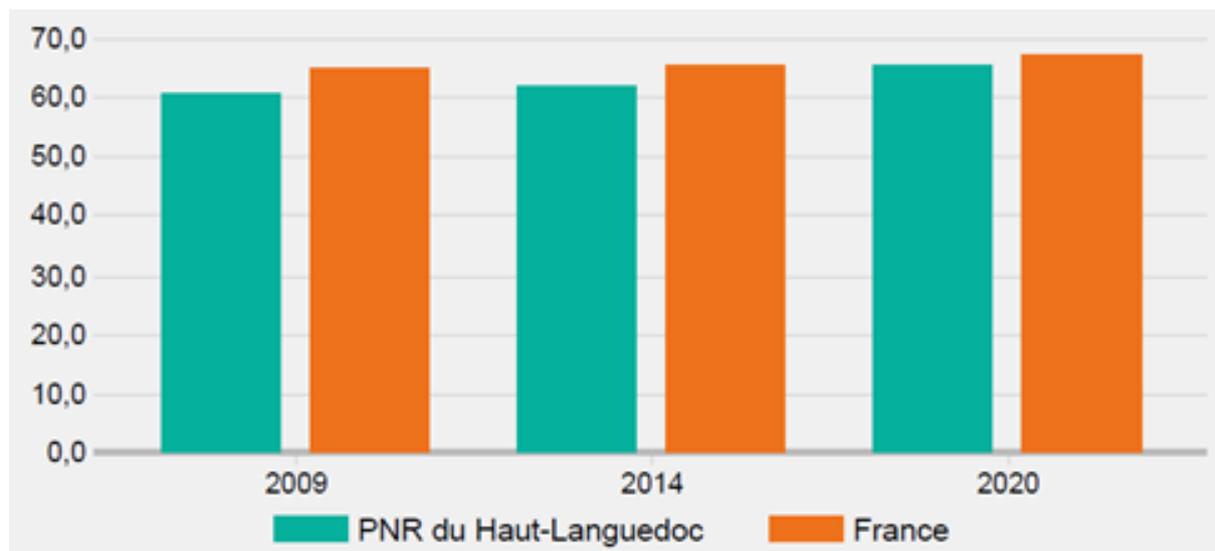
Source : Observatoire des territoires, données INSEE 2020

Distance au lieu de travail et fonction résidentielle du territoire

En moyenne sur le territoire du Parc, 35.8% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, 55% dans une autre commune du même département et 9.2% dans une commune d'un autre département.³⁰

La part des actifs travaillant dans leur commune de résidence est plus faible qu'au niveau départemental (Hérault, Tarn : 41%) ou national (39.5%) ; elle a diminué sur la période 2015-2020 (-1.9%) au bénéfice des résidents se déplaçant dans un autre département pour travailler (+2.2%)³¹.

Part des actifs travaillant dans des communes différentes du lieu de résidence (en%) :



Source : Observatoire des territoires, données INSEE 2020

Sur l'axe Lacaune - Saint-Pons-de-Thomières, les déplacements sont relativement faibles : plus de 70% des actifs travaillent dans leur commune de résidence. À l'inverse, les déplacements sont très importants au niveau des communes situées aux extrémités Ouest et Est ainsi que dans la plupart des communes limitrophes, reliées aux bassins d'emplois des agglomérations localisés en-dehors ou en périphérie du Parc. 20% des communes du territoire appartiennent à l'aire d'attraction de grands pôles d'emploi (entre 50 000 et 200 000 habitants) situés hors du Parc (agglomérations de Castres et Béziers), 28% à la couronne de pôles d'emploi moyens (moins de 50 000 habitants) situés dans le Parc (Mazamet et Bédarieux) et 7% à la couronne d'un petit pôle d'emploi du territoire (Lacaune).

Ainsi, d'importants déplacements pendulaires existent entre la ville de Castres et le territoire :

- 13.4% des actifs du territoire travaillent sur la commune de Castres
- 4.5% des employés du territoire habitent sur la commune de Castres

Ces déplacements quotidiens d'actifs viennent confirmer la fonction résidentielle plus que de « pôle emploi » du territoire, avec un indice de concentration de l'emploi inférieur à 100 et en baisse régulière depuis plusieurs décennies.

Cf. Chapitre Dynamique économique du territoire.

³⁰ Rapport OBSéco 2020

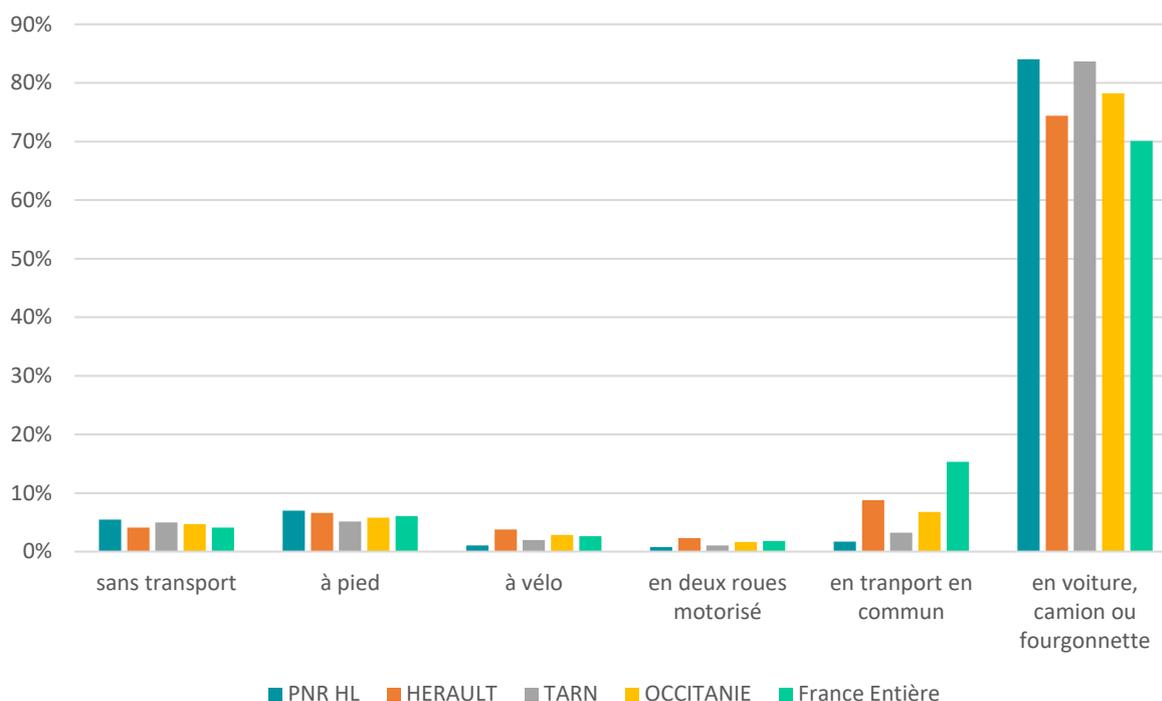
³¹ Rapport OBSéco 2020

Mode de déplacement domicile-travail : la voiture reine

Les habitants du Parc, comme dans la plupart des territoires ruraux, ont massivement recours à la voiture pour les trajets domicile-travail. Ce mode de transport représente 83,9% des déplacements en 2020, ce qui est bien plus élevé que la moyenne régionale (78,6%).

Les transports en commun sont très peu utilisés (1,7% contre 8,9% dans l'Hérault par exemple).

Mode de déplacement domicile-travail en 2020 :



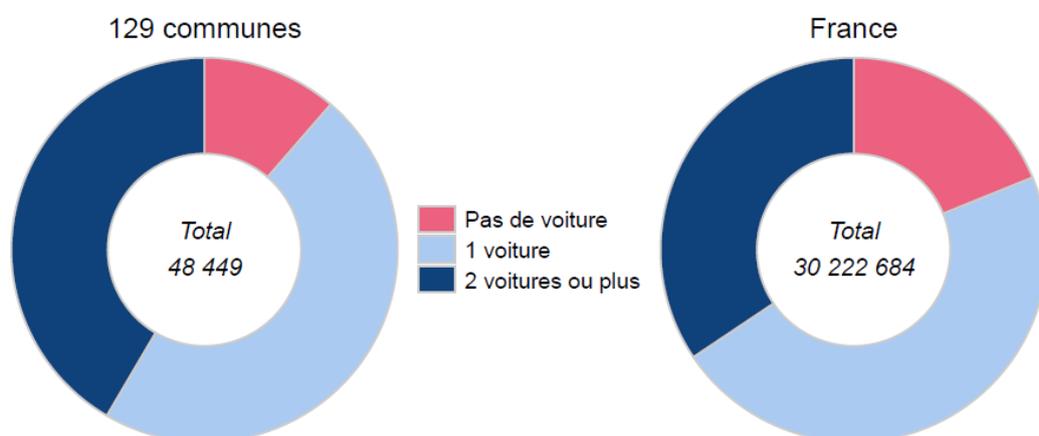
Source : SIDDT, données INSEE 2020

Les modes de transport doux (vélo, marche) sont encore peu développés même si la part de personnes se déplaçant à pied est légèrement supérieure à la moyenne régionale. On observe également un pourcentage significatif de personnes qui n'ont pas de transport pour se rendre au travail (6,6%), Cela peut être corrélé avec la part importante d'emploi non salarié, pour lesquels le lieu de travail se trouve généralement sur la commune de résidence, tel que pour les agriculteurs.

Indicateurs	PNR du Haut-Languedoc		France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	83,9	▲	70,3
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	1,7	▼	15,1
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	1,8	▼	4,4

Source : Insee, RP - 2020

Equipement automobile des ménages sur le territoire d'étude et en France :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

Revenus et niveau de vie de la population

Les départements où la part des jeunes sans diplôme est élevée sont dans la plupart des cas, ceux connaissant un fort taux de chômage et où le niveau de vie des ménages y résidant est faible. C'est le scénario que l'on observe sur le territoire du Parc régional du Haut-Languedoc, avec des situations contrastées en fonction des communes selon qu'elles subissent l'influence des pôles urbains ou non.

Un faible niveau de vie médian en dehors de l'aire d'influence des pôles urbains

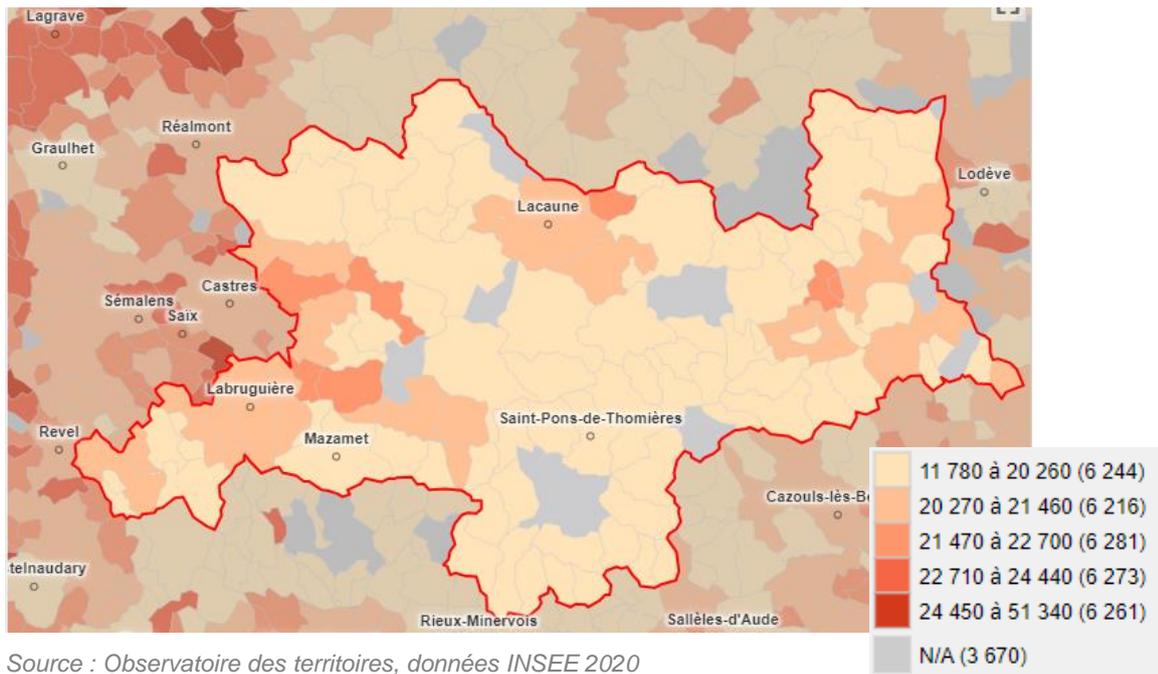
En 2020, le niveau de vie médian par unité de consommation (UC) est de 19 152 € sur le territoire³². Ce qui signifie que la moitié des communes du Parc ont un revenu disponible par « équivalent adulte » égal ou supérieur à 19 152 €/an. Ce chiffre masque toutefois des situations contrastées selon les communes, avec un minimum à 13 550 €/UC/an (commune de Cassagnoles) et un maximum de 22 140 €/UC/an (commune de Moulin-Mage). Les communes du territoire présentant le niveau de vie le plus élevé (supérieur à 20 270 €/UC/an) sont localisées dans les aires d'influence des pôles urbains - couronnes de Castres à l'Ouest et de Bédarieux à l'Est, et à proximité de Lacaune au Nord.

Globalement, le niveau de vie médian du territoire reste nettement inférieur aux références départementales (21 080 €/UC/an dans le Tarn et 21 130 €/UC/an dans l'Hérault sur la même période), régionales (22 030 €/UC/an) et nationales (22 320 €/UC/an)³³.

³² Observatoire du territoire - INSEE 2020 : moyenne des médianes du revenu disponible pour chaque commune du territoire du PNR, exceptées celles où la donnée n'est pas disponible : Boisset, Cambon-et-Salvergues, Carlencas-et-Levas, Ferrières-Poussarou, Montesquieu, Rieussec, Romiguières, Vélioux, Verreries-de-Moussans, Lacapelle-Escroux, Lamontélaré, Lasfaillades, Le Rialet, Saint-Salvi-de-Carcavès, Senaux et Le Vintrou.

³³ INSEE, 2020

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €) 2020 :

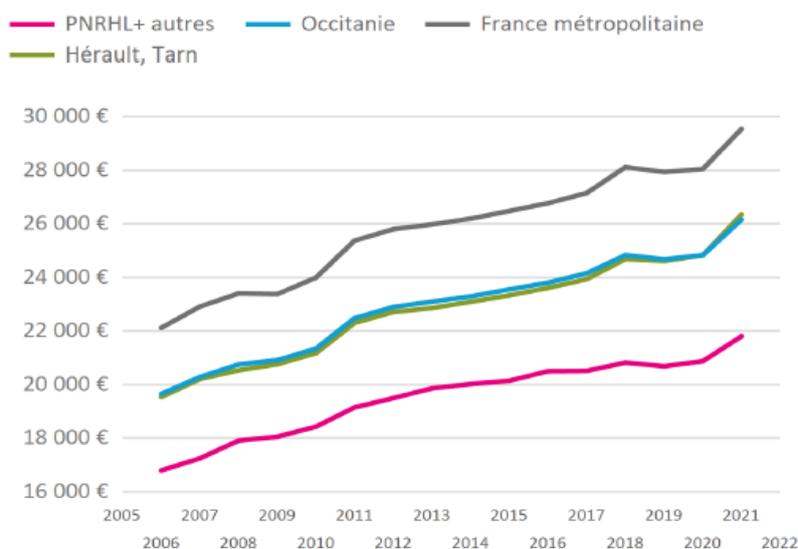


Source : Observatoire des territoires, données INSEE 2020

En cohérence avec le faible niveau de vie médian observé, le revenu mensuel moyen du territoire est de 1 817€ en 2021, contre 2 196€ au niveau départemental (Hérault, Tarn), 2 180€ au niveau régional et 2 462€ au niveau national. Par ailleurs, seul 33.6% des foyers fiscaux étaient imposés, contre 41.5% en Occitanie et 46.2% en France métropolitaine. La part des foyers concernés par les retraites et les pensions est de 10% supérieure à celle des départements ou même de la Région Occitanie³⁴.

Globalement, l'évolution du revenu des foyers fiscaux suit la tendance nationale, avec une hausse régulière depuis le début des années 2000, une stagnation sur la période 2017-2020 puis une nette augmentation suite à la crise sanitaire. L'évolution positive du revenu de ces dernières années reste cependant plus modérée sur le territoire qu'au niveau régional et national.

Evolution du revenu annuel moyen :



Source : Rapport OBSéco 2020 – données de la Direction Générale des Impôts - Impôt sur le revenu

³⁴ Rapport OBSéco 2020

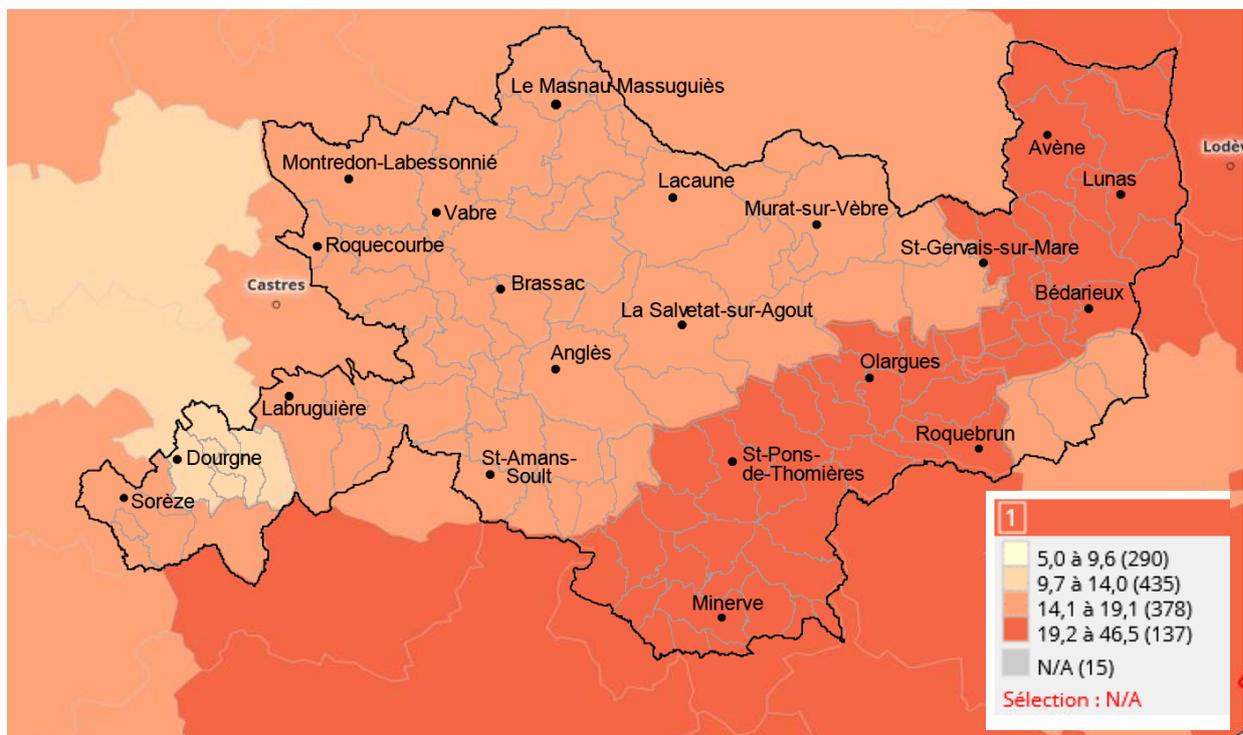
Un taux de pauvreté élevé au Sud-Est du territoire

L'Occitanie se place au 4^{ème} rang des régions de France métropolitaine où les revenus sont les plus faibles, derrière les Hauts-de-France, la Corse et la Normandie. Le taux de pauvreté moyen est de 16,8% en 2020 et varie significativement entre les départements, la situation étant très différente d'un bassin de vie vécu à un autre et notamment très visible dans l'arrière-pays méditerranéen et le Couserans.³⁵

Dans le Parc, le taux de pauvreté est inégalement réparti et oscille entre 11,6% et 27% selon les communes³⁶ avec un taux de pauvreté élevé dans la zone Sud-Est du territoire sous influence climatique méditerranéenne (selon un axe Minerve / Saint-Pons-de-Thomières / Olargues / Bédarieux).

A contrario, les communes de l'aire d'attraction de Castres présentent un taux de pauvreté plus faible.

Taux de pauvreté sur le territoire actuel en 2018 (en %) :



Source : INSEE 2018

Les tendances identifiées sur le territoire sont cependant à relativiser en prenant en compte le coût de la vie moyen sur la zone d'étude. En effet, si le seuil de pauvreté est fixé en référence à des moyennes nationales (par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française), le coût de la vie est localement plus faible qu'à proximité des pôles urbains - notamment pour les postes de dépense logement/alimentation - et le pouvoir d'achat des habitants s'en trouve augmenté.

³⁵ Regards statistiques sur les dimensions du bien-être en Occitanie, Décembre 2018

³⁶ INSEE, 2018

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DYNAMIQUE ECONOMIQUE

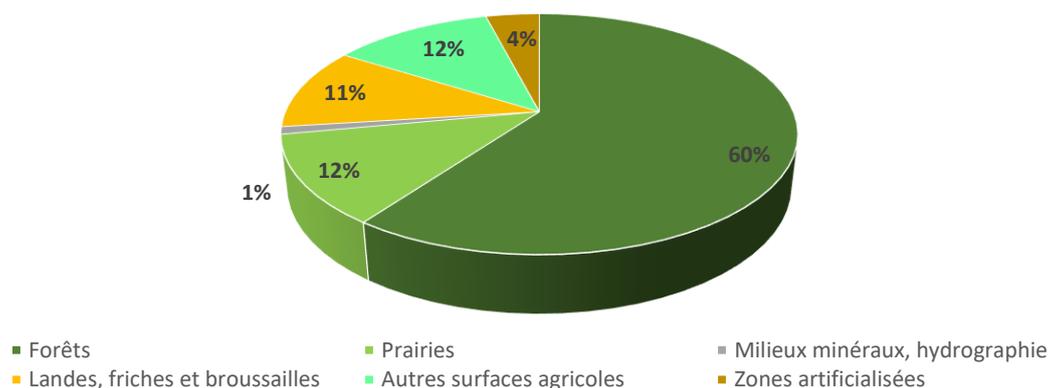
Attractivité et atouts du territoire

Ressources naturelles et culturelles

La diversité géologique, le climat et la présence d'un réseau hydraulique dense font du Parc une véritable réserve de ressources naturelles : roches, eau, vent, soleil, bois. Très tôt, les aménagements et les infrastructures sont venus exploiter ces ressources et transformer les paysages.

L'occupation du sol actuelle est révélatrice des principaux secteurs économiques développés tels l'agriculture et la sylviculture, avec un territoire recouvert à plus de 60 % par les forêts et à 24 % par des surfaces agricoles (prairies, cultures de plein champ, vergers etc..). Les « landes et garrigues », qui peuvent être classées en surface agricole ou forestière, en fonction des cas, représentent 11 % de la surface. La partie héraultaise est la plus forestière, avec 65 % de forêts. La partie tarnaise est occupée à 54 % par la forêt, l'agriculture occupant 30 % de la surface. Dans l'ensemble, le périmètre est peu artificialisé : le tissu urbain, les zones industrielles, etc. représentent seulement 4 % du territoire.

Occupation du sol du territoire (%) :



Source : référentiel d'occupation du sol - SIRS 2013

Par ailleurs, on observe des espaces particuliers tels que les grands lacs de barrage, les carrières et les mines (aujourd'hui fermées) et d'importantes usines devenues des héritages plus ou moins valorisés. Aujourd'hui, ce sont les éoliennes et le solaire qui se développent sur le territoire.

Par ailleurs, le territoire accueille plusieurs sites naturels et culturels remarquables, permettant de développer une offre touristique riche et diversifiée. Certains sites sont reconnus au niveau mondial, notamment la voûte de Vauban classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou au niveau national, tel que le site de Minerve labellisé Grand Site de France.

Cf. *Diagnostique du patrimoine paysager et culturel du territoire pour plus de détails*

Le Parc possède également une offre riche et diversifiée en sport de nature : plus de 200 sentiers de randonnées pédestre à la journée et plus 1500 sentiers à parcourir en itinérance (sur plusieurs jours), 111 sentiers dédiés au VTT, 4 bases de pratique de canoë kayak, 16 sites d'escalade reconnus d'intérêt départemental et conventionnés offrant plus de 500 voies, des milieux karstiques propices à la spéléologie et 9 lacs navigables dont 7 avec des bases de loisirs. Enfin, la voie verte du Haut-Languedoc "Passa País" constitue 80 km de voie réservée aux modes de déplacement doux dans un environnement privilégié, elle s'intègre à l'itinéraire de vélotourisme de la région, la Véloccitanie, qui parcourt les terres du Lauragais, les paysages du Haut-Languedoc et les vignes du Faugérois et du Saint-Chinianais³⁷. Parallèlement, plus de 100 associations et 145 professionnels propose des activités de pleine nature.

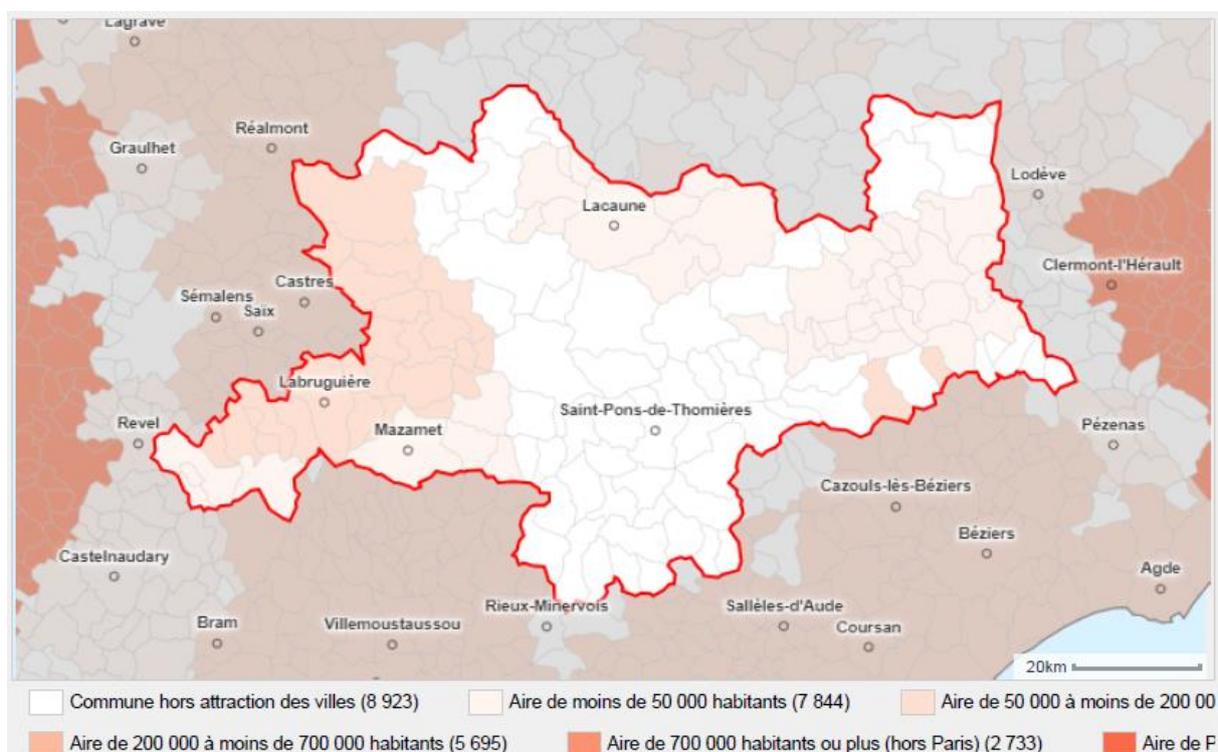
À cela, s'ajoutent plusieurs musées et maisons à thème. Ainsi, l'ensemble de l'offre irrigue le territoire.

Cf. Diagnostic tourisme et activités de pleine nature sur le territoire pour plus de détails.

Un territoire rural entre deux métropoles

Même si le Haut-Languedoc est resté un territoire rural, il reste sous l'influence de deux métropoles, Toulouse et Montpellier, qui sont en pleine expansion. Aussi, après une baisse de la population depuis plusieurs années, le développement démographique est reparti à la hausse. L'amélioration de l'accès, aux marges du territoire (A75, achèvement du projet de liaison rapide entre Toulouse et Castres-Mazamet en complément des liaisons ferroviaires et des réseau numériques) pourrait, à terme, stimuler la dynamique de développement local.

Répartition des communes du Parc selon le zonage AAV (aire d'attraction des villes) en 2020 :



Source : INSEE 2020

³⁷ <https://passapaisveloccitanie.fr/>

Cependant, bien que 54% des communes du Parc soient sous l'influence des pôles urbains périphériques ou appartiennent à l'un d'eux, il n'en reste pas moins que l'ensemble des communes restantes soit près de la moitié du territoire, se situent hors de l'influence des pôles urbains et d'emploi. Atout ou contrainte pour le développement économique de la zone ? L'absence d'attraction des pôles constitue une opportunité pour réfléchir à un modèle de développement plus endogène, loin des mouvements pendulaires et de la fonction résidentielle qui transforment les territoires péri-urbains.

Répartition des communes du Parc selon le zonage AAV (aire d'attraction des villes) en 2020 :

	Nombre		%	
	129 communes (2023)	France	129 communes (2023)	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,5
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	231	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	5 464	0,0	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	26	7 585	20,2	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	8	771	6,2	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	36	7 073	27,9	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	59	8 923	45,7	25,5
Total	129	34 945	100,0	100,0

Source : INSEE 2020

La valeur ajoutée non délocalisable des labels qualité

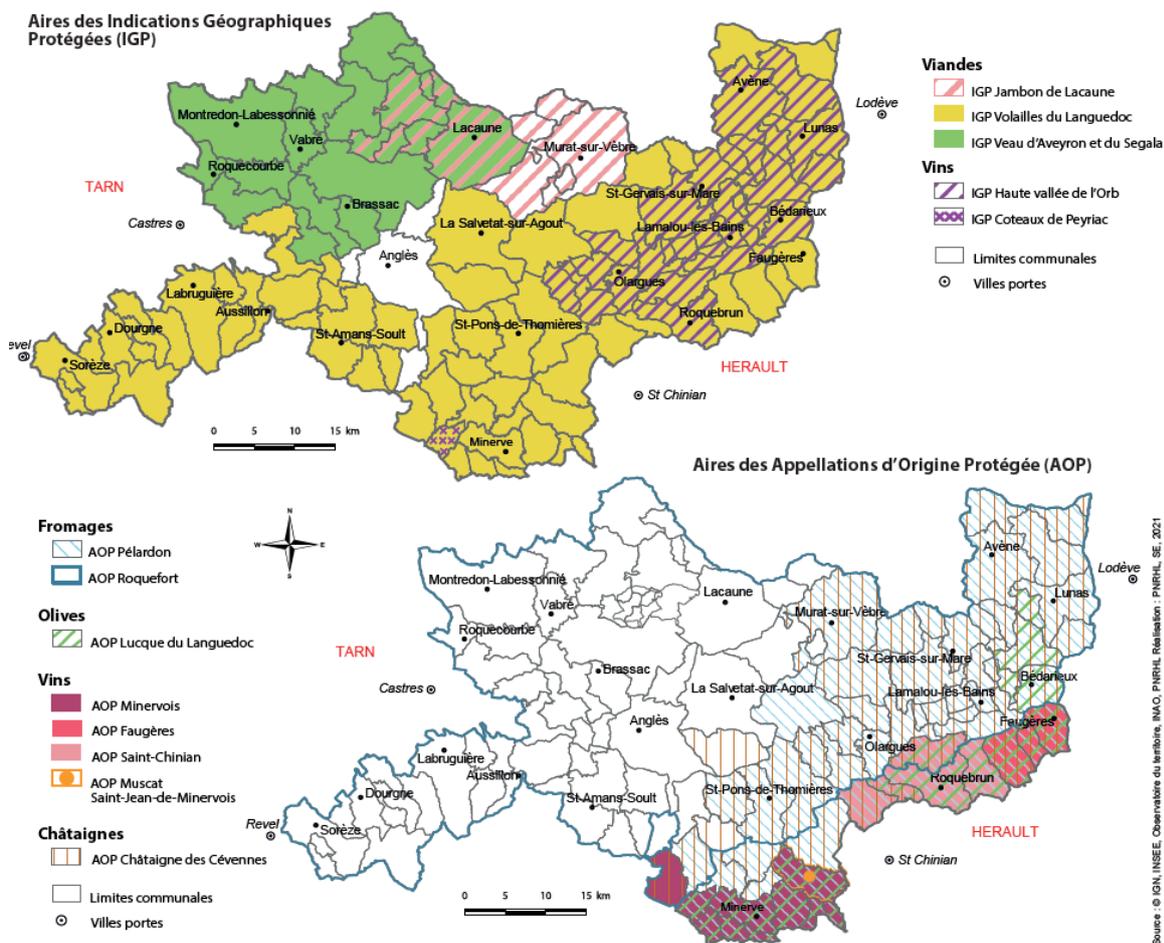
Plusieurs AOP et IGP sur le territoire

Le terroir du Parc est fortement valorisé par l'existence de plusieurs labels qualité dans le secteur de l'alimentation : deux Appellations d'Origine Protégée (AOP) pour le fromage : le "Roquefort" et le "Pélardon", une AOP pour les olives « Lucques » et depuis 2020 une AOP pour la "Châtaigne des Cévennes". Le territoire possède également quatre AOP pour le vin : les AOP Faugères, Saint-Chinian et ses dénominations Saint-Chinian Berlou et Saint-Chinian Roquebrun, et l'AOP Minervois et sa dénomination Minervois La Livinière, sont regroupées sous l'AOP Languedoc. À celles-ci s'ajoute la quatrième AOP viticole du territoire : AOP Muscat de Saint Jean de Minervois.

Le vin est également représenté dans les Indications géographiques protégées (IGP) présentes sur le territoire : IGP Haute Vallée de l'Orb, IGP Coteaux de Peyriac ainsi que les IGP Comté Tolosan, IGP Pays de l'Hérault, IGP Pays d'Oc.

Les autres IGP du territoire concernent la production animale : IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest, IGP Porc du Sud-Ouest, IGP Jambon de Bayonne, IGP Jambon de Lacaune, IGP Veau d'Aveyron et du Ségala et IGP Volailles du Languedoc.

La répartition des IGP et AOP sur le territoire en 2021 (périmètre classé actuel) :



Les signes officiels de qualité assurent une meilleure valorisation des produits sur le marché et une bonne redistribution de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière, engendrant une meilleure rémunération du producteur et du transformateur malgré les contraintes et les surcoûts de production induits par les cahiers des charges. Si les appellations ne sont pas toujours un outil efficace pour garantir la supériorité du prix, elle confère également une meilleure résistance à la variabilité des cours.

Par ailleurs, au travers du tourisme, ou encore des investissements des filières labellisées, c'est l'ensemble de l'économie locale qui profite de la richesse créée par l'appellation et de ses retombées. Les signes officiels de qualité entrent dans les démarches de développement et de valorisation du territoire, et en constituent un facteur d'attractivité. Pour les régions à fortes contraintes, ce sont des outils efficaces pour maintenir leurs activités et leur population.³⁸

La marque Valeurs Parc

La marque Valeurs Parc naturel régional, présente à l'échelle nationale dans tous les Parcs naturels régionaux, permet d'identifier les professionnels porteurs des valeurs des Parcs : attachement au territoire, forte dimension humaine et sociale, préservation et valorisation des patrimoines.

Depuis 2007, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc développe la marque Valeurs Parc naturel régional pour promouvoir et soutenir les activités économiques, agricoles et touristiques en leur offrant

³⁸ Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC, CNAOL 2010

une reconnaissance spécifique. En 2021, l'offre s'est enrichie dans le domaine des activités de pleine nature, avec le VTT et le paddle, et le vin et les produits de la vigne.

En 2024, 163 entreprises du territoire sont engagées dans la marque Valeurs Parc naturel régional du Haut-Languedoc. On les retrouve dans les filières hébergements, produits, activités de pleine nature (APN), sites de visite et de découverte, et séjours touristiques.

40% des bénéficiaires de la marque sont des professionnels de l'hébergement, 36% des producteurs, 12% des activités de pleine nature, 11 % des sites d'accueil et de découvertes et peu représentée aujourd'hui la filière pierre avec un seul professionnel engagé et la filière séjours touristiques qui a été lancée en 2023 et dont les attributions commencent tout juste.

Pour l'entreprise qui en bénéficie, la marque est une reconnaissance de son travail mais aussi de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement. Elle lui confère une valeur ajoutée en termes d'image via des actions promotionnelles et un appui technique du PNR.

Facteurs d'attractivité du territoire

L'attractivité territoriale est généralement considérée comme la capacité d'un territoire à attirer et à retenir les personnes, les entreprises, les revenus, les capitaux et la main-d'œuvre. L'attractivité d'un territoire dépend de sa capacité à capter ces différents types de ressources et la mesure de son intensité se fait en analysant les flux entrants et sortants de personnes et d'entreprises.

Selon le point de vue, celui des ménages ou du porteur de projet économique, les facteurs d'attractivité peuvent différer sur un même territoire, incluent non seulement l'économie mais aussi d'autres facteurs tels que la qualité de vie, l'environnement, les services et les ressources, le tourisme, etc.

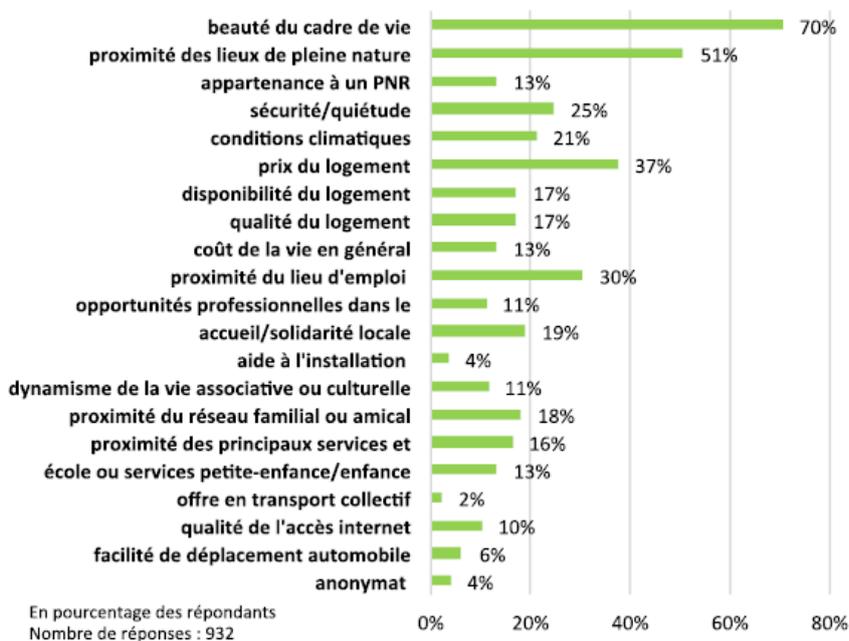
Pour les ménages

L'étude réalisée par l'IPAMAC en 2023 a permis de caractériser le profil des nouveaux arrivants dans les PNR du massif central³⁹, et notamment de clarifier leurs motivations à l'installation.

Il s'avère « qu'une très forte majorité des arrivants recherchaient un autre cadre de vie, rural ou montagnard, offrant un accès facile ou rapide aux espaces naturels. (...) les passages à l'acte ont le plus souvent été provoqués par l'obtention d'un nouvel emploi ou un événement familial. Le télétravail a été un facteur facilitant puisque plus d'un tiers des nouveaux arrivants le pratique : 4% en totalité en télétravail et 36% partiellement.

Seuls 13 % des ménages citent le label PNR comme critère de choix d'installation. »

Les motivations à l'installation des nouveaux arrivants :



Source : IPAMAC 2023

³⁹ Proposer une offre d'accueil innovante et différenciante des parcs du Massif central - Synthèse du diagnostic et des actions conduites par les Parcs, Mars 2023

Critères de choix du lieu de vie :

Concernant les critères de choix de la commune d'installation, « la beauté du cadre de vie apparaît fortement prédominante puisque 70 % des nouveaux habitants la citent. Arrivent ensuite les critères liés au choix du logement (qualité, coût, diversité des types de logement), qui ont compté pour plus d'un tiers des répondants, et à l'emploi (proximité du lieu d'emploi). La demande de services est par contre relativement peu mise en avant ».

Sachant que presque un tiers des enquêtés sont des nouveaux arrivants dans le PNR du Haut-Languedoc, les critères du choix à l'installation identifiés paraissent pertinents à appliquer à notre territoire, à savoir que les **premiers leviers d'attractivité** sont **le cadre de vie, l'accès au logement et à l'emploi**. Le **télétravail** constituant un **facteur facilitateur voir indispensable** pour l'installation.

Pour les entreprises

L'afflux de nouveaux arrivants exerçant majoritairement des professions intermédiaires (20%) à supérieures (24%) ou indépendantes (20%), constitue en soi une source d'attractivité pour les entreprises envisageant de s'implanter sur le territoire et à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée.

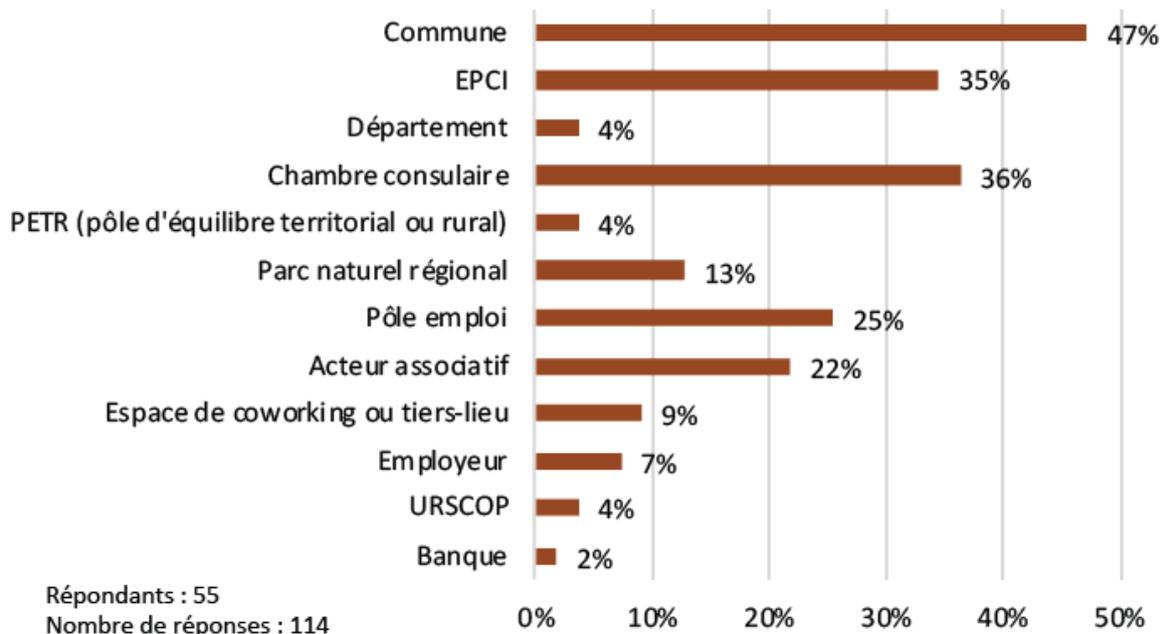
Par ailleurs, le soutien aux porteurs de projet économiques constitue un levier important pour leur installation. Près de la moitié des entreprises enquêtées par l'IPAMAC a pu bénéficier d'un soutien à l'installation, notamment concernant la définition ou la viabilité de son projet professionnel et la connaissance des aides financières mobilisables.

En parallèle de l'accès à la main d'œuvre et aux financements, les zones d'activité et la disponibilité / accessibilité de l'immobilier d'entreprise constituent un facteur important. Pour l'économie résidentielle, on s'intéressera également à la demande et la concurrence locale par domaine d'activité ; pour l'économie productive, l'enclavement géographique versus le déploiement de la fibre optique et d'un réseau de téléphonie mobile de qualité jouera un rôle primordial, de même que la disponibilité en ressources naturelles, l'existence de services supports logistiques / administratifs ainsi que les relations de concurrence, de complémentarité ou les relations commerciales avec les territoires voisins (...).

Diagnostic de l'action économique

D'après l'étude réalisée par l'IPAMAC en 2023 sur l'ensemble des PNR du massif central, les créateurs d'activité ont été soutenus par une diversité de structures et acteurs. La commune est la plus fréquemment citée par les répondants (47 % des répondants). A ses côtés, l'EPCI intervient également fréquemment (35 %).

Les soutiens reçus par les créateurs d'activité :



Source : IPAMAC 2023

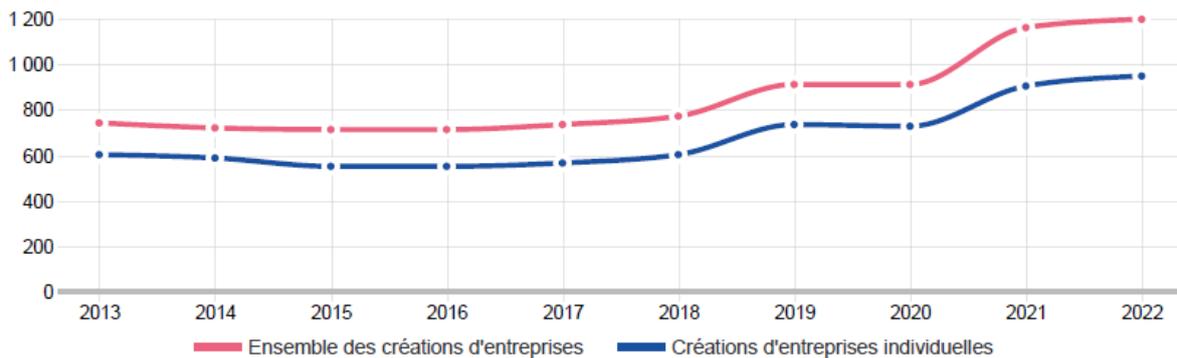
Les chambres consulaires sont également l'un des principaux acteurs de l'accompagnement (36 %), de même que Pôle Emploi (25 %) et des acteurs associatifs locaux (22 %), parmi lesquels ont par exemple été cités Âme sud, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), Terres Vivantes, Lozère nouvelle vie, etc. Le PNR est cité par 13 % des répondants.

Dynamique économique du territoire

Un tissu économique porté par une bonne dynamique de créations d'entreprises individuelles

En 2020, 871 entreprises ont été créées sur le territoire du Parc - hors agriculture, portées par l'essor des entreprises individuelles (679 entreprises créées sous ce régime soit 78%).

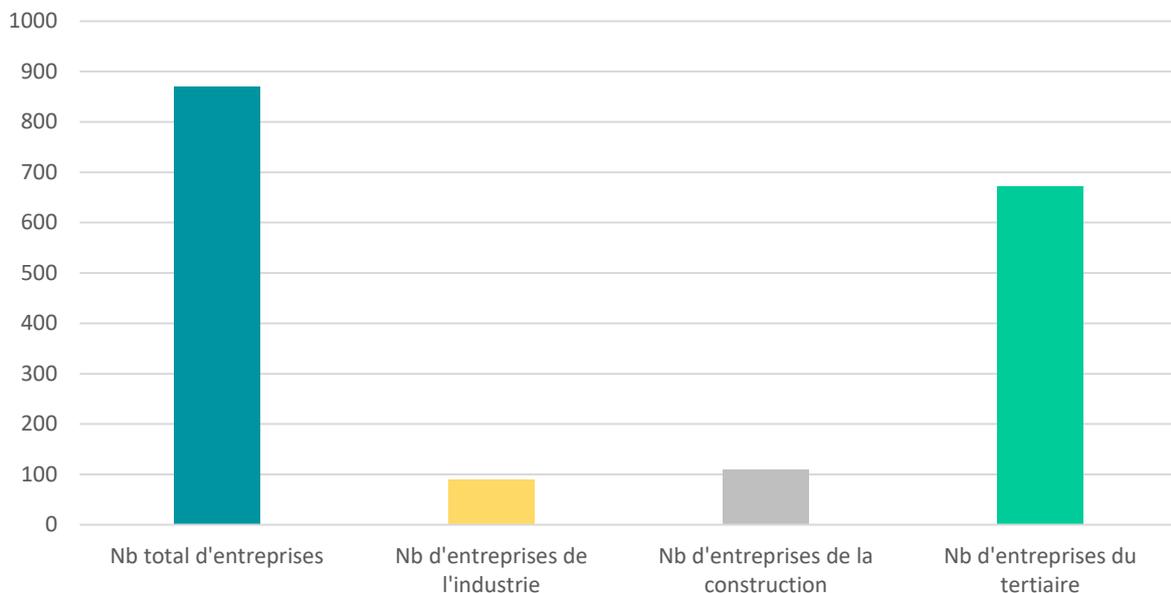
Evolution du nombre des créations d'entreprises et entreprises individuelles et non-individuelles entre 2013 et 2022 (Champ : activités marchandes hors agriculture) :



Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (Side)

Bien que les créations d'entreprises augmentent dans tous les secteurs d'activité, le plus grand nombre d'entreprises créées, individuelles ou autres, sont des entreprises du secteur tertiaire (77%).

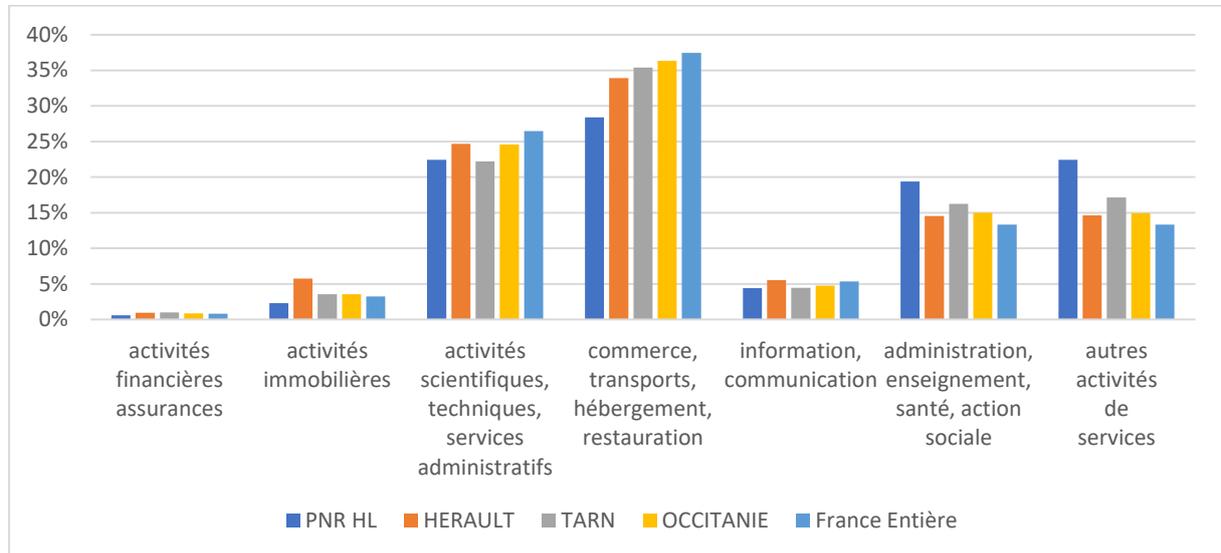
Nombre d'entreprises créées par secteur sur le territoire en 2020 :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

Les nouvelles entreprises individuelles du tertiaire ciblent 4 principaux types d'activité : premièrement le domaine du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration (28%), puis les activités scientifiques et techniques, les services administratifs (22.5%), les autres activités de services (22.5%) et enfin l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (19%).

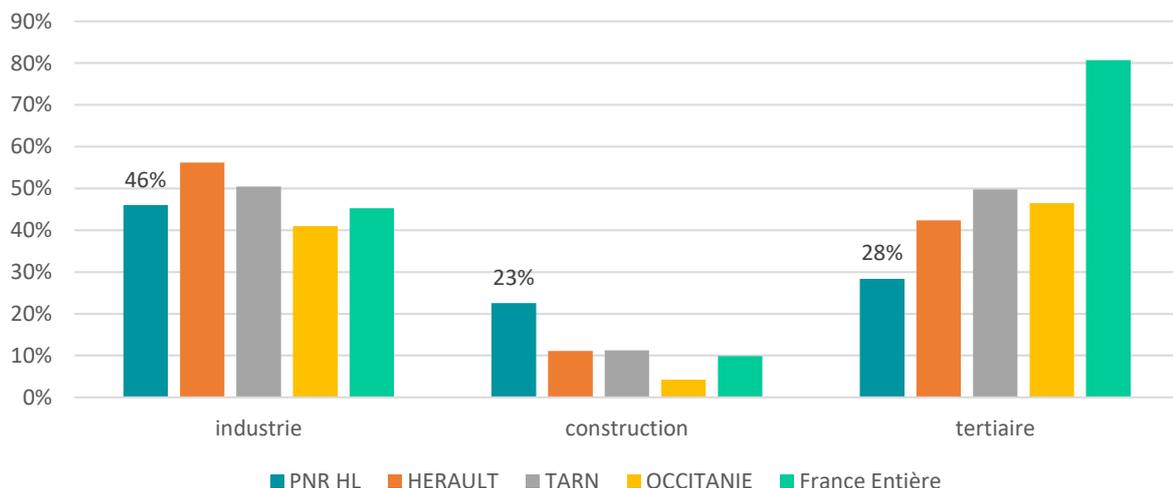
Part de création d'entreprises individuelles dans les différents secteurs du tertiaire (%) en 2020 :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

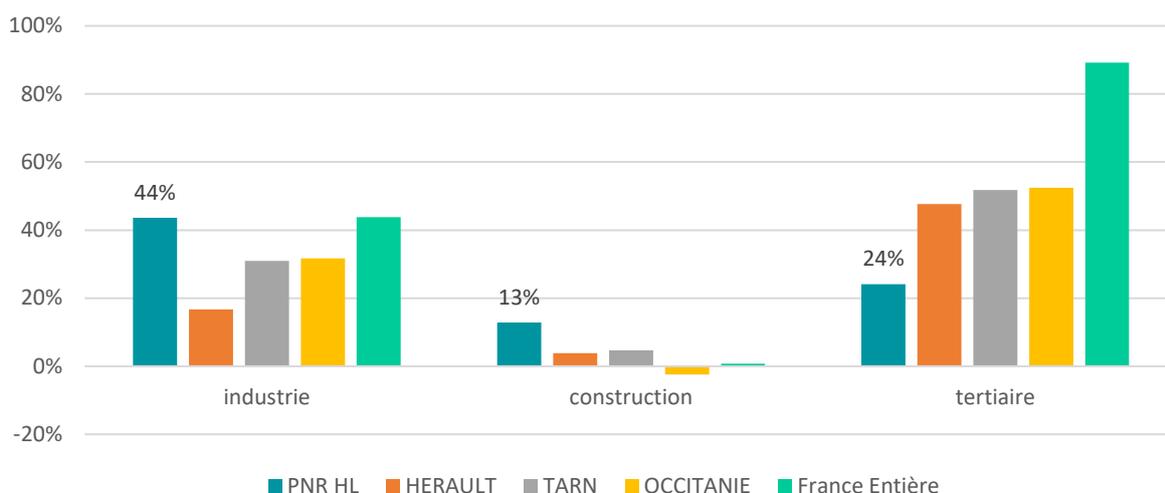
Cependant, relativement au nombre d'entreprises de chaque secteur présentes sur le territoire, le secteur de l'industrie, incluant les industries extractives et forestières, revêt également un bon dynamisme sur la période 2015-2020 avec +46% de création d'entreprises contre +28% pour le tertiaire.

Evolution de la création d'entreprises par secteur de 2015 à 2020 (%) :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

Evolution de la création d'entreprises individuelles par secteur de 2015 à 2020 (%):



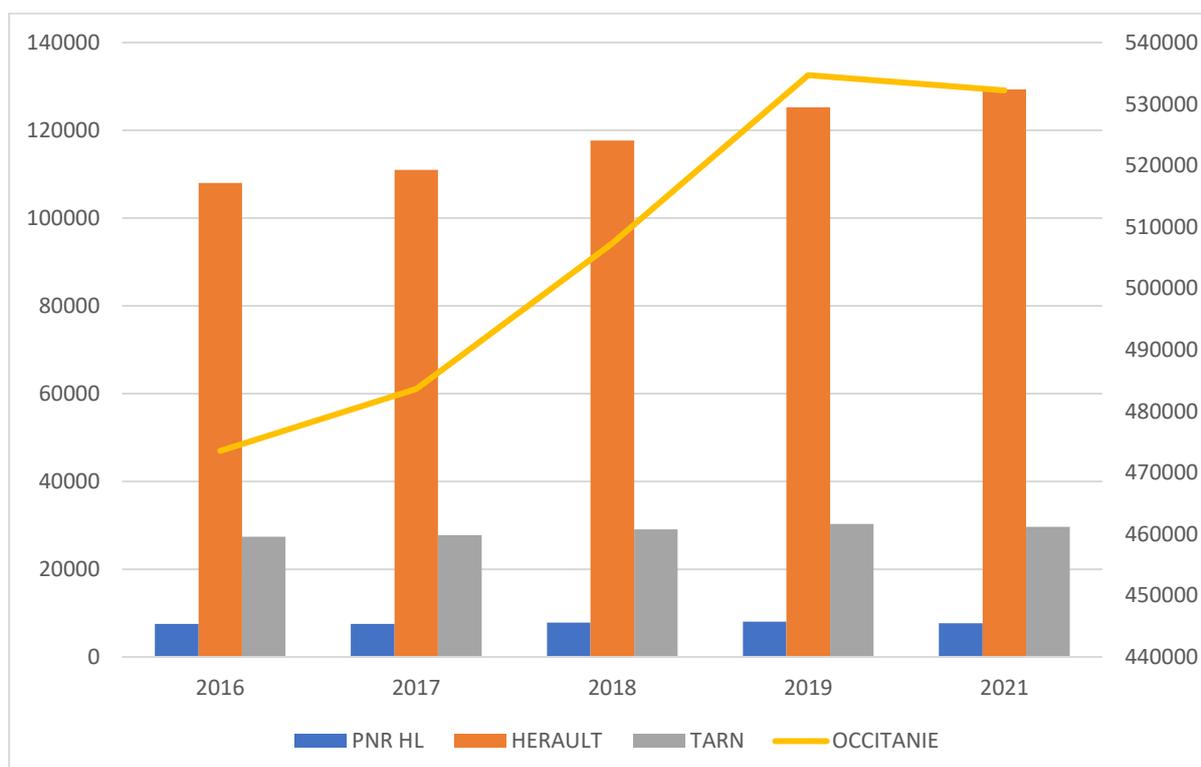
Source : SIDDT, données INSEE 2020

En 2022, 1197 entreprises sont créées dans le Parc du Haut-Languedoc, ce qui constitue un record, essentiellement dans le secteur tertiaire et à l'extrémité Ouest du territoire : 25% des nouvelles entreprises sont localisées sur les communes de Mazamet, Labruguière, Aussillon et Pont-de-l'Arn. Par ailleurs, les communes de l'aire d'attraction de Castres accueillent 12% des créations d'entreprises, la zone Bédarieux-Hérépian 8%, la vallée du Jaur 4% et l'axe Lacaune-La Salvetat 4%.

Pour 53% des communes du Parc, on n'observe pas de création d'entreprises sur la même période.

Globalement, la dynamique entrepreneuriale du territoire est positive et le nombre total d'établissements tous secteurs confondus augmente (+13% sur la période 2015-2020) ; une hausse qui reste cependant inférieure au niveau régional (+22%) et départemental (+20% pour le Tarn et +38% pour l'Hérault).

Evolution du nombre d'établissements de 2016 à 2021 :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

Les secteurs d'activité prédominants - en nombre d'établissements actifs

Les deux départements constitutifs du territoire ont développé des types d'activité différents en fonction de leur histoire et de leurs ressources : le Tarn concentre les activités industrielles et l'Hérault un grand nombre de petites et très petites entreprises, avec une prédominance du secteur tertiaire.

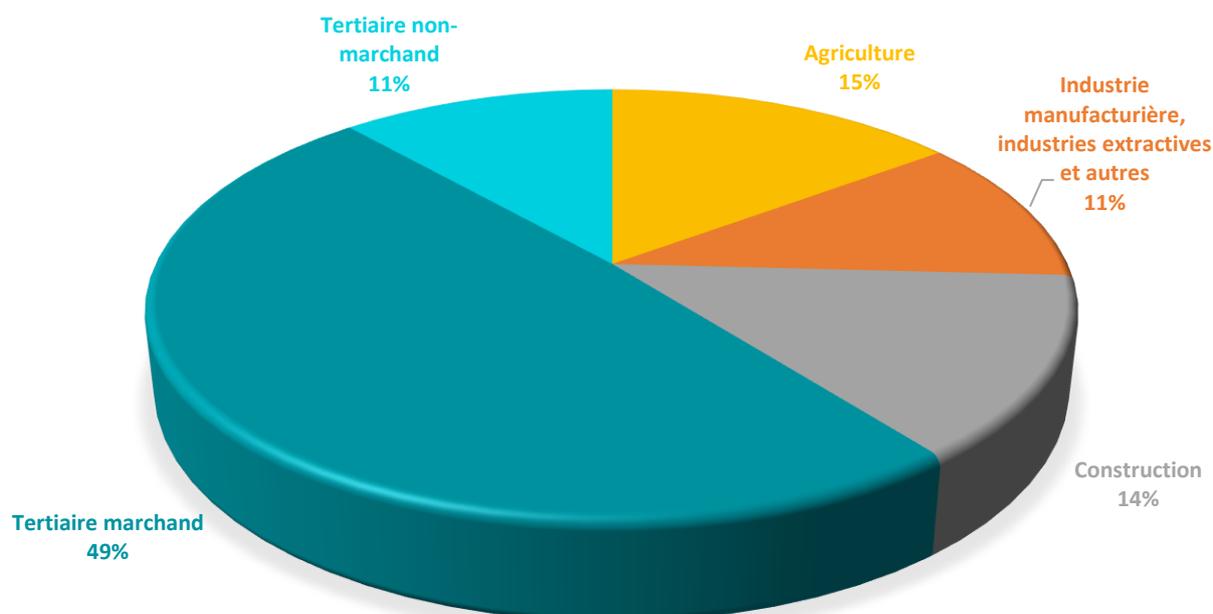
Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020 :

Secteur d'activité	PNR HL		France entière	
	Nb établissements	% établissements	Nb établissements	% établissements
Agriculture	1340	15%	416 436	7%
Industrie	1000	11%	344 335	6%
Construction	1238	14%	730 939	12%
Tertiaire	5479	60%	4 069 077	76%
Commerce, transports, services divers	4441	49%	3 858 924	63%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1038	11%	750 153	12%
TOTAL	9057	100%	6 100 787	

Sources : SIDDT, données INSEE 2020 / AGRESTE, recensement agricole 2020

Si on considère le nombre total d'unités légales en 2020, l'économie du Parc est globalement marquée par la prédominance du secteur tertiaire (60% des établissements actifs), notamment du secteur tertiaire marchand (49%) qui accuse pourtant une baisse depuis 2015 où il représentait 52% des unités légales. L'importante représentation du secteur tertiaire marchand s'explique par le développement de l'économie présentielle, notamment sur la partie héraultaise du territoire.

Répartition des unités légales par secteur d'activité en 2020 (%) :



Source : SIDDT, données INSEE 2020 / AGRESTE, recensement agricole 2020

En 2024, on retrouve le plus grand nombre d'établissements du secteur tertiaire dans le domaine des services aux entreprises (688), de la restauration (291), des commerces non sédentaires et de la vente à distance (305), des commerces alimentaires (245), des services à vitrines (242), des commerces automobiles (229), des commerces de gros non alimentaires (164), de l'hébergement (160), des activités immobilières hors agences (157), du transport et de la logistique (104)⁴⁰.

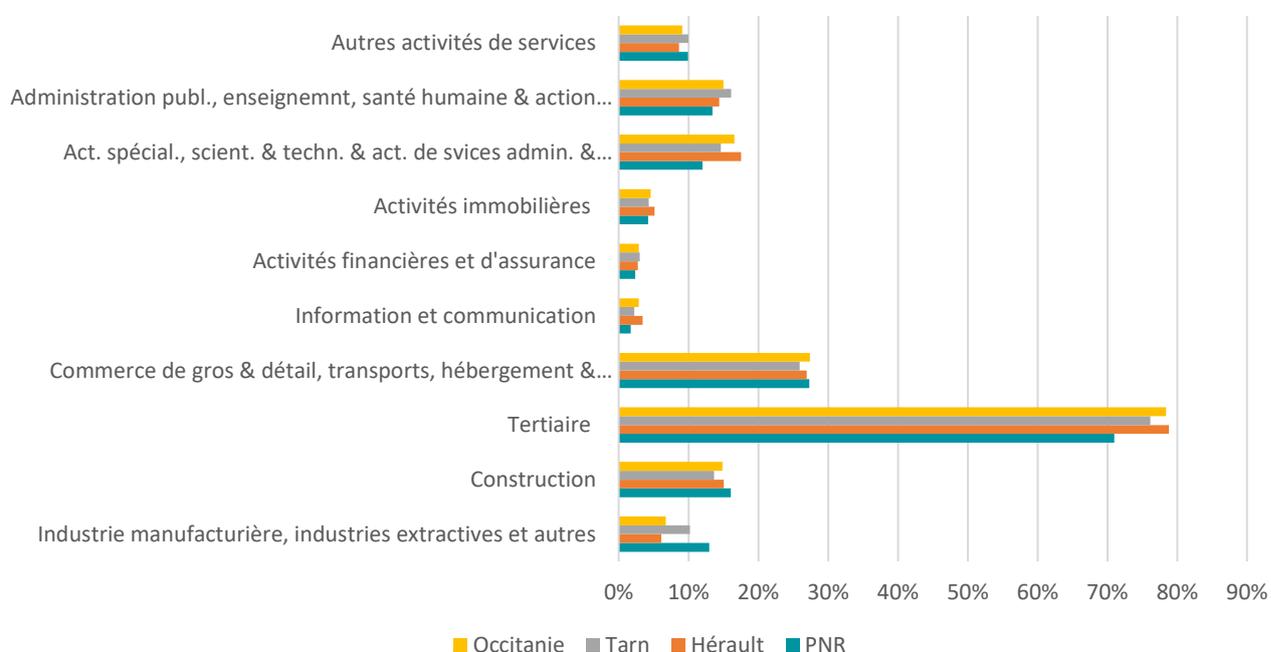
L'importance du secteur tertiaire reste cependant à relativiser sur le territoire, comparativement aux références nationales où il concerne 76% des établissements actifs et 63% pour le tertiaire marchand. Le tertiaire reste également moins développé qu'au niveau régional et départemental, avec 71% des unités légales hors secteur agricole contre 78% en Occitanie, 79% dans l'Hérault et 76% dans le Tarn.⁴¹

A l'inverse, le secteur agricole est sur-représenté dans le Parc par rapport à la moyenne nationale (+8%), ce qui reste caractéristique des zones rurales françaises. En 2020, les exploitations agricoles sont réparties équitablement entre l'Hérault et le Tarn, mais leur nombre total sur le territoire du Parc a chuté de plus de 76% depuis 1970. Cette baisse a été maximale entre 2000 et 2010 et semble ralentir cette dernière décennie, qui marque pourtant la troisième décennie de plus forte baisse depuis 1970.

Le secteur industriel est également sur-représenté par rapport au niveau national (+5%), dans le prolongement de l'historique industriel des communes tarnaises du Parc. Il est aussi plus développé qu'au niveau régional et départemental (13% des unités légales hors secteur agricole, contre 6% dans l'Hérault, 10% dans le Tarn et 7% en Occitanie).⁴² En 2024, on retrouve le plus grand nombre d'établissements dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et du traitement des déchets (469), de l'industrie des produits minéraux (102), des industries agricoles et alimentaires (73), du travail des métaux (46), de l'industrie du bois et du papier (44), de l'industrie textile (33) et extractive (31).⁴³

Enfin, le secteur de la construction (14% des établissements) est proche du niveau national (12%).

Répartition des unités légales par secteur d'activité hors agriculture en 2021 (%) :



Source : données INSEE 2021 / RGA 2020

⁴⁰ Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF, 2024

⁴¹ Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), 2021

⁴² Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), 2021

⁴³ Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF, 2024

Les secteurs d'activité les plus représentés - en nombre d'emplois

Répartition des emplois par secteurs d'activité

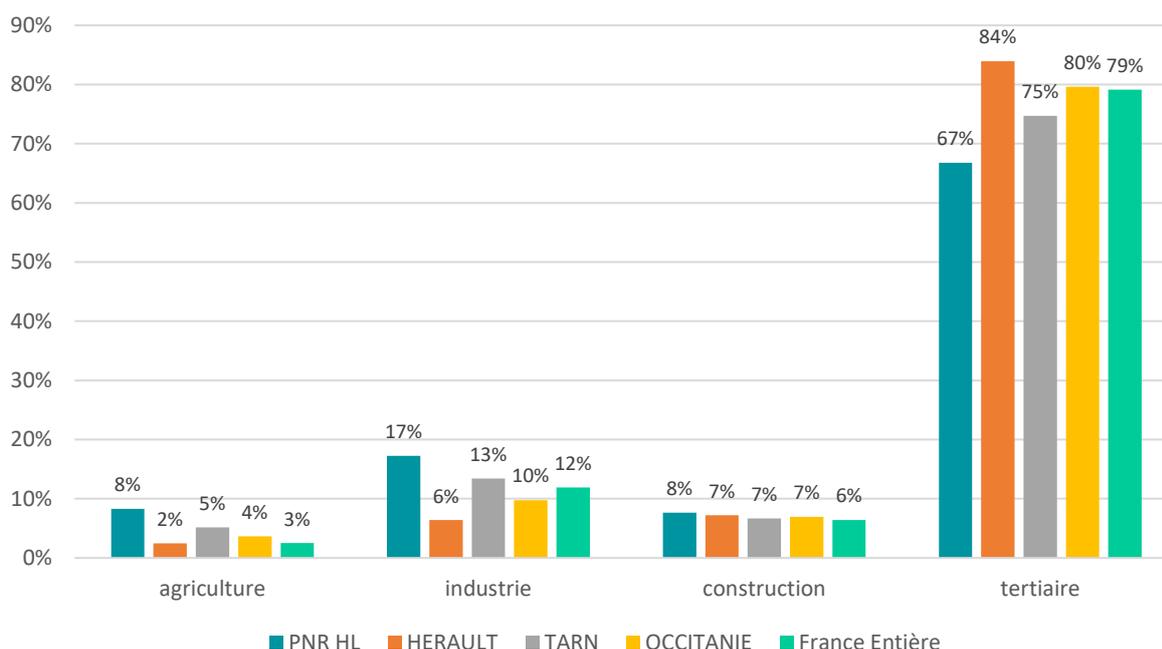
En cohérence avec les secteurs de l'économie fortement représentés, les plus gros pourvoyeurs d'emplois du territoire en 2024 sont le secteur tertiaire (67% des emplois) et l'industrie (17%).

Les emplois par secteurs d'activité en 2024 :

Secteur d'activité	Nombre emplois PNR HL	% emplois PNR HL	% emplois FRANCE entière
Agriculture	2606	8.3%	2.5%
Industrie	5404	17.2%	11.8%
Construction	2404	7.7%	6.4%
Tertiaire	20934	66.8%	79.3 %
Commerce, transports, services divers	10193	32.5%	47.3%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	10741	34.3%	32.0%
TOTAL	31348	100%	100%

Source : INSEE, RP – 2020 / Fichiers des CCI d'Occitanie – URSSAF, 2024

Part des emplois dans les 4 grands secteurs d'activité en 2020 :



Source : SIDDT, données INSEE 2020

En comparaison aux références nationales, le nombre d'emplois proposés par le secteur tertiaire est cependant faible (-12.5%), notamment dans le commerce, les transports, et les services divers (-14.8%).

A l'inverse, le secteur de l'industrie, incluant les industries extractives, est sur-représenté en nombre d'emplois (+5.4% par rapport à la France entière), dans la continuité de l'historique industriel du Parc.

Le secteur agricole propose quant à lui, un nombre d'emplois supérieur à la moyenne nationale mais caractéristique des zones rurales.

Les emplois salariés

Tous secteurs d'activité confondus, la majorité des emplois du territoire sont des emplois salariés (77.9%) mais de manière moins appuyée qu'au national où on dénombre 87.2% d'emplois salariés.⁴⁴

Les emplois salariés par secteurs d'activité en 2024 :

Secteur d'activité	Emplois salariés PNR HL			Emplois non-salariés PNR HL			Emplois salariés FRANCE entière
	Nombre	%	Evolution 2010-2020	Nombre	%	Evolution 2010-2020	%
Agriculture	840	3.4%	-0.9%	1766	25.4%	-1%	1.2%
Industrie	4804	19.7%	-1.0%	601	8.7%	-2%	12.1%
Construction	1425	5.8%	-3.7%	979	14.1%	0%	5.8%
Commerce, transports, services divers	7502	30.7%	-0.6%	2691	38.8%	0%	49.5%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	9838	40.3%	-0.8%	904	13.0%	+3%	31.4%
TOTAL	24409	100%		6941	100%		100%

Source : Fichiers des CCI d'Occitanie – URSSAF, 2024 / Insee, Emploi salarié par secteur - Données trimestrielles 2024

Le plus grand nombre d'emplois salariés du Parc est proposés par le secteur tertiaire (71% des emplois salariés du territoire), notamment par l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale qui regroupent plus de 40% des emplois salariés et seulement 13% des emplois non-salariés.

Les activités de commerce, de transport et les services divers sont, quant à elles, pourvoyeuses à la fois d'emplois salariés (31% des emplois salariés du Parc) et non-salariés (38%). On notera que le salariat dans le secteur tertiaire marchand est nettement moins développé localement qu'au niveau national (49.5% de l'emploi salarié est proposé par ce secteur d'activité en France)⁴⁵.

Les domaines d'activité du territoire proposant le plus grand nombre d'emploi dans le secteur tertiaire sont, par ordre décroissant : le transport et la logistique (799 emplois), la santé et l'action sociale (777), les services aux entreprises (650), les super et hyper marchés (516), les commerces de gros non alimentaire (516), les commerces alimentaires (511), les services à vitrines (418), la restauration (401), les commerces automobiles, motos (345), l'hygiène, la santé et la beauté (252).

A contrario, le secteur de l'industrie offre une plus grande part d'emploi salarié localement (19.7% des emplois salariés du territoire) qu'au niveau national (12.1% des emplois salariés en France en 2024)⁴⁶. 89% des emplois de l'industrie sont les emplois salariés dans le Parc. Les principaux établissements pourvoyeurs d'emploi salariés sont, par ordre d'importance : les industries agricoles et alimentaires (792 emplois), les industries des produits minéraux (651), les industries de la santé, cosmétique et matériel médical (519), les industries du travail du métal (458), l'industrie textile (281), l'industrie du bois et du papier (260), l'industrie extractive (216), l'industrie de l'habillement (206) et l'industrie du cuir et l'industrie de la chaussure (168).

⁴⁴ Source : Insee, enquête Emploi 2023 - Champ : France hors Mayotte

⁴⁵ Source : Insee, Emploi salarié par secteur - Données trimestrielles du T1-2014 au T1-2024

⁴⁶ Source : <https://toutpourleemploi.fr/2023/12/emplois-industries-2023/>

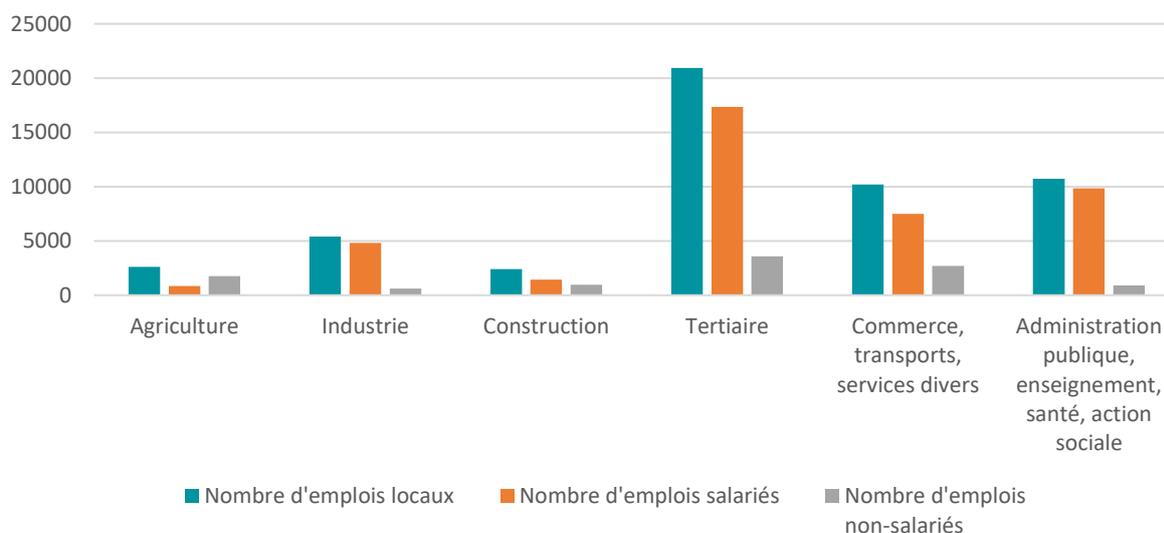
On note le cas des établissements du domaine de l'énergie, de l'environnement et du traitement des déchets, qui sont relativement nombreux (469) mais qui génèrent relativement peu d'emplois salariés (144). Cela traduit la forte proportion d'emplois non-salariés affectée à ces activités⁴⁷.

A l'inverse, les industries du domaine de la « santé, cosmétique et matériel médical » sont représentées par un petit nombre d'établissements (25) qui génèrent un grand nombre l'emploi (519).

Dans le secteur de la construction, le rapport entre emplois salariés et non-salariés est plus équilibré (59% - 41%). Les entreprises du second-œuvre, présentes en plus grand nombre sur le territoire (55% des établissements de la construction), offrent seulement 42% des emplois salariés du secteur et mobilisent probablement un grand nombre de travailleurs non-salariés. Les entreprises du gros œuvre proposent un plus grand nombre d'emplois salariés par établissement : 33% des établissements qui offrent 36% des emplois salariés. Les entreprises des travaux publics représentent, quant à elles, seulement 12% des établissements mais offrent 22% des emplois salariés du secteur de la construction.

Enfin, si le secteur agricole représente 8.3% de l'emploi local, il propose 25.4% de l'emploi non-salarié du territoire et seulement 3.4% des emplois salariés. En 2020, l'essentiel des exploitations agricoles du Parc sont en effet des entreprises individuelles (63%) ou moins fréquemment des formes sociétaires. La majorité de la main d'œuvre agricole est constitué par les chefs d'exploitations et co-exploitants (74% en ETP). Les salariés permanents sont ensuite la catégorie la plus représentée (13%) bien que nettement moins nombreux. Les ETP fournis par la main d'œuvre familiale ne représentent que 9%, les salariés occasionnels ou saisonniers 5%⁴⁸.

Répartition du nombre des emplois salariés/non-salariés selon le secteur d'activité en 2024 :



Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF, 2024

⁴⁷ Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF, 2024

⁴⁸ L'agriculture dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, PNR HL 2024

Les cinq pôles d'emploi du territoire

Les pôles de concentration des activités économiques du Parc correspondent aux bassins de services (postes, écoles, commerces...) et à la localisation des principales entreprises du territoire.

Cinq pôles d'emploi sont identifiés sur le territoire :

- Le pôle du Sidobre est caractérisé par l'exploitation du granit et du bois. Sur cette zone, les établissements liés à l'activité du granit emploient environ 110 personnes. L'établissement pourvoyant le plus grand nombre d'emplois est la carrière PLO, également la plus grande carrière de granit de France, avec une cinquantaine de salariés.

À Brassac, 4 entreprises concentrent 120 emplois de la commune. Parmi elles, se trouve La Filature du Parc, témoignage de l'historique textile du territoire. D'autant plus qu'à proximité sur la commune de Burlats, se trouve l'entreprise Missègle qui emploie près de 50 salariés.

- Le pôle économique ouest tarnais est le plus important du territoire. Il regroupe des entreprises telles que "Valéo Vision", "Leclerc", "la Tarnaise des Panneaux". À elles seules, ces entreprises emploient plus de 456 salariés. On note tout de même une diminution du nombre d'emploi dans ce secteur entre 2017 et 2022.
- Le pôle de Bédarieux où les secteurs de la santé et de l'action sociale sont très présents avec une augmentation entre 2017 et 2022, du nombre d'emplois. En effet, 5 établissements ont été créés, ils emploient 53 salariés. La ville de Lamalou-les-Bains concentre à elle seule, près de 500 emplois dans ces secteurs. Ces activités économiques permettent à d'autres de se développer. En effet, sur cette même commune, les activités de restauration et d'hébergement emploient plus d'une centaine de personnes pour six établissements.

Bédarieux concentre également des entreprises importantes. Le paysage économique de la commune a changé entre 2017 et 2022. Le premier employeur de la commune est aujourd'hui une entreprise de transport. Les 6 plus importants employeurs de la ville ne sont plus les mêmes entreprises qu'en 2017. Ils regroupent plus de 330 emplois de la commune, alors qu'ils comptaient 359 emplois en 2017.

A proximité de ce pôle, la commune d'Avène accueille plus de 200 emplois dans le secteur du thermalisme, principalement au sein de l'entreprise éponyme "Avène", qui est une des trois entreprises employant le plus de salariés des communes héraultaises du Parc.

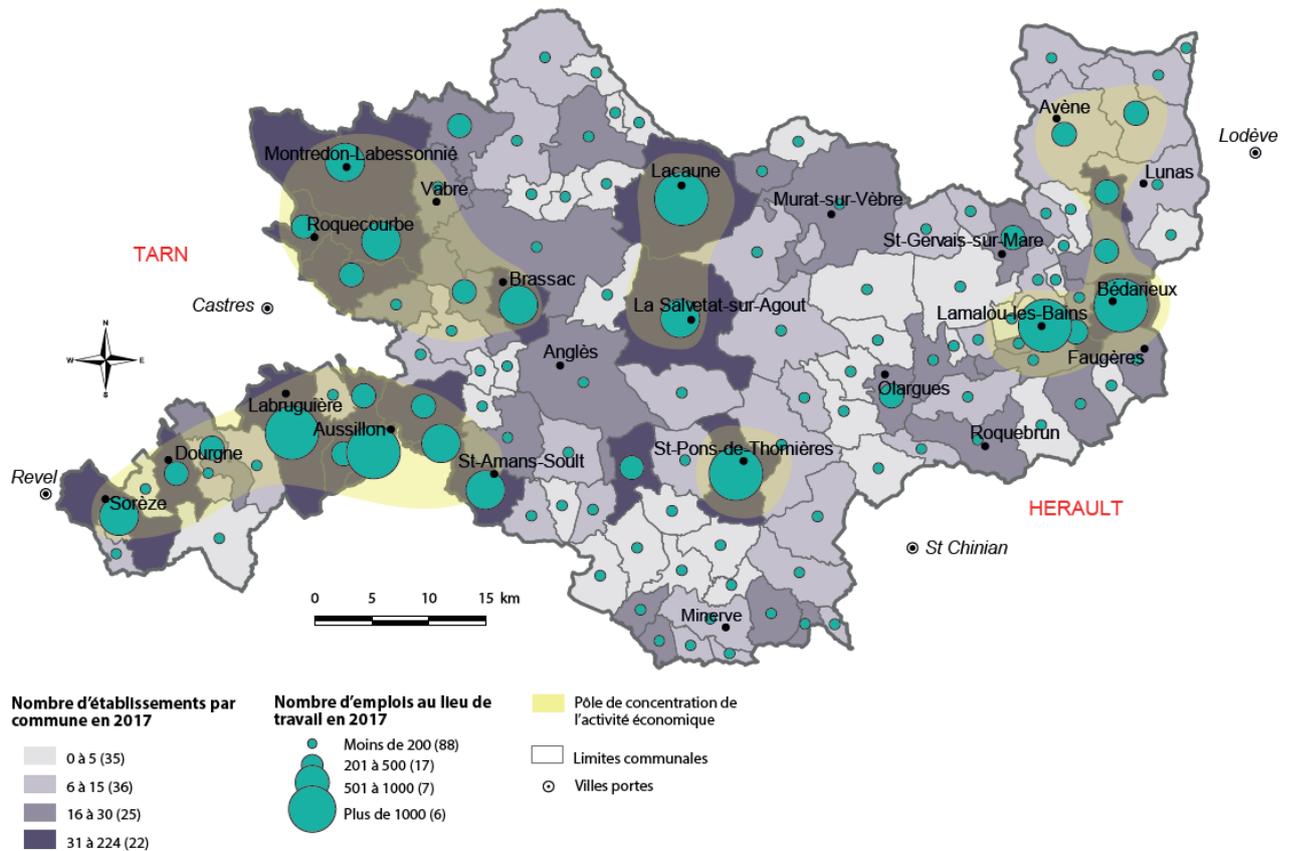
- Le Pôle Lacaune - La Salvetat bénéficie de trois secteurs d'activités : l'industrie agro-alimentaire, les eaux et le tourisme. La commune de Lacaune héberge les quatre principaux établissements liés à la transformation de la viande (salaisons, le cuit, les conserves et le frais). Ils emploient plus de 370 salariés. Le plus important, la "Maison Milhau", emploie environ 145 salariés. Cette filière connaît une augmentation de 3% du nombre d'emplois depuis 2017.

Parallèlement, Lacaune est marqué par un passé thermal. Aujourd'hui, la commune exploite ses sources d'eaux chaudes et développe des services liés entre autres à la balnéothérapie. Ainsi, environ 50 emplois dépendent du secteur touristique (hôtel, casino, camping, ...). Enfin, les eaux de Lacaune sont embouteillées par la société des eaux de "Mont Roucous" qui emploie une quarantaine de salariés.

La Salvetat-sur-Agout bénéficie de son attractivité touristique et surtout de la plus grande entreprise de la commune : l'usine d'embouteillage de l'eau "La Salvetat" (85 salariés).

- Enfin, le pôle de Saint-Pons-de-Thomières n'est pas caractérisé par un secteur précis, mais il est historiquement un grand pôle de services qui regroupe plusieurs administrations : Trésor Public, Hôpital local, siège du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et de la Communauté de Communes Du Minervois au Caroux. Le paysage économique de la commune de Saint-Pons-de-Thomières a également évolué. Une des deux entreprises du bâtiment présentent en 2017, n'a plus son siège social sur la commune. Aujourd'hui, les trois plus importants employeurs de la ville sont les "Carrières et Matériaux SUD-EST", le "Domaine de Portes" et la société de transport "Restoubles Voyages". Ils emploient à tous trois plus de 110 personnes.

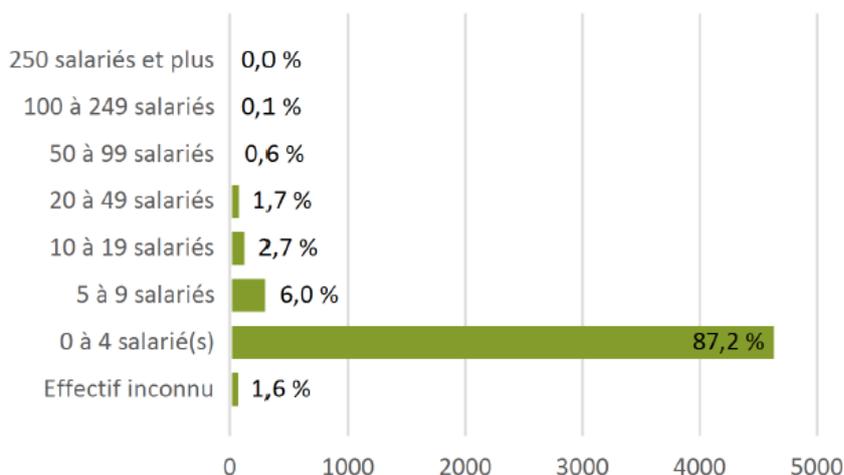
Répartition de l'emploi et des établissements sur le territoire en 2017 (périmètre classé actuel) :



Caractéristiques des établissements du territoire

En 2024, la grande majorité des établissements du territoire tous secteurs confondus (87.2%), sont des entreprises de 0 à 4 salariés. Ensuite, on observe par tranche de taille : 6% des entreprises qui ont entre 5 et 9 salariés, 2.7% entre 10 et 19 salariés et 1.7% entre 20 et 49 salariés.

Répartition des établissements par taille en 2024 :



Source : Rapport OBSéco 2024, Fichiers des CCI d'Occitanie

0.6 % des établissements emploient entre 50 et 99 personnes. On peut notamment citer les 3 entreprises suivantes dans le domaine de la grande distribution, du transport routier et de l'hébergement médicalisé adultes et handicapés : Cajephi⁴⁹, Marty et fils et Saint Vital.

On dénombre 6 établissements (0.1 % des entreprises du territoire) comptant 100 à 249 salariés dans le domaine de l'électronique, la santé, la transformation du bois, la grande distribution et l'agro-alimentaire : Valéo vision, le centre de rééducation motrice de Dr Stern, la Tarnaise des panneaux, Sodimaz⁵⁰, Roussaly et la Maison Milhau.

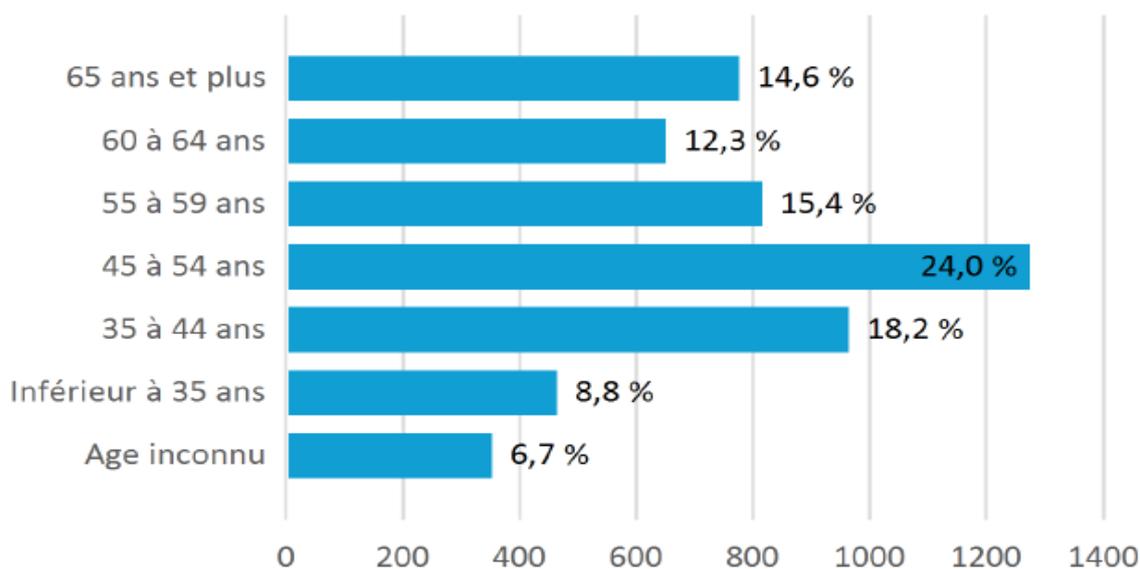
Enfin, il n'existe qu'un seul établissement employant plus de 250 salariés : la société Pierre Fabre dermo-cosmétique, dont l'usine de production d'Avène créée en 1989 s'illustre dans la fabrication et le conditionnement de produits dermo-cosmétiques.

Les établissements du secteur de l'industrie sont de plus grande taille que la moyenne du territoire : 81.8% comptent entre 0 et 4 salariés mais 17.2% emploient entre 5 et 99 salariés. Les plus grands établissements répertoriés (de 100 à plus de 250 salariés) appartiennent à ce domaine d'activité.

Le secteur de la construction est quant à lui caractérisé par 84% d'établissements composés de 0 à 4 salariés mais également 15% composés de 5 à 99 salariés, qui travaillent majoritairement dans le second œuvre (54.7% des établissements). On ne répertorie pas d'établissements de plus de 99 salariés dans ce secteur.

Enfin, les secteurs du commerce et des services sont caractérisés par des établissements de plus petite taille : environ 90% comptent entre 0 et 4 salariés et 4-5% entre 5 et 9 salariés. On n'observe pas d'établissements de plus de 250 salariés dans ce domaine d'activité.

Répartition des établissements par âge du dirigeant en 2024 :



Source : Rapport OBSéco 2024, Fichiers des CCI d'Occitanie

Globalement, la tranche d'âge la plus représentée chez les chefs d'entreprise tous secteurs confondus est celle des 45-54 ans (24%). On note une importante représentation des dirigeants seniors, avec 42.3% des chefs d'entreprise qui ont 55 ans ou plus sur le territoire du Parc.⁵¹

⁴⁹ Enseigne Intermarché

⁵⁰ Enseigne E. Leclerc

⁵¹ Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF

La moyenne d'âge est plus élevée chez les dirigeants du secteur industriel, avec 49.2% d'entre eux qui ont 55 ans ou plus. La tranche d'âge la plus représentée est celle des chefs d'entreprise de plus de 65 ans (20.6%). La même tendance est observée au niveau national où les dirigeants des sociétés de l'industrie sont en moyenne un peu plus âgés que l'ensemble des dirigeants.

Les dirigeants du secteur de la construction sont quant à eux relativement jeunes, avec plus de 41% qui ont moins de 45 ans. Seulement 30% sont âgés de plus de 55 ans.

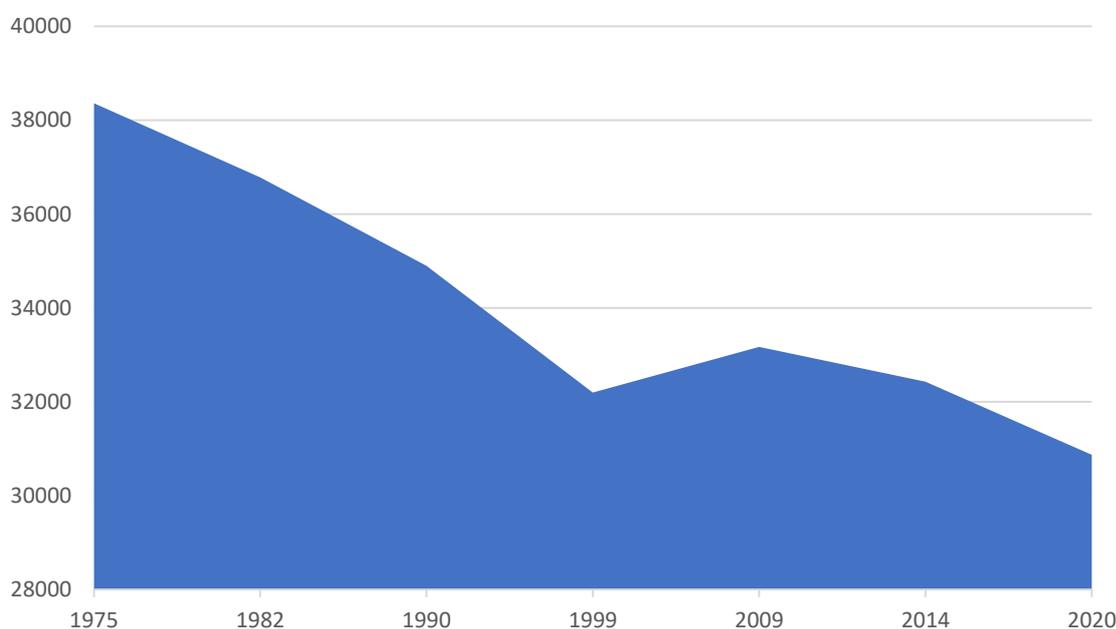
Enfin, la moyenne d'âge des dirigeants de secteurs du commerce et des services est proche de celle du territoire, avec la tranche 45-54 ans qui est la plus représentée.

Le nombre d'emplois proposés sur le territoire est historiquement bas

Si le taux de création d'entreprises sur le territoire est positif, le taux d'évolution annuel de l'emploi est négatif avec -0.82% sur le territoire du Parc en 2020 contre +0.45% au niveau national. Ce constat s'explique par la dynamique économique globale et le développement très majoritaire des entreprises individuelles qui ne génèrent pas d'emplois salariés. Comme détaillé plus haut, la faible représentation des emplois salariés concerne presque tous les secteurs d'activité du territoire.

Cette tendance à la baisse est enclenchée depuis plusieurs dizaines d'années : on observe depuis 1975 avec la déprise industrielle du secteur du textile, une chute du nombre d'emplois qui va perdurer jusque dans les années 2000. Puis durant une dizaine d'années, le tissu économique local semble se revitaliser et le nombre d'emplois proposés par le territoire augmente. A partir de 2008 et avec la création du régime de l'auto-entrepreneur (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie), la tendance est à nouveau à la baisse. Le nombre d'emplois observé aujourd'hui est historiquement bas.

Evolution du nombre d'emplois proposés sur le territoire entre 1975 et 2020 :

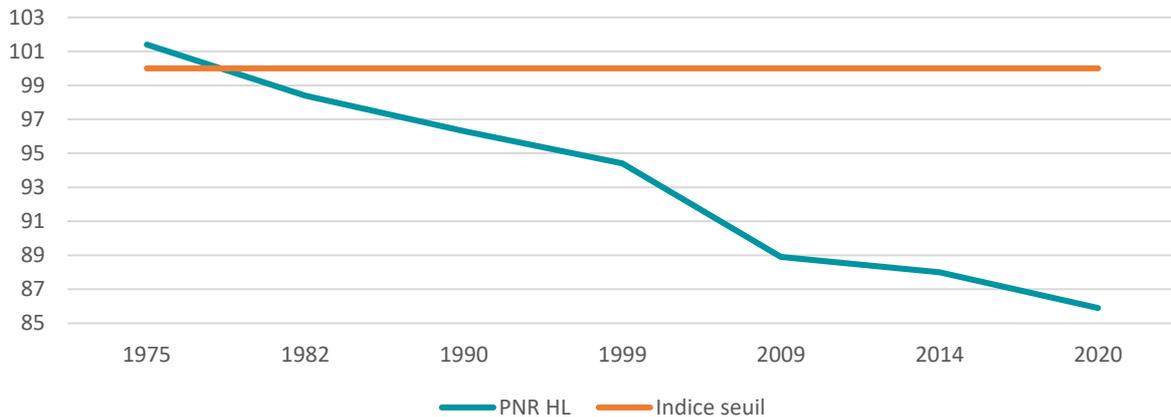


Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Un taux de concentration de l'emploi qui chute

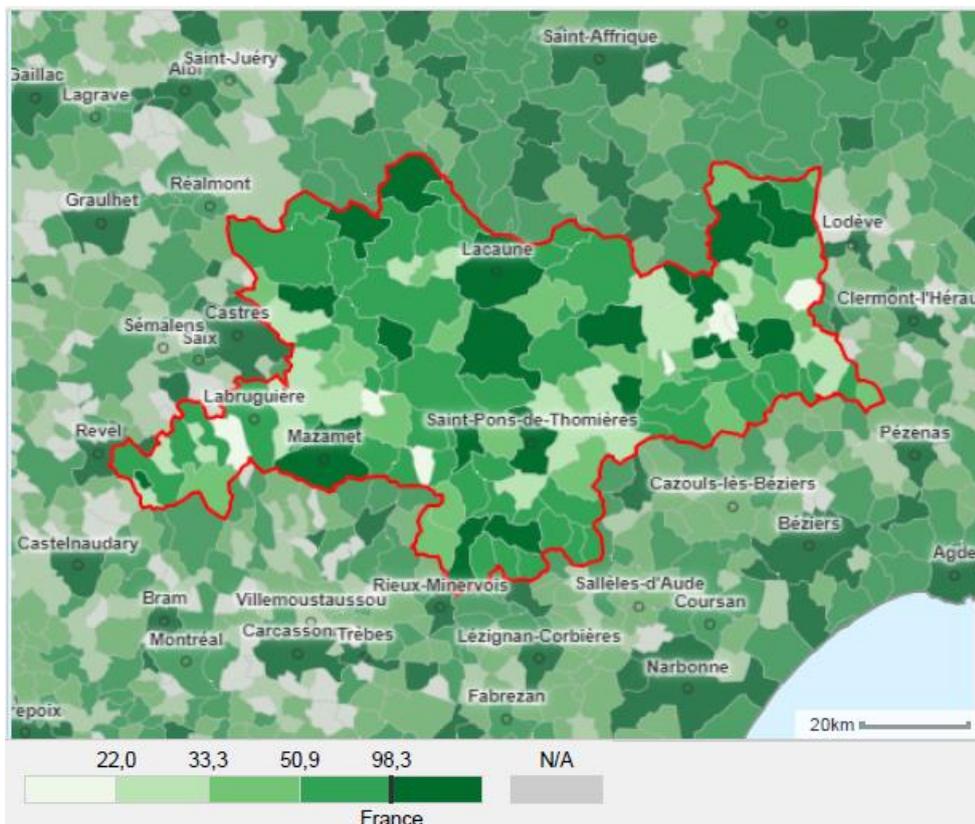
En cohérence avec la baisse du nombre d'emplois proposés localement et les déplacements quotidiens d'actifs qui viennent confirmer la fonction résidentielle plus que de « pôle emploi » du territoire, on constate que l'indice de concentration de l'emploi⁵² est en baisse régulière depuis plusieurs décennies. Il s'élève à 82 en 2020, contre 90,7 dans le Tarn et 100,2 dans l'Hérault.

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi 1975-2020 :



Source : Insee, RP

Indice de concentration de l'emploi en 2020 :



Source : Insee, RP – 2020

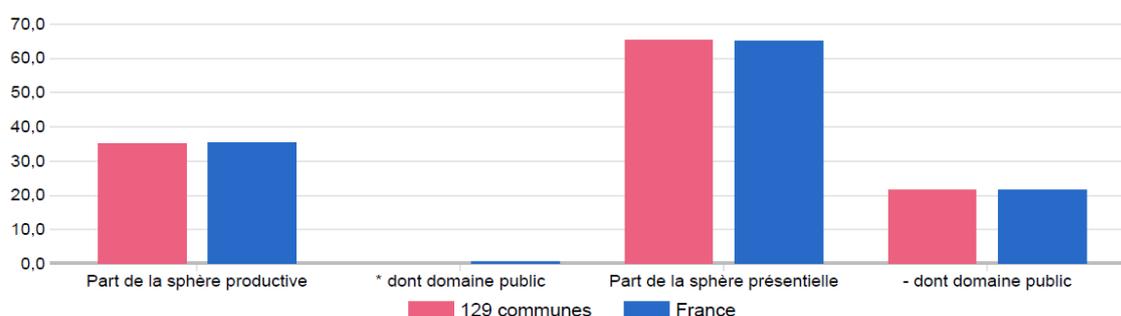
⁵² Nombre d'emplois total proposés sur un territoire / nombre d'actifs occupés

Economie présentielle versus productive

Si on s'intéresse à la répartition des emplois et des établissements actifs du territoire dans les sphères de l'économie présentielle versus productive, elle respecte sensiblement les mêmes proportions qu'au niveau de la France entière : 2/3 – 1/3.

Postes salariés des établissements selon les sphères de l'économie :

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs (en %) - au 31/12/2021



Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) – 2021

En 2017, 64% des emplois du territoire appartiennent à la sphère présentielle. Par conséquent, 36% des emplois sont comptabilisés dans la sphère dite "productive".

	Emplois (2017)			
Sphère productive	9 405	(36 %)	(35 %)	(32 %) (28 %)
Sphère présentielle	16 988	(64 %)	(65 %)	(68 %) (72 %)
	Etablissements actifs (2018)			
Sphère productive	954	(35 %)	(32 %)	(32 %) (30 %)
Sphère présentielle	1 787	(65 %)	(68 %)	(68 %) (70 %)

■ PNR ■ Occitanie ■ Tarn ■ Hérault

On observe une répartition quasi-similaire pour le nombre d'établissements actifs.

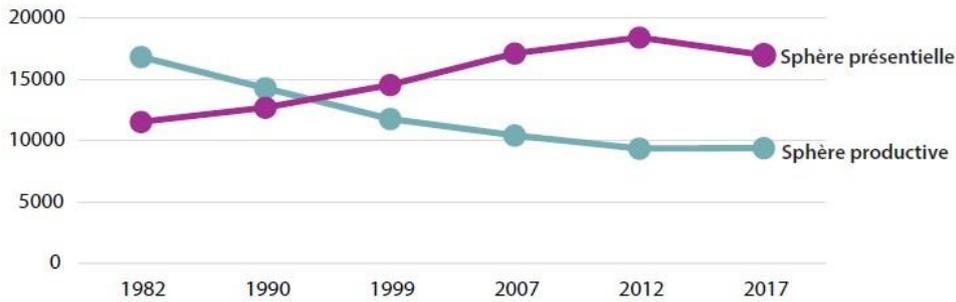
L'économie présentielle est particulièrement importante dans les communes héraultaises du Parc, comme dans le département de l'Hérault où 72% des emplois dépendent de la sphère présentielle. Cette surreprésentation s'explique par l'attractivité résidentielle et touristique, principaux moteurs de l'économie présentielle.

Sur le Parc, 77% des communes ont un taux d'emploi lié à l'activité présentielle supérieur à 50%. Ces constats sont à corréliser avec le fait que 36,5% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence, taux un peu supérieur à celui enregistré à l'échelle nationale⁵³.

Globalement, le nombre d'emplois de la sphère présentielle sur le territoire du Parc est en légère baisse cette dernière décennie, après une augmentation régulière et significative entre 1982 et 2012.

⁵³ Portrait économique 2022 du PNR HL

Evolution du nombre des emplois de la sphère présentielle et productive 1982 – 2017 :



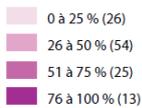
Source : © IGN, INSEE, Observatoire du territoire, PNRHL Réalisation : PNRHL, SE, 2021

A contrario, le nombre d'emploi de la sphère productive s'est considérablement réduit avec la déprise industrielle des années 80-90 jusqu'à se stabiliser en 2012.

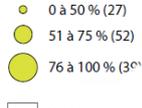
La part des emplois de la sphère présentielle dans les communes héraultaises du Parc s'élève à 74% (contre 57% dans les communes tarnaises du Parc), et elle est particulièrement importante au niveau du pôle d'activité de Bédarieux - Lamalou-les-Bains ainsi qu'autour de Saint-Pons-de-Thomières.

Répartition de l'économie présentielle sur le territoire en 2017-2018 (périmètre classé actuel) :

Part des établissements actifs de la sphère présentielle en 2018

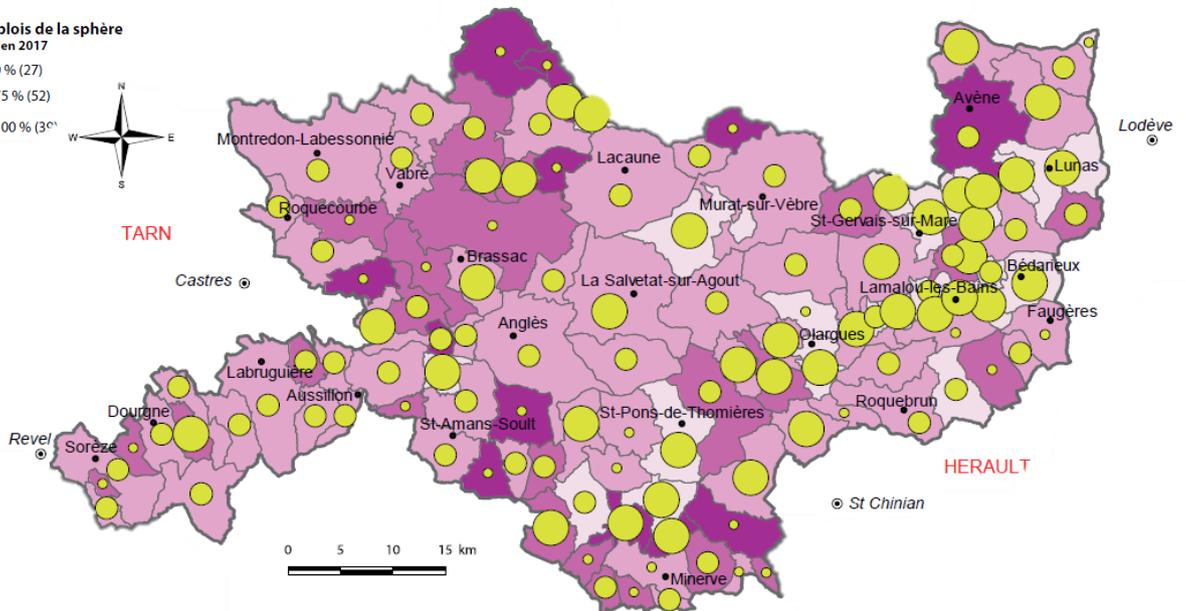


Part des emplois de la sphère présentielle en 2017



Limit

Villes



Entre ruralité productive et ruralité touristique

Les caractéristiques socio-économiques du territoire du Parc telles que décrites dans les chapitres précédents, permettent de le situer au sein de la typologie structurelle réalisée par l'ANCT en 2022⁵⁴.

Ainsi, la zone d'étude se trouve à la croisée entre 2 types de ruralité :

- Les **ruralités productives** : ont en commun d'être éloignés des aires d'influence des villes et de cumuler certains indicateurs négatifs, comme la perte de population. Ces communes rurales se distinguent entre elles soit par une forte proportion d'ouvriers dans leurs résidents, soit une forte présence d'emplois liés à l'agriculture. Sur le territoire du Parc, on retrouve des communes productives ouvrières ou agricoles qui se partagent l'espace rural. Ces territoires sont « *peu attractifs et présentent les densités de population les plus faibles (...), l'économie présente y est peu développée, comme les services supérieurs et les services publics, (...) la part des retraités et des pensions de retraite dans le revenu est parmi les plus élevées. Lieux de résidence des actifs de l'économie productive rurale, leurs difficultés pointent des besoins en termes de formation, d'accès à l'emploi, d'attractivité économique. (...) Elles sont pour la plupart inscrites dans le zonage de revitalisation rurale.* »
- Les **ruralités touristiques** : situées dans les massifs et sur les littoraux, elles sont marquées par une capacité d'accueil touristique supérieure à la moyenne. Ces communes rurales ont en commun d'être éloignées des pôles d'emplois, et souvent mal connectées aux réseaux. « *Elles présentent la plus faible densité de population, mais des soldes migratoires positifs parmi les plus élevés des communes rurales, elles bénéficient d'un ratio emplois/actifs respectable (...), des revenus bas mais qui progressent (...). Ce sont les communes rurales qui pâtissent du taux de chômage le plus élevé (...). Les retraités y sont plus fréquents et la part des résidences secondaires continue d'y progresser (...). Enfin, la question de l'accès au logement pour tous se pose, en saison, mais également le reste de l'année.* »

⁵⁴ Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires » ANCT, 2022

Interroger les filières

Ce chapitre vise à approfondir les problématiques de quelques filières économiques structurantes ou susceptibles de l'être pour le territoire : filières pierre, bois et laine.

Pour un descriptif détaillé des secteurs agricoles, touristique et sylvicole, nous suggérons de consulter les diagnostics dédiés, menés en 2024.

La filière PIERRE NATURELLE

A noter : par « pierre naturelle », nous entendons les roches ornementales et de construction.

Une ressource en pierre particulièrement diversifiée

La géologie du Haut-Languedoc est complexe. Le territoire est doté d'un riche patrimoine minéral, témoin des diverses phases géologiques qui l'ont traversées : mouvements hercyniens, à l'ère primaire, érosion à l'ère secondaire et tertiaire et phase alpine, il y a environ 3 millions d'années.

De ces mouvements, il reste beaucoup de traces sous la forme de roches plutoniques, métamorphiques, ou sédimentaires. Lorsqu'on y prête attention, il apparaît que les sous-sols renferment des roches d'époques et de composition très différentes : les schistes, les granites et les gneiss sont représentés en majorité mais ils côtoient des calcaires ou encore des grès⁵⁵.

Répartition des carrières sur le territoire

L'exploitation du sous-sol est une activité historique sur le territoire et l'industrie extractive y est développée. On dénombre 51 sites d'extraction (listés en annexe) qui perdurent dans le périmètre du Parc. Ils sont beaucoup moins nombreux qu'à une époque mais souvent de taille importante car leur activité a pris de l'ampleur pour répondre à des marchés à travers la région, le pays ou parfois même à l'international (plus de détail sur l'activité d'extraction sont présentés en annexe 2).

Le pôle le plus dynamique se trouve sur le massif du Sidobre, avec 14 carrières exploitées par 11 entreprises. Le Parc possède le premier massif granitier français qui extrait plus de 50% de la production nationale soit environ 150.000 tonnes par an, sur un territoire de 10 km² sur 10 km de profondeur.

Sur le reste du territoire, il existe plusieurs autres sites d'extraction de pierres naturelles :

- Une carrière de marbre en plein développement à Saint-Pons-de-Thomières – marbre de Saint-Pons (SARL SAMAC Les marbres de France)
- Une carrière d'ardoise à Dourgne – Ardoise de Dourgne (SARL Ardoisière de Dourgne)
- Une carrière de gneiss à Rosis - Gneiss du Caroux (Groupe Granier)

Par ailleurs, différents sites d'extraction de calcaire industriel sont présents, produisant des sables et granulats issus de roche massive calcaire, et destinés à la clientèle ou utilisés comme matière première pour les usines de préfabrication et centrales à béton (à noter qu'à l'échelle de la Région Occitanie, les carrières de granulats présentes sur le Parc sont les plus importantes en volume) :

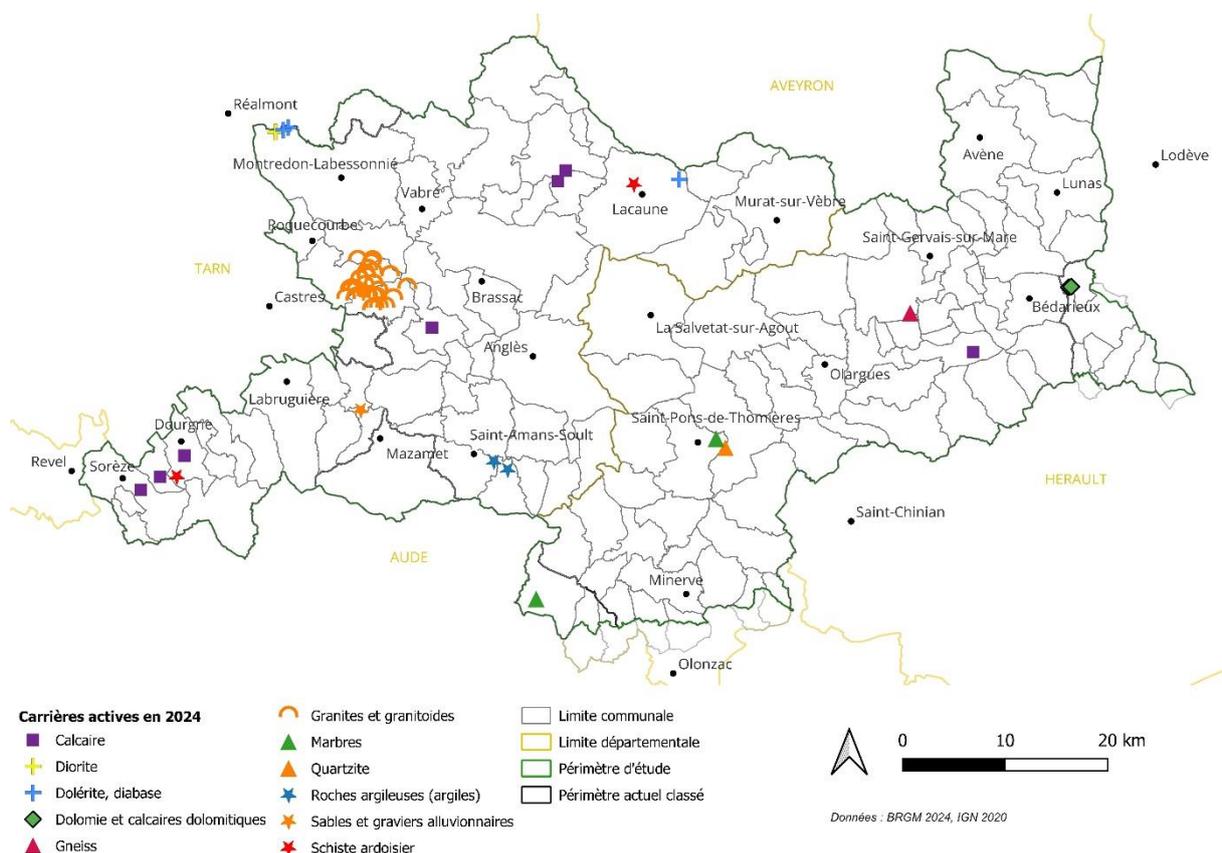
- La carrière de Saint-Pons-de-Thomières (Carrière & Matériaux Sud-Est - CMSE)
- La carrière de Raffanel à Lacaune (CMSE)
- La carrière de Carlencas (CMSE)
- La carrière de Viane (Carayon Tarn SAS)

⁵⁵ La géologie du territoire est abordée dans le diagnostic dédié au paysage et à l'urbanisme

- La carrière de Cambounès (SAS Carrière de Cambounès)
- La carrière de la Montagne noire de Dougne (SAS Carrière de la Montagne Noire)

Enfin, sur le territoire, l'extraction d'argile est représentée, notamment via l'entreprise TERREAL à St Amans-Soult qui emploie environ 40 salariés et la Briqueterie BOUISSET qui salarie une vingtaine de personnes.

Cartographie des carrières exploitées en 2024 :



Les acteurs de la filière pierre naturelle et les principaux marchés

En Occitanie, l'industrie des roches ornementales et de construction (ROC) regroupe 714 entreprises spécialisées dans l'extraction et la transformation des pierres naturelles (voir leur cartographie ci-après). Sur toute la France, elles réalisent un chiffre d'affaires de 515 millions d'euros et emploient directement environ 6100 salariés⁵⁶.

La filière englobe une multitude de métiers de la taille de pierre et de la maçonnerie, de la restauration du patrimoine à la construction neuve, de la maçonnerie dite traditionnelle à l'art de la sculpture : maçon, tailleur de pierre, marbrier, murailleur / bâtisseur en pierre sèche / caladeur, lauzier / ardoisier, sculpteur, entreprise du paysage, graveur, entreprise de restauration du patrimoine bâti.

Les roches naturelles extraites sont utilisées en structures, architecture et décoration, pour la construction et l'aménagement des bâtiments et des ouvrages d'art, pour la voirie, le funéraire, les aménagements intérieurs et paysagers, pour la restauration des monuments historiques et la sculpture.

Les différents produits finis vont s'insérer dans plusieurs marchés et faire intervenir des prescripteurs public ou privés.

⁵⁶ Source : BRGM juin 2024

Recensement des différents marchés :

Marché	Prescripteurs	Clients	Public / Privé
FUNERAIRE	Pompes funèbres	Pompes funèbres Particuliers	Privé
AMENAGEMENT URBAINS – VOIRIE	Architectes urbanistes	Collectivités (en direct ou via entreprises)	Public - AOP
BATIMENT – CONSTRUCTION	Architectes	Collectivités (en direct ou via entreprises) Sociétés privées Particuliers	Public – AOP Privé avec / sans AOP
BATIMENT – DECORATION	Architectes décorateurs - maçons	Sociétés privées Particuliers	Privé avec / sans AOP
AMENAGEMENT PAYSAGER	Paysagiste concepteur entreprises paysage	Collectivités (en direct ou via entreprises) Sociétés privées Particuliers	Public – AOP Privé avec / sans AOP
RESTAURATION DU PATRIMOINE	Architectes du patrimoine – ABF - ACMH	Collectivités (en direct ou via entreprises) Sociétés privées Particuliers	

Les acteurs de la filière Granit du Sidobre

La filière Granit du Sidobre implique aujourd'hui 113 entreprises dans le domaine de l'extraction et de la transformation de la pierre. Historiquement constituée de petites structures artisanales, bien souvent familiales et faisant travailler moins de dix salariés, la filière voit depuis plusieurs années le nombre d'établissements se réduire. Avec le vieillissement des chefs d'entreprise et leur départ à la retraite, on observe en effet un phénomène d'absorption des petites entreprises par les entreprises plus importantes : la vétusté du matériel rend difficile la reprise alors que la fusion-acquisition permet d'absorber les coûts de renouvellement du matériel et d'accroître les parts de marché de l'acquéreur.

L'essentiel du marché actuel du Granit du Sidobre est celui du funéraire (80%). En 2019, on dénombrait 120 ateliers de 1ère et 2ème transformation dédiés à ces marchés ; cependant la part du funéraire est en déclin et les entreprises développent leurs marchés dans la voirie et le bâtiment (pavés, dalles d'extérieur, bordures, caniveaux etc....). Globalement, les entreprises du Sidobre restent bien intégrées les projets d'aménagement régionaux, le bâtiment, la décoration, prisés par les prescripteurs.

Les carrières Plo

Les carrières Plo exploitent depuis plus de trente-cinq ans à Saint-Salvy-de-la Balme, le plus important site d'extraction de granit du Tarn et de la France, produisant 25 000 m³ de blocs par an. L'entreprise exploite également des carrières de marbre à Sarrancolin dans les Pyrénées, avec des projets d'ouverture ou réouverture d'autres carrières de marbre ; elle est labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant et possède la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

L'établissement emploie une cinquantaine de personnes dans le Sidobre. 50 % de la production est exportée pour du funéraire en Italie, en Allemagne et dans les pays de l'Est (Pologne, Autriche, Slovaquie, République Tchèque...). Les marchés de la voirie et le bâtiment sont en développement.

[L'atelier du Haut Languedoc \(ADHL\)](#)

Producteur renommé sur le marché Français pour les matériaux d'extérieur et d'aménagement urbain en pierre naturelle, les Ateliers du Haut Languedoc (ADHL) est une entreprise familiale active depuis environ 40 ans dans la transformation de granit et autres pierres naturelles pour l'extérieur (pavés, dallage, bordures et mobilier urbain). Propriété du groupe SETP, ADHL a été cédé en 2019 à l'entreprise familiale belge Brachot-Hermant⁵⁷. L'établissement est situé aux Fournials (Montredon-Labessonnié), dans une usine de 2500 m² inaugurée en 2014. Il emploie 26 salariés et travaille 15 000 tonnes de granit par an. On peut noter quelques réalisations prestigieuses : les Champs-Élysées, la place Vendôme à Paris, le centre-ville d'Albi ou les aménagements des tramways de Lyon et Saint-Etienne.

[L'association Granit et Pierres du Sidobre](#)

L'association regroupe des professionnels granitiers transformateurs, carriers et professions associées. Créée en 2014 et hébergée à la maison du Sidobre, elle défend les intérêts de la filière en travaillant à la valorisation des matériaux et des savoir-faire locaux. Elle rassemble 60 adhérents et conduit des actions fédératrices pour la filière, notamment des expérimentations en design pour changer l'image du granit : mobilier urbain – « Griffé Sidobre », mobilier de jeunes designers ; elle participe aux salons nationaux et internationaux et mène actuellement des démarches pour faire bénéficier le granit du Sidobre d'une Indication Géographique (IG).

[L'institut de Formation Roches en Sidobre \(CFA-IFRES\)](#)

Le CFA-IFRES est situé sur le site de Lacrouzette, dont l'activité économique est concentrée autour de l'extraction et de la transformation du granit, de l'outillage et du transport. Comme détaillé au chapitre *Formation professionnelle et formation supérieure*, l'institut offre des formations en apprentissage sur les métiers de la pierre et des formations plus courtes en lien direct avec les besoins des entreprises.

[Granier industrie](#)

Il s'agit d'un groupe familial basé depuis 1973 à Lacaune, spécialisé dans la production et l'importation de pierres naturelles. L'effectif salarié est d'environ 40 personnes.

L'entreprise exploite 3 carrières :

- 2 carrières de gneiss (Caroux à Rosis et Martys à Miraval-Carbadès qui est hors PNRHL)
- 1 carrière de calcaire du Causse à Sainte Eulalie de Cernon (hors PNR HL)

Elle possède une usine de transformation moderne à Lacaune et a développé une activité de négoce de matériaux du monde entier (Brésil principalement) à travers son entité Granier Diffusion, avec 9 agences dans le Sud (Occitanie + PACA). Ses marchés se concentrent dans les aménagements urbains et paysagers (dalles - lauzes - pierre sèche) avec des exemples de réalisations dans les villes de Montauban - Bidart - Andernoz - Castres - Université de Toulouse, etc.

[Marbres de Saint-Pons](#)

Fermée depuis 1985, la carrière de marbre de Saint-Pons a été reprise en 2009 par un groupe franco-libanais, qui a démarré la commercialisation à partir de 2012. Elle est actuellement exploitée par la Société Les Marbres de France / SAMAC avec une importante autorisation d'exploitation (45 000 T/an). D'une surface de plus de 60 hectares, la carrière à ciel ouvert comporte plusieurs zones de gisement de teintes variées d'une exceptionnelle qualité : 6 nuances de marbres sont proposées à la vente.

Les techniques d'extraction mises en œuvre sont les plus performantes : plusieurs machines à fil diamanté et haveuses (...) sont utilisées en permanence et assurent une optimisation des méthodes de travail, de sécurité et de qualité⁵⁸. Une marbrerie est présente sur place, elle est notamment équipée

⁵⁷ <https://www.lemoniteur.fr>

⁵⁸ <https://www.marbres-de-france.fr>

d'un un robot 5 axes à rotation numérique. L'entreprise est essentiellement positionnée sur le marché de la sculpture et de la voirie.

A noter que Marbres de France est à l'origine de la création de l'Association culturelle pour la valorisation du patrimoine marbrier du Pays Saint-Ponais (VPM) en 2014, ayant pour objet d'étudier la mise en valeur du patrimoine historique bâti et des richesses marbrières ainsi que des recherches documentaires sur les métiers artistiques et patrimoniaux. La création de cette association constitue un préalable à la concrétisation de projets de rachats et de restauration de biens immobiliers par la société. Des projets de marbrothèque, de musée sur les métiers du marbre et d'institut de formation des sculpteurs sont également à l'étude, co-portés par Marbres de France, VPM et les collectivités locales.

Cartographie des acteurs de la filière pierre sur le territoire classé en 2019 :



- | | | |
|--|---|---|
| 1 Carrière de gneiss Granier à Rosis | 1 Erwan Henou Murailleur à Montredon | 8 Philibert Tortosa Maçon à St Chinian |
| 2 Carrières et ateliers du GRANIT DU SIDOBRE à St Salvy de la Balme | 2 Granier Industrie Ateliers à Lacaune | 9 Robert Fierret Maçon à St Chinian |
| 3 Carrière de chaux d'Augmontel | 3 Maçonnerie Muzarelli à Lodève | 10 Association Valorisation Patrimoine en Marbre à St Pons |
| 4 Carrière d'ardoise de Dourgne | 4 François Clergue Murailleur à Camplong | 11 Parlons Pierres Tailleur de pierre à Dourgne |
| 5 Carrière de gneiss Granier à Martys | 5 Pascal Rouaud ECO Artisan maçon à Taussac-la-Billière | 12 Les Ardoisiers Tailleur de pierre à Dourgne |
| 6 Carrière des Marbres De France à St Pons | 6 Manuel Borralo Murailleur à Laurens | 13 CFA de l'UNICEM à La Cruzette |
| | 7 Association Pierres Sèches en Faugérais à Les MATES BASSES | 14 Marbrerie Yelmini |

Source : *Elaboration d'une étude économique en inter-parcs Occitanie sur la valorisation de la filière pierre, 2019*

La filière pierre naturelle en synthèse

Les atouts du territoire

- Ressource minérale diversifiée (granit, gneiss, marbre, schiste - ardoise, lauze, calcaires et argile)
- Dont plusieurs gisements de marbre de teintes variées sur la commune de St-Pons-de-Thomières
- Granit du Sidobre : une filière structurée et des débouchés historiques sur le marché du funéraire, avec un développement actuel des marchés publics dans le domaine de la voirie
- Près de 900 emplois dans la filière pierre sur le territoire, dont 800 dans le seul Sidobre
- Association Granit et Pierres du Sidobre fédératrice pour la filière – marque collective « Griffé Sidobre »
- Association culturelle pour la valorisation du patrimoine marbrier du Pays St-Ponais, réalisant des recherches et études de faisabilité pour la filière
- Présence du CFA-IFRES à proximité des bassins d'exploitation, proposant des formations en lien direct avec les besoins des entreprises
- Volonté d'aménagement de plusieurs villes et villages avec de la pierre locale (Lacaune, St-Pons, etc.)
- Démarche de valorisation des matériaux et savoir-faire locaux engagée par le Parc : cahier technique pierres sèches, guide d'utilisation des matériaux locaux dans la construction publique, etc.

Les points de vigilance du territoire

- L'acceptation par les populations locales des nuisances environnementales des carrières
- Perte de débouchés dans le secteur du funéraire
- La qualité des restaurations du bâti ancien
- Veille sur l'évolution de l'effectif d'entreprises et d'emplois (Sidobre)
- Un signal à surveiller : le 1er rachat de carrière par des capitaux étrangers
- De forts contrastes entre des acteurs et grappes d'acteurs 'locomotives' localisés et une filière éparpillée d'unités économiques de petite taille
- Nécessité de renforcer les liens entre la filière des matériaux (extraction, transformation, mise en œuvre) et la filière de valorisation des patrimoines naturel, culturel, touristique et de loisirs

Les opportunités à saisir

- Démarches en cours pour obtenir Indication Géographique (IG) Granit du Sidobre
- Ressources touristiques et pédagogiques de la Maison du Sidobre
- Aménagement et restauration de terrasses agricoles et viticoles en pierre sèche
- Un axe traversant entre Mazamet et Bédarieux : la Voie Verte Passa Païs - 80 km à soigner
- Valorisation du patrimoine marbrier St-Ponais
- Renforcer le réseau local pierre et patrimoine de la pierre : Maison du Sidobre, St-Pons cité du Marbre, Faugères pôle patrimoine en pierre sèche, villages remarquables (Minerve...) à intégrer dans un réseau régional de « vaisseaux & paysages de pierre » Narbonne, Nîmes, Carcassonne, Châteaux cathares, Causses...

Les enjeux et objectifs associés

Structuration d'une filière collaborative et innovante :

- Créer une conscience transversale de filière en favorisant la coordination des acteurs

Valorisation et développement durable des ressources locales :

- Faire connaître la ressource au niveau des élus et des porteurs de projets privés
- Développer les projets publics et privés à partir des matériaux locaux
- Développer une économie de la pierre sèche

Préservation du patrimoine et transmission des savoir-faire :

- Attirer les jeunes dans les métiers
- Inventorier les ouvrages en pierre sèche et mettre en œuvre rapidement des actions de restauration (Causse de Bédarieux par ex.)

La filière BOIS

La forêt alimente une industrie d'aval diversifiée. Principalement développée dans les territoires ruraux, l'économie du bois joue un rôle important en termes de valeur ajoutée et d'emplois locaux dans les secteurs de la construction, de l'ameublement, de l'emballage, de l'industrie papetière et de l'énergie.

Dans le Parc, la filière bois représente environ 2 600 emplois et 450 entreprises. Et chaque année, le lycée forestier André Alquier à Saint-Amans-Soult, forme 170 élèves aux différents métiers de la forêt⁵⁹.

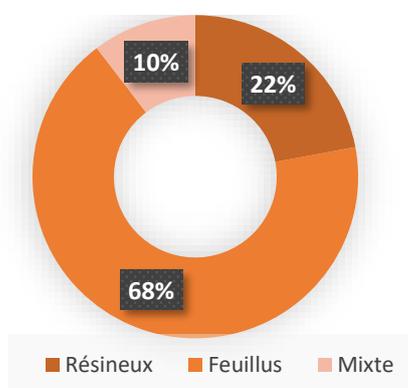
En AMONT de la filière

Cette partie complète et reprend certains les éléments du volet du diagnostic dédié à la forêt.

Une ressource forestière importante

La forêt représente environ 68% du territoire du Parc (222 526 ha) selon l'Inventaire Forestier National (IFN). La répartition de la propriété forestière est similaire à la répartition française, avec 76 % de forêts privées, 14 % de forêts domaniales et 10 % d'autres forêts publiques. La forêt privée représente une surface globale de 168 859 ha⁶⁰ appartenant à 23 220 propriétaires aux profils variés (sociétés, groupements forestiers, particuliers...). La grande majorité des propriétaires possède des surfaces de moins de 4 ha, soit 10% des forêts du territoire. La surface moyenne du parcellaire privé est de 4,97 ha. Le morcellement est donc important en nombre de propriétaires mais réduit au niveau des surfaces.

La couverture forestière du territoire :



Source : IGN BD Forêt Tarn 2014 et BD Forêt Hérault 2018

La couverture forestière est composée pour 68% de feuillus, 22% de résineux et 10% de mélange. Ce pourcentage varie en fonction des zones et du climat. Les forêts de feuillus sont majoritaires à l'Est du Parc, sous influence méditerranéenne (90% des essences), alors que les résineux sont dominants dans la Montagne Noire et sur les hauts plateaux (Monts de Lacaune, Somail et Espinouse).

Une mobilisation de bois à la hausse mais inférieure à l'accroissement annuel

Le Haut-Languedoc est le territoire le plus productif d'Occitanie, avec un volume sur pied estimé à 52 millions de m³ et un accroissement annuel de 7.7 m³/ha⁶¹. De 450 000 m³ en 2008, le volume de production a été évalué à plus de 650 000 m³ en 2014 ⁶². La ressource forestière est importante et le volume exploité augmente chaque année, cependant il reste inférieur à l'accroissement naturel.

Depuis quelques années, la production de résineux a augmenté du fait de l'arrivée à l'âge d'exploitabilité des peuplements FFN. La récolte en feuillus a quant à elle, fortement diminué. Bien que ces derniers représentent les 3/4 de la surface forestière, ils concernent 4% des volumes récoltés pour le bois d'œuvre dans l'Hérault et le Tarn. Seules quelques futaies de hêtre, chêne, châtaignier et certaines peupleraies sont valorisées. Le reste de la récolte, issue de boisements morcelés et de taillis, est vouée à la trituration et à l'énergie.

⁵⁹ Diagnostic pour la Charte forestière de territoire du Haut-Languedoc, mise à jour Mai 2022.

⁶⁰ Selon les données cadastrales.

⁶¹ IGN, « Résultats campagnes d'inventaire forestier 2017-21 », 2021.

⁶² Le territoire n'a pour l'instant pas fait l'objet d'une étude ressource précise et ces données restent des estimations.

A l'échelle nationale, l'inventaire forestier indique que 60 % de l'accroissement biologique annuel a été récolté sur la période 2009-2017 : entre 56 et 91% pour les résineux et entre 50 et 58 % pour les feuillus en fonction des essences⁶³.

Les freins à la mobilisation du bois : desserte et morcellement du foncier

Depuis 2012, l'accès aux parcelles a été amélioré. Le territoire est à présent entièrement couvert par 7 schémas de desserte (6 dans le Tarn et 1 dans l'Hérault, avec la réalisation d'une quinzaine de plateformes de stockage dans ce département)⁶⁴. Certains secteurs restent difficiles d'accès : les pentes du territoire sont de 20 % en moyenne et plus de 80 000 ha des forêts sont situées sur des pentes de plus de 25 % et environ 50 000 ha (25 % de la surface forestière) sont trop éloignées d'une desserte existante⁶⁵ pour envisager l'extraction par câble dont les conditions financières et logistiques sont difficiles à mettre en œuvre.

Outre l'accessibilité, le morcellement du foncier forestier est un frein à la mobilisation du bois car les coûts de gestion des chantiers d'exploitation sont lourds pour les petits propriétaires (pour rappel, les forêts de moins de 4 ha couvrent près de 20 000 ha).

La gestion forestière

Les 16 forêts domaniales sont chacune gérée selon un document d'aménagement forestier, approuvés par décret du Ministère de l'Agriculture, pour une surface de 30 853 ha. Pour les autres forêts publiques (propriétés des collectivités et autres personnes morales publiques), 75 documents d'aménagement ont été approuvés par arrêté préfectoral, pour une surface totale de 20 541 ha, soit plus de 99 % de la surface correspondante : 36 dans l'Hérault, pour 7 941 ha et 39 dans le Tarn pour 12 600 ha.

Pour la forêt privée, les gestionnaires principaux sur le territoire sont aussi exploitants : Forestarn, section tarnaise de Alliance Forêt Bois ; Sud Abies et la Société Forestière filière de la Caisse des Dépôts et Consignations. Une dizaine d'autres gestionnaires – experts forestiers, techniciens forestiers indépendants, bureaux d'études etc. – ont en gestion quelques forêts du Haut-Languedoc.

L'implication des propriétaires dans la gestion forestière diffère sur les deux départements. Pour une surface forestière privée équivalente – entre 55 000 et 60 000 ha – les PSG⁶⁶ couvrent une surface trois fois plus importante dans le Tarn (78 % de la surface de forêts > 10 ha). Les forêts privées tarnaises du Haut-Languedoc sont plus productives (résineux notamment), d'où l'intérêt de réaliser un PSG.

Dans l'Hérault, les forêts soumises au Régime d'Autorisation Administrative⁶⁷ concernent 261 propriétaires, et plus de 70 % de la surface des forêts de plus de 25 ha. Un effort pourra être mené pour diminuer cette part. Dans le Tarn, 92 % des forêts de plus de 25 ha ont un PSG. Cependant, le taux de forêts concernées par le PSG « nouveau seuil » qui ont effectivement un PSG est encore faible (20,7%).

Sur le territoire de la charte forestière, les forêts avec un DGD⁶⁸ représentent 69 % de la surface forestière (41 647 ha). Plus de 80 % des forêts héraultaises ne possèdent pas de document de gestion durable (PSG ou CBPS⁶⁹), contrairement aux forêts tarnaises, gérées selon un document pour près de 70 %. Les types de peuplements et leur productivité expliquent en grande partie cette différence.

⁶³ IGN, « Site de l'IGN », consulté le 6 mai 2024, <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique253#nb1>.

⁶⁴ Monts de Lacaune, Castelnaud de Brassac et Sidobre (81), Montagne Noire et Causse (81), Plateau d'Anglès (81), Vallée du Gijou et Dadou (81), partie héraultaise du Parc

⁶⁵ Au-delà de 150 m en aval et 50m en amont de la desserte

⁶⁶ Plan Simple de gestion

⁶⁷ Si un propriétaire possède une forêt de plus de 25 hectares (ou 50 ha de taillis pur), et qu'il ne possède pas de Plan Simple de Gestion alors sa propriété se trouve automatique sous Régime d'Autorisation Administrative (RAA).

⁶⁸ Documents de gestion durable

⁶⁹ Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

La certification forestière

Sur l'ensemble du territoire, les adhésions, et leur renouvellement éventuel se font auprès de PEFC⁷⁰ Sud. Depuis 2016, le taux d'adhésion augmente. Cependant, les propriétaires ne renouvellent pas automatiquement leur adhésion et de nombreuses forêts perdent leur certification. Au 31 Décembre 2021, 20 entreprises étaient certifiées PEFC dans le Parc : 7 dans l'Hérault et 13 dans le Tarn.

Tout comme pour les DGD, l'écart concernant l'adhésion PEFC est important entre les deux départements du territoire : dans le Tarn, le taux d'adhésion est 4 fois plus élevé en forêt communale et près de 3 fois plus élevé en forêt privée que dans l'Hérault. Une des explications est que la certification PEFC confère une plus-value lors de la commercialisation, elle sera donc utile dans le cas des forêts exploitées, qui sont moins nombreuses dans l'Hérault car moins productives. De plus, certains exploitants certifiés peuvent exploiter du bois en forêt non certifiée et le commercialiser sous le label PEFC, si cela concerne moins de 10 % de la récolte. Cela n'incite pas les petits propriétaires à adhérer. Cependant, accroître la surface certifiée participe à l'approvisionnement en bois PEFC des entreprises.

Exploitants forestiers et entreprises de travaux forestiers

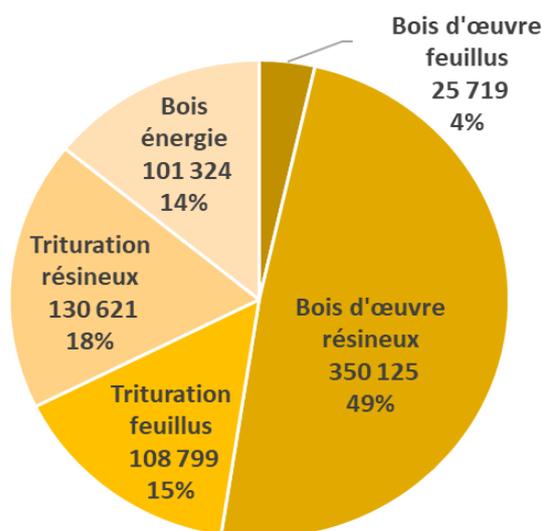
Une cinquantaine d'exploitants forestiers et d'entreprises de travaux forestiers (ETF) sont répertoriés dans l'annuaire mais il est probable que d'autres acteurs interviennent sur le territoire. Certains sont uniquement exploitants forestiers et dans certains cas, ils réalisent l'abattage, le débardage etc. eux-mêmes, et dans d'autres cas ils font intervenir des ETF en sous-traitance.

En AVAL de la filière

Depuis 2005, la part des utilisations de la ressource reste stable dans le Parc avec un usage majoritaire pour le bois d'œuvre, suivi du bois de trituration et du bois énergie (plaquettes, bois bûche).

Au niveau régional, la part de bois exporté augmente continuellement depuis 2010 et cette tendance s'observe au niveau national.

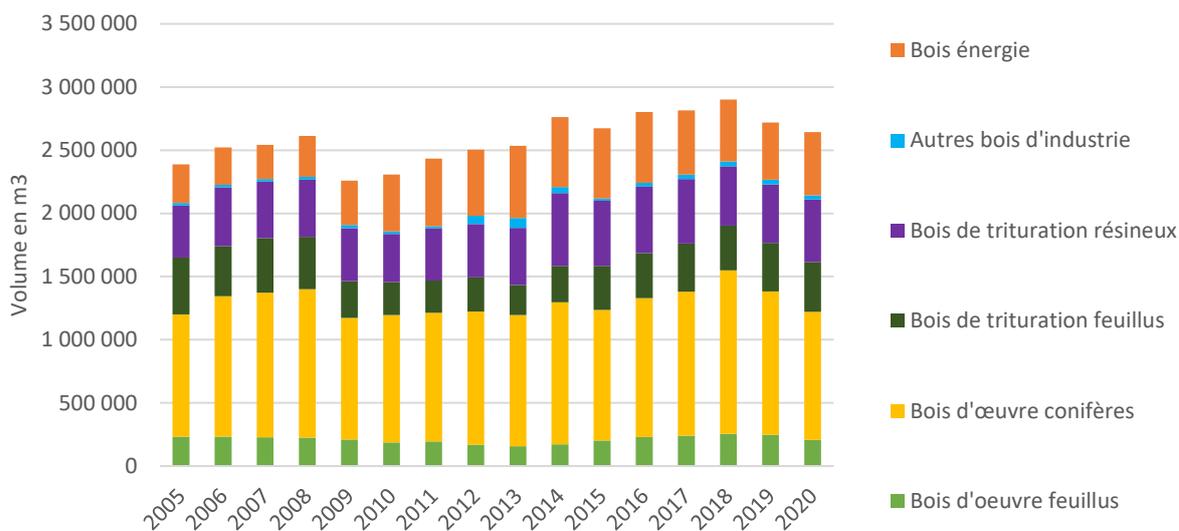
**Utilisation de la récolte annuelle de bois
(34 et 81) en 2020**



Source : Agreste Enquête annuelle de branche 2020

⁷⁰ Le Programme de reconnaissance des certifications forestières

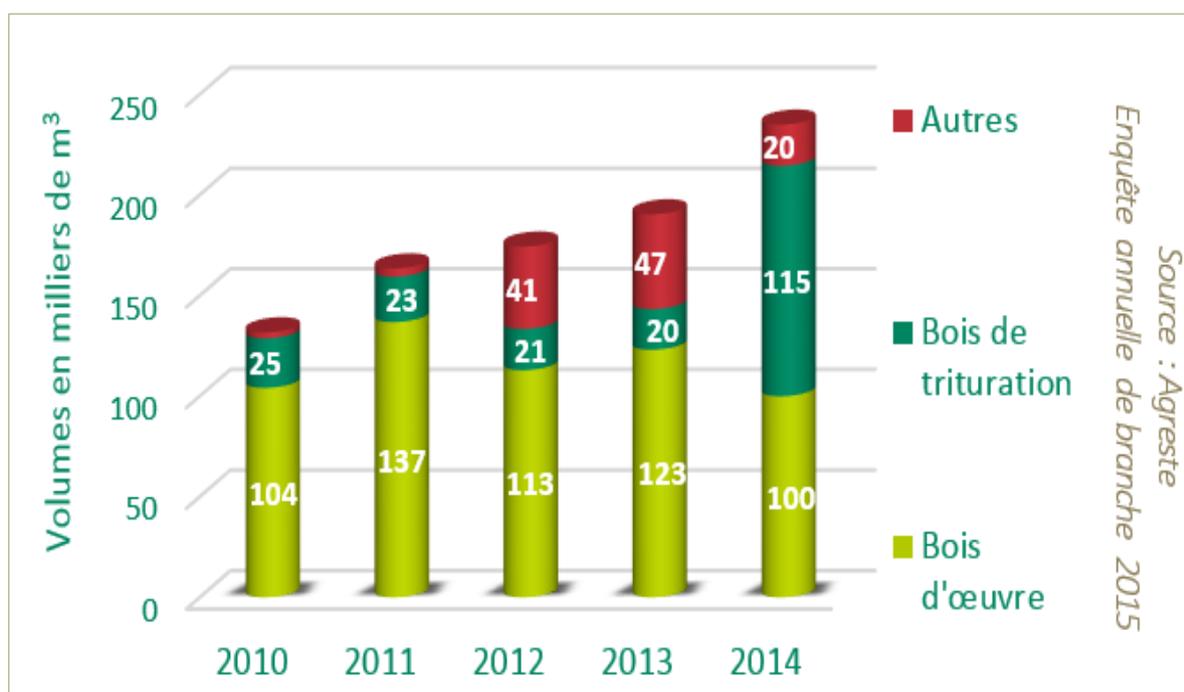
Evolution de la récolte par type de produits sur la région Occitanie entre 2005 et 2020 :



Source : Agreste Enquête annuelle de branche 2020

Notons cependant que depuis 2010, la part de grumes exportées destinées au bois d'œuvre diminue progressivement en Occitanie, alors que le bois de trituration exporté a augmenté de plus de 5 fois son volume entre 2013 et 2014. Les volumes exportés concernent respectivement 16 % et 10 % de la récolte sur les départements du Tarn de l'Hérault en 2014⁷¹.

Evolution des ventes de grumes à l'étranger en Occitanie entre 2010 et 2014 :



Source : Agreste
Enquête annuelle de branche 2015

⁷¹ Source : EAB 2015

Une fracture entre amont et aval de la filière

Très diversifiée, la production sylvicole du Parc ne peut être transformée localement dans sa totalité pour plusieurs raisons :

- La filière locale n'a pas la capacité d'absorber les volumes, en augmentation, qui sont récoltés
- Les forestiers sont en attente de connaître les attentes des entreprises de première et deuxième transformation (volumes, qualités et essences de bois)

Pour mieux coordonner l'amont et l'aval de la filière, la vente de bois façonnés⁷² et la réalisation de contrats d'approvisionnement⁷³ seraient à développer. Aujourd'hui, la vente de bois sur pied reste largement majoritaire du fait des habitudes locales. Un autre frein est le manque d'emplois pérennes d'entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) sur le territoire.

Les contrats d'approvisionnement ne concernent pas les demandes plus particulières, pour des petits volumes. Aujourd'hui, nombre d'entre elles ne sont pas abouties. La ressource disponible (essences, qualités, volumes, exploitabilité, localisation) est souvent méconnue par la filière aval. Les coûts d'exploitation peuvent être élevés s'il faut exploiter les essences de bois recherchées sur plusieurs parcelles. C'est dans ce cas que la massification de l'offre entre public et privé peut-être intéressante.

Ventes des principaux gestionnaires sur le territoire (2/3 de la récolte sur les 2 départements) :

VENDEUR	CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT		AUTRES VENTES		TOTAL DES VENTES	
	HERAULT	TARN	HERAULT	TARN	HERAULT	TARN
ONF	11 000 m ³	13 000 m ³	87 000 m ³	80 000 m ³	98 000 m ³	93 000 m ³
Alliance Forêt Bois	33 000 m ³	98 000 m ³	17 000 m ³	52 000 m ³	50 000 m ³	150 000 m ³
Total des ventes	155 000 m³		236 000 m³		391 000 m³	

Les acteurs de la transformation du bois

Il y a deux types de transformation de la ressource bois : la 1^{ère} transformation qui inclue les opérations de sciage, tranchage et déroulage ; notamment le sciage des grumes exportées des parcelles forestières. La 2^{ème} transformation permet de fabriquer des produits pour la construction bois, la rénovation ou encore l'aménagement intérieur, voir l'industrie papetière.

La plus grande partie du bois produit en 1^{ère} transformation sur le territoire, dont la qualité n'est pas reconnue par les professionnels de la construction, ne pouvant être standardisée selon les exigences du marché actuel, est exportée par volumes conséquents, en produits bruts ou à faible valeur ajoutée. Moins de 20 % de la production de sciage est affectée au bois construction, sur le Tarn et l'Hérault⁷⁴.

Les scieries industrielles

Trois scieries industrielles emploient plus de 160 personnes avec un rendement de 50 %, elles produisent à elles seules plus de 150 000 m³, soit un tiers de la production de sciages de la région. Elles consomment, à 90%, des résineux de petit diamètre et conforte l'augmentation du sciage des résineux au détriment des feuillus qui est en perte de 66% sur la période 2004-2014⁷⁵.

⁷² En bord de route, elle permet de faire des coupes à produits multiples qui se vendent difficilement par ailleurs. Le propriétaire s'engage dans l'exploitation et avance les frais. Pour les forêts communales, l'ONF peut faire cette avance mais peu de communes dans le Tarn utilisent ce mode de commercialisation qui nécessite des places de dépôts qui font défaut sur le territoire. L'exploitation en régie se pratique pour 15% de la récolte forestière domaniale.

⁷³ Ces contrats sont privilégiés pour les essences résineuses dont les prix du marché fluctuent beaucoup. Le contrat pluriannuel assure au producteur et à l'acheteur une visibilité sur le long terme (en volumes, qualités et prix, fixés pour plusieurs années). Pour les forêts publiques héraultaises, les principaux contrats sont signés avec Engelvin Bois (Labruguière) et UFV Bois (Le Vigan, Gard), les autres avec d'autres transformateurs français. Dans le Tarn, 15 % des ventes sont réalisées en contrat d'approvisionnement : avec Engelvin, Brassac Industrie, la Tarnaise des panneaux et la papeterie de St-Gaudens.

⁷⁴ Interconsulaire, 2016.

⁷⁵ Source : EAB, Midi-Pyrénées Bois.

L'origine des bois consommés n'est pas attestée en provenance du massif du Haut-Languedoc. Cependant, avec une production annuelle estimée à 650 000 m³, ce dernier peut approvisionner entièrement cette branche qui consomme aujourd'hui 325 000 m³.

Consommation et type de productions de scieries industrielles, 2014 :

Scierie	Bois consommé en m ³	brut Essences transformées	Production	Nombre salariés
SIAT Brassac (81)	15 000	Résineux	Cagettes (Déroulage)	87
	90 000	Epicéa, douglas	Bois coffrage, bois de construction	
	60 000	Autres résineux		
SIAT Labruguière (81)	80 000	Résineux	Bois construction	50
Société Européenne des bois Bout du Pont de l'Arn (81)	80 000	Résineux < 30 cm diamètre	Palette	27

Source d'emplois locaux ces entreprises se positionnent principalement sur l'export par la production d'emballage et de bois de coffrage, activité à faible valeur ajoutée. Les process industriels et l'utilisation du canter ne permettent en effet pas d'exploiter des bois de plus de 30 cm de diamètre, voire parfois 65 cm. Il arrive que certains gros bois, aux qualités supérieures, soient une première fois sciés avant de passer au canter pour être transformés en palettes. Le tri préalable des bois, qui exige une certaine organisation au sein de l'entreprise, pourrait être amélioré.

Les scieries artisanales

Actuellement, 20 scieries artisanales siègent sur le territoire : 16 dans le Tarn et 4 dans l'Hérault. Les scieries artisanales proposent du sciage mobile ou à façon pour trois d'entre elles. Les autres produisent en majorité des charpentes, des poutres, des palettes, du débit sur liste pour la construction ou le transport de granit. Si 3 ne travaillent que le résineux, les autres façonnent toutes les essences.

Elles se maintiennent avec en moyenne 4 salariés et des débits de moins de 1 000 m³ par an. Le plus souvent, elles fonctionnent en circuit court et proposent des débits sur liste pour diverses essences de bois local : châtaignier ; chêne ; cèdre ; douglas ainsi que quelques essences peu répandues : mélèze, thuya ; cyprès ; merisier ; frêne ; noyer, etc. Certaines scieries ont aussi recours au sciage à façon permettant aux clients de se fournir en planches, poutres, chevrons avec leurs propres bois et au scieur d'éviter les charges liées à l'achat et au stockage de bois. On compte 3 scieries mobiles permettant le sciage sur le lieu d'exploitation, avec une utilisation des planches, poutres, par le propriétaire forestier.

Globalement, avec de nombreuses scieries à petite production, la moyenne régionale des entreprises de sciage est de 2 600 m³ /an, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (4 800 m³/an)⁷⁶.

Des entreprises qui évoluent

Complémentaire, les scieries industrielles et artisanales valorisent plus largement les bois locaux dans leur diversité (essences et diamètres). Cependant, les scieries industrielles doivent faire face aux défis industriels pour répondre aux marchés tournés vers l'Europe du Nord et de l'Est. Elles cherchent à s'approvisionner en bois séché, du carrelé, des produits de type lamellé collé, contrecollé etc., à des prix compétitifs et dans des courts délais, ce qu'elles ne trouvent pas localement.

Les scieries artisanales font, quant à elles, face aux grandes enseignes et leurs prix concurrentiels, pas toujours garants de la même qualité proposée par les scieurs locaux. Les consommateurs n'ont pas l'habitude de les contacter, car ils ne connaissant pas cette offre locale et ses coûts réels. Pour contrer ces contraintes du marché du bois, de nombreux scieurs développent d'autres activités de

⁷⁶ Arfo Bois et Midi-Pyrénées Bois, 2016.

transformation : la fabrique de charpentes traditionnelles et industrielles par exemple. Si cette activité est plus rentable que le sciage, les scieries doivent malheureusement se fournir en bois non local pour répondre à certaines normes qualité exigées dans la construction bois (C24 pour la fermette par ex).

Les industriels de la trituration du bois : La Tarnaise des panneaux

Les industries de la trituration du bois constituent le second débouché de la production du massif du Haut Languedoc : le tiers de la récolte est transformé en pâte à papier ou en panneaux.

Sur le périmètre d'étude, la SAS Tarnaise des Panneaux, dont le site industriel a été créé en 1903 à Labruguière, fabrique des panneaux haute densité en fibres de bois (hardboard). La première ligne de hardboard a été mise en route dès le début des années 50 et la société transforme aujourd'hui plus de de bois par an (châtaignier et résineux), principalement issues d'activités de la filière bois régionale. « *Nous offrons des débouchés aux déchets de la première transformation du bois et nous nous approvisionnons dans un rayon de 100 km autour de l'usine, auprès d'une dizaine d'acteurs locaux* », précise Jean Laporte, directeur commercial de l'entreprise⁷⁷.

La Tarnaise des panneaux est la seule entreprise en France sur ce marché spécifique, elle exporte ses produits dans près d'une cinquantaine de pays. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 25 M€ en 2019, dont 70% à l'international ; elle emploie actuellement 120 salariés et affiche une double certification PEFC et FSC Controlled Wood.

Les constructeurs bois

La construction bois comprend les fabricants-constructeurs et les poseurs. Ce secteur est le principal employeur de la filière bois régionale et va continuer de se développer.

Dans le Haut-Languedoc, de nombreuses entreprises sont référencées en construction bois, mais il est difficile de distinguer la « maçonnerie générale » avec pose occasionnelle de charpente de la « construction bois » ou de la « fabrication de charpente » avec pour matériau principal le bois. Il existe également de nombreux professionnels de la menuiserie, de l'agencement extérieur / intérieur dont certains sont spécialisés dans le bois. Mais il est difficile d'estimer la part de bois local qu'ils utilisent.

Seul 7 constructeurs bois utilisent la ressource locale et transformée localement : Novabois (Aussillon), Bois et Envie (Labastide-Rouairoux), Regis Bouissiere (Brassac), Barthe Bois (Mazamet), Scierie et charpente des Avant-Mont (Courniou), Laboire (Siran) et Charpente et Menuiserie Faure (Labruguière). Ils proposent des charpentes traditionnelles et/ou industrielles, des modules préfabriqués, des maisons ossature bois, de la menuiserie intérieur/extérieure, etc. Ils utilisent du pin des landes, du douglas, de l'épicéa, du cèdre, du chêne, du châtaignier, du mélèze, etc.

Les professionnels du meuble et de l'ameublement

Avec la conjoncture économique et de la concurrence des importations, ils ne sont qu'une quinzaine de professionnels du meuble et de l'ameublement⁷⁸ à subsister sur le territoire. Quelques « Artisans ébénistes de France » travaillent à petite échelle et en circuit court notamment à Sorèze, avec l'atelier artisanal d'ébénisterie François PROM qui se transmet de père en fils depuis 1754, pour la fabrication artisanale de chaises et autres mobiliers en bois locaux (merisier, chêne, noyer).

A noter, la disparition de l'entreprise Stella mobilier basée à Aussillon. La société créée à Labruguière en 1922, était spécialisée dans l'ameublement pour les collectivités et les entreprises. Elle employait une vingtaine de salariés. La baisse du marché des collectivités alliée à la concentration de la concurrence, ont eu raison de la société tarnaise malgré ses efforts pour se diversifier.

⁷⁷ <https://www.helloprojets.fr/nos-actualites/la-tarnaise-des-panneaux-se-modernise>

⁷⁸ Ébénistes, fabricants ou restaurateurs de meubles.

Le bois énergie

Sur les départements du Tarn et de l'Hérault, la récolte de bois pour l'énergie représente entre 15 et 16% de la récolte totale de bois, soit 136 312 m³ ⁷⁹. En considérant que les ¾ de la récolte tarnaise et héraultaise s'effectue sur le territoire, ce sont environ 100 000 m³ qui sont récoltés pour le bois énergie. Une dizaine d'entreprises répertoriées et de nombreux acteurs non référencés, exploitent et vendent du bois bûche pour l'usage domestique et bon nombre de propriétaires n'intègrent pas les données.

Pour autant, la demande en bois bûche baisse depuis plusieurs décennies, même en zones rurales, du fait du développement des chaudières à bois qui a dynamisé le marché du bois de chauffage transformé (granulés, plaquettes forestières). Sur le territoire, une seule entreprise de fabrication et vente de granulés bois local, basée à Aussillon, est connue.

La ressource en bois énergie est présente en quantité suffisante pour approvisionner la demande locale actuelle. Ce débouché peut faciliter les opérations d'éclaircie de peuplement, l'entretien des haies, la lutte contre l'enfrichement, etc. Pour autant, le prélèvement associé ne doit pas se faire au détriment de celui du bois d'œuvre.

La filière bois locale doit être structurée pour préserver l'approvisionnement en bois d'œuvre et permettre le développement de projets bois énergie tels que les réseaux de chaleur prévus pour les communes de Saint-Pierre-de-Trivisy, Lacaune et Saint-Pons-de-Thomières ou encore les projets de cogénération de la Société européenne des bois et Brassac Industries.

En théorie, la cogénération permettra de valoriser les connexes : copeaux, sciure etc. et n'influera pas la récolte de bois. Au contraire, l'énergie produite permettrait de réaliser à bas coût des activités de transformation du bois à haute valeur ajoutée – séchage, aboutage, rabotage, etc. – encore peu pratiquées localement.

La filière bois en synthèse

Les atouts du territoire

- Une ressource forestière importante et diversifiée
- Présence d'essences de bois de qualité spécifique (ex : duramen du châtaigner imputrescible)
- Un poids économique significatif : la filière génère plus de 2 600 emplois pour environ 450 entreprises + de nombreux acteurs ponctuels non référencés (9% de l'emploi total du territoire d'étude)
- Des débouchés sécurisés vers la trituration avec la présence historique de la SAS La Tarnaise des panneaux privilégiant l'approvisionnement local
- Des savoir-faire locaux à haute valeur ajoutée pour de la transformation du bois : une quinzaine d'ébénistes, de fabricants ou restaurateurs de meubles répertoriés sur le Haut-Languedoc, proximité du pôle artisanal de Revel

Les points de vigilance du territoire

- Manque d'emplois pérennes d'entrepreneurs forestiers sur le territoire
- Une fracture entre amont et aval de la filière
- Une faible part des débouchés sécurisée par des contrats d'approvisionnement
- Contrats d'approvisionnement publics < 15 % des ventes uniquement pour des essences standard (type résineux petit diamètre)

⁷⁹ EAB 2015.

- La filière bois se positionne essentiellement sur des marchés à faible valeur ajoutée : production d'emballage et de bois de coffrage par les scieries industrielles, bois de trituration
- Une part d'exportation de la récolte de plus en plus importante vers des marchés à faible valeur ajoutée
- Des scieries de moins en moins équipées pour la valorisation des feuillus et des gros diamètres
- Anticipation les investissements forestiers et remplacement des plantations FFN des années 1960-70, maintien de la diversité des essences
- Le risque d'un détournement massif de la ressource bois vers la cogénération biomasse

Les opportunités à saisir

- Des productions spécifiques à valoriser : bois d'œuvre de châtaigner (piquets et bardeaux)
- Un savoir-faire local de 2^{ème} transformation à haute valeur ajoutée : ébénisterie
- Développement de produits bois locaux standardisés et prêts à l'emploi pour les secteurs de l'ameublement / construction
- Sensibilisation des prescripteurs à l'éco-matériau bois local dans la construction, mise en relation prescripteurs / scieurs locaux
- Habillage bois des bâtiments agricoles – mise en relation scierie mobiles / agriculteurs
- Promotion la marque « Bois des Territoires du Massif Central » ⇔ traçabilité

Les enjeux et objectifs associés

La gestion durable et optimisée de la ressource forestière :

- Mieux quantifier et caractériser la ressource en bois actuelle et à venir, améliorer la desserte, développer la gestion groupée des travaux forestiers
- Maintenir et valoriser la population de feuillus et la diversité de la ressource forestière sur le territoire
- Gestion du risque incendie

Le développement économique local et circuits courts :

- Développer les filières courtes (versus export) et les activités de transformation du bois à haute valeur ajoutée (séchage, aboutage, rabotage...)
- Valoriser les spécificités et savoir-faire locaux de la transformation du bois

Le renforcement de la coopération entre acteurs de la filière :

- Mieux faire connaître la ressource en bois local et sa qualité aux acteurs aval de la filière / faire connaître les besoins de la filière aux acteurs amont

La filière LAINE

Jusqu'en 2020, la laine du Haut-Languedoc était exportée à bas prix et transformée en Asie. Depuis la crise sanitaire, les éleveurs du Parc sont confrontés au recul du marché chinois avec pour conséquence une perte de revenus et des stocks de laine importants, qui s'accumulent sur les exploitations agricoles.

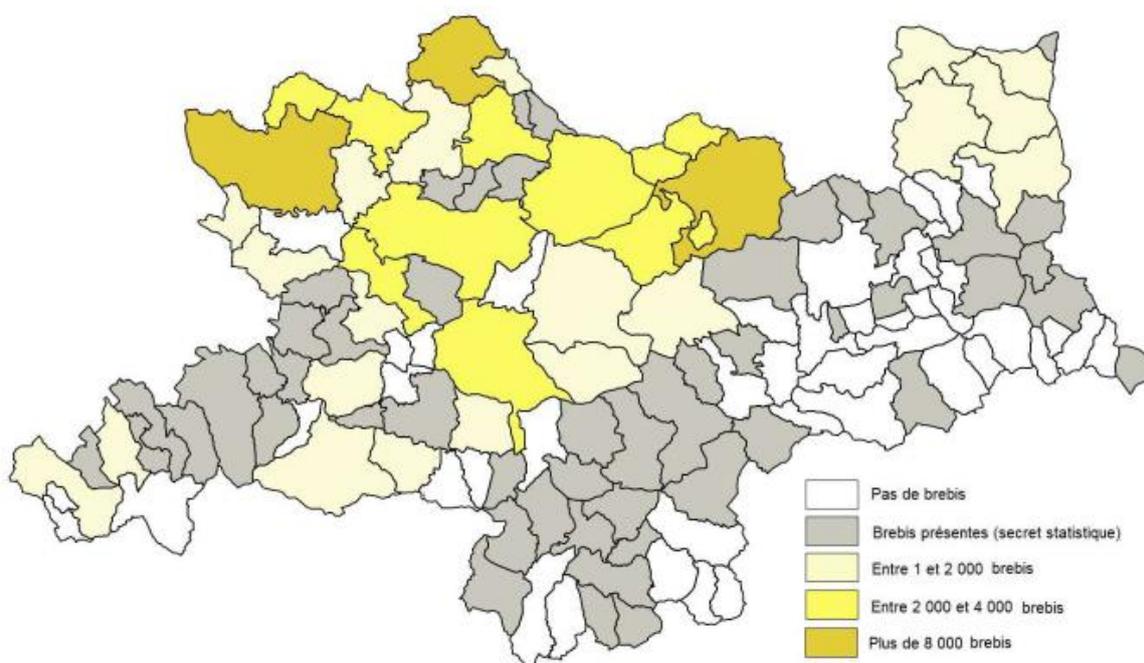
L'entièreté de la plus-value sur cette matière locale, naturelle, renouvelable et aux multiples usages échappe donc au territoire, tout en créant des difficultés pour les éleveurs ovins et une surconsommation d'énergie fossile⁸⁰. Le développement de la transformation locale permettrait de donner des réponses durables aux défis agricole, économique, énergétique et écologique liés à la valorisation de la laine.

Une ressource inexploitée

Elevage ovin dans le Haut-Languedoc

L'élevage de petits ruminants (OTEX ovins ou caprins) représente 20% des exploitations agricoles du PNR HL, il constitue la 2^{ème} production pourvoyeuse d'emplois agricoles avec 25% de la main d'œuvre (soit l'équivalent de 590 ETP) et génère 26% de la production brute standard (PBS) du secteur⁸¹.

Le cheptel ovin par commune sur le territoire en 2020 :



Source : Diagnostic de l'agriculture dans le PNR HL, 2024

Sur le territoire, 28 communes sont dominées par l'élevage ovin (en termes de PBS)⁸², principalement dans la partie Nord qui entre dans le périmètre de collecte du lait de la filière Roquefort. En termes de cheptels, le troupeau majoritaire dans le Parc est également celui des ovins avec près de 130 395 têtes.

Environ 2/3 des brebis sont des brebis laitières et 1/3 des brebis allaitantes. Sept communes dénombrent plus de 3000 têtes sur leur périmètre : Montredon-Labessonnié (10 542 têtes), Murat-sur-

⁸⁰ www.pnr-lorraine.com/comprendre/le-parc/au-coeur-de-la-grande-region/cooperer-a-lechelle-de-la-grande-region/defi-laine

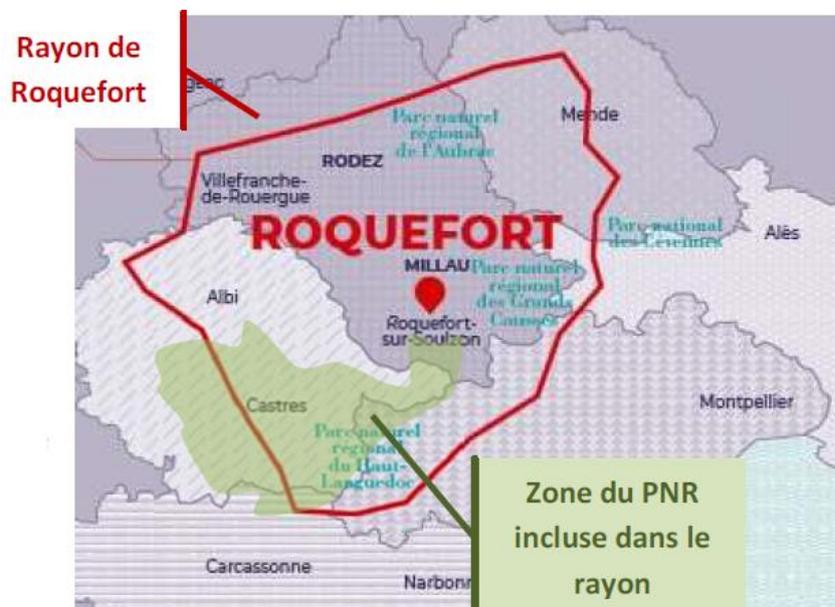
⁸¹ Etat des lieux de l'agriculture dans le PNR HL, 2024

⁸² Etat des lieux de l'agriculture dans le PNR HL, 2024

Vèbre (9 134 têtes), Le Masnau-Massuguiès (8 917 têtes), Lacaune (3 323 têtes), Saint-Pierre-de-Trivisy (3 312 têtes), Barre (3 270 têtes) et Fontrieu (3 170 têtes).

Cette production est principalement concentrée dans les Monts de Lacaune, le plateau des lacs, les collines du Montredonnais, les hauts cantons de l'Hérault et la haute vallée de l'Orb car ces zones sont incluses dans l'aire géographique de collecte du lait de l'AOC Roquefort, appelé le rayon de Roquefort⁸³.

Le périmètre de collecte du lait de l'AOC Roquefort :



Source : Diagnostic de l'agriculture dans le PNR HL, 2024

A titre de comparaison, on compte 5 millions d'ovins adultes en France en 2020 dont 4.8 millions de brebis, 1,5 millions de brebis laitières et 3,3 millions de brebis allaitantes⁸⁴.

En Occitanie, le cheptel est constitué de 2,3 millions d'ovins dont 728 554 brebis laitières⁸⁵. Sur le territoire du Parc, elles sont majoritairement localisées dans le département du Tarn. Il n'existe pas de données précises disponibles quant aux effectifs de brebis de race Lacaune mais il s'agit certainement de la grande majorité du cheptel Tarnais.

Département	Hérault	Tarn
Total ovins	38 160	314 177
Brebis laitières	14 000	99 983

Source : Draaf Occitanie

⁸³ Etat des lieux de l'agriculture dans le PNR HL, 2024

⁸⁴ Source : SSP – enquêtes cheptel de Novembre 2022, BDNI et races de France 2022

⁸⁵ SRISSET Occitanie 2018

Caractérisation de la ressource en laine

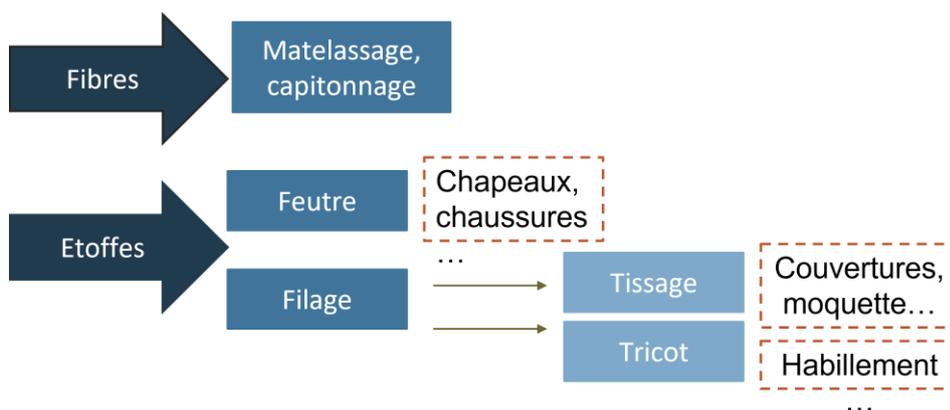
Sur la base d'une production moyenne de 500 g pour une brebis Lacaune lait (relativement faible en comparaison à une production moyenne de 2kg par animal en France, voir jusqu'à 4-5 kg pour un mouton Est Mérinos), on estime à environ 65 tonnes la quantité de laine en suint produite chaque année sur le territoire du Parc. La faible production de laine par animal tient au fait que la sélection actuelle de la race Lacaune ne tient pas compte des performances de la toison - elle est orientée vers l'amélioration du potentiel laitier pour les lignées femelles et la conformation de carcasse des agneaux pour les mâles.

Globalement, la filière souffre d'un gros déficit de caractérisation qualitative et quantitative de la ressource. Néanmoins, le projet mosellan DEFI-Laine lancé en 2017 et porté par l'association Filière Laine a élaboré un tableau de comparaison des qualités de laine selon les races. Pour la laine de brebis de race Lacaune, on retient les caractéristiques suivantes :

- Couleur blanc safran
- Présence de jarre
- Longueur moyenne des mèches : 4,5 cm
- Bonne feutabilité
- Finesse en microns : 23,75 à 25,55.
- Gonflant : Oui
- Poids des toisons en suint : bélier 1,5 à 2,5 kg, brebis : 1 à 1,5 kg (surévalué)
- Rendement moyen après lavage complet : 42%
- Qualité : BC
- Destination courante : laine cardée

Les diverses propriétés de la laine en font un matériau polyvalent qui peut être valorisé dans les secteurs de l'habillement, de l'ameublement, pour la fabrication de couette, oreiller, matelas, mais également dans le secteur de bâtiment grâce à ses propriétés thermo et hydro-régulatrices.

Les transformations possibles de la laine :



Source : Les enjeux de la filière laine en Ariège : vers une transformation à l'échelle industrielle sur le territoire ?
Claire Charrassin Novembre 2021

Prix de la laine et valorisation

Malgré l'ensemble de ses qualités techniques avérées, la laine est devenue un coût pour les exploitations ovines françaises. En effet, dans le Haut-Languedoc le coût de la tonte (estimé à 2.5€/kg) n'est souvent pas recouvert par la vente de la laine qui est en général vendu à moins de 1€/kg. L'éleveur perd de l'argent avec la tonte, pourtant obligatoire pour le bien-être de l'animal.

Les acteurs de la filière et les savoir-faire locaux

La laine de brebis du territoire était majoritairement exportée en Chine jusqu'en 2020, la valeur ajoutée et les emplois liés à la transformation échappent donc au territoire alors que la matière première est rachetée sous forme de produits finis. Si le secteur textile est largement délocalisé, un certain nombre d'artisans et d'entreprises détiennent cependant des savoir-faire spécifiques sur le territoire du Parc.

Un passé industriel textile dans le Tarn

Dans la vallée du Thoré, avec le mouton présent en abondance, la qualité des eaux, les savoir-faire séculaires, l'utilisation de la laine est attestée depuis des temps immémoriaux. Au XVI^e siècle sont créés les premiers vrais centres de production orientés surtout vers la fabrication de draps de laine. Avec l'industrialisation, se créent de grandes filatures (Bourguet, Barthe) avec des machines à vapeur et des manufactures (Mercier, Icher, Clavel).

En 1888, le chemin de fer arrive à Labastide-Rouairoux. La dernière vague de constructions sont des ateliers sous verrières au début du XX^e siècle. La vallée du Thoré se spécialise : à Mazamet, c'est le délainage et la mégisserie. A Labastide-Rouairoux, c'est le textile et toutes les opérations annexes. Le savoir-faire des tisserands, la réputation des produits, la qualité des dessins, l'innovation placent les tissus bastidiens au tout premier rang français. En 1944, plus de 2000 ouvriers travaillent dans les 30 usines de Labastide-Rouairoux.

Mais l'activité textile n'est pas épargnée par les restructurations et les délocalisations. Le développement des textiles à base de coton, puis l'avènement des fibres synthétiques dans les années 50 a déstabilisé l'économie de l'industrie lainière. A compter du début des années 1980, les usines ferment les unes après les autres du fait d'une perte de compétitivité vis-à-vis des pays émergents, combinée à des exigences environnementales rehaussées. Aujourd'hui, le Musée Départemental du textile à Labastide-Rouairoux, perpétue la mémoire du passé industriel de la région (...).⁸⁶

Les tondeurs

La filière laine est organisée en plusieurs étapes qui conduisent à la confection d'un produit final à base de laine de nature variée. Dans l'immense majorité des cas, c'est d'abord un tondeur qui intervient une à deux fois par an, pour tondre le troupeau. En fonction de la taille du cheptel et du nombre de tondeurs, le chantier peut durer de quelques heures à une journée entière.

Dans le département du Tarn, 3 tondeurs sont recensés via l'annuaire des tondeurs (Association des Tondeurs de Moutons)⁸⁷, ils sont situés à Labruguière, Venes et Réalmont. Il existe 1 tondeur recensé dans l'Hérault à Castanet le Haut. Pour que la laine des brebis Lacaune soit mieux valorisée, certains professionnels de l'aval de la filière insistent sur l'importance d'améliorer le processus de tonte actuel, et de faire un bon tri pour faciliter la transformation en éliminant les toisons défectueuses et les corps étrangers, et en homogénéisant les lots de laine en fonction de leur utilisation finale.

Les transformateurs de la laine (locale ou non) sur le territoire

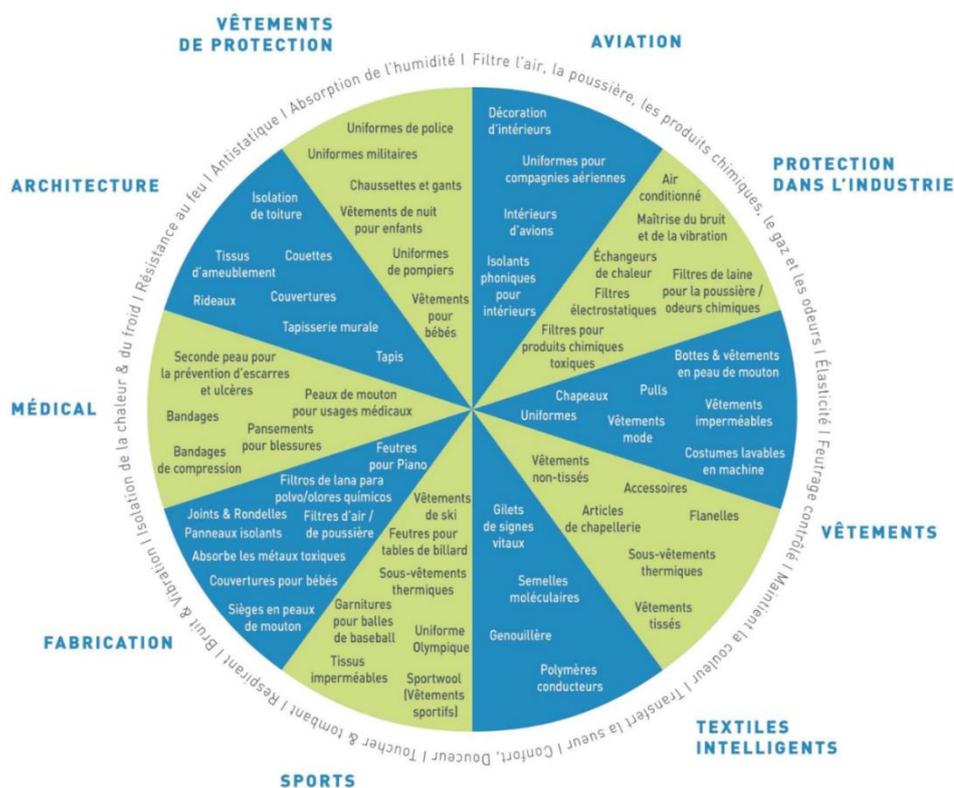
- **Le passe Trame, Payrin-Augmontel** : atelier de tissage (laine de chèvre angora et fort développement en laine de mouton). Confection de tissus et collection d'écharpes et plaids
- **Les filatures du Parc, Brassac** : fabrication de fil cardé fantaisie avec 30% de la production issue de matières recyclées + 20% de laine française
- **Missègle, Burlats** : transformation de matières premières animales et végétales, tricotage de fibres issues d'élevages ou exploitation locales possibles

⁸⁶ <https://www.labastide-rouairoux.fr/un-peu-d-histoire>

⁸⁷ <https://tondeursdemoutons.fr/annuaire-pro>

- **Dormilaine, Saint-Amans-Soult** : conception et fabrication de produits de literie - sommiers, matelas, sur-matelas, couettes, oreillers, couvertures et plaids - à partir de la laine de brebis Lacaune. Le pouvoir gonflant de la laine est particulièrement recherché pour la fabrication de ce type de produits. L'entrepreneur accompagne les tondeurs au moment du chantier de tonte pour encadrer le tri de la laine, il se fournit chez une quinzaine d'éleveurs avec des conduites d'élevage plein air (transformation de 8 tonnes de laine brute/an)
- **L'entreprise Sotextho, Saint-Amans-Valtoret** : fabrication des produits tissés avec différentes fibres dont de la laine (isolants thermiques et acoustiques, feutre de paillage, matelas, autres...)
- **Toiles de la Montagne noire, Mazamet** : vente de tissus et de produits confectionnés - linge de table, linge d'office, linge de toilette, plaids et bien d'autres produits fabriqués dans le Tarn. Pour les plaids, la laine sans colorant provient de la filature du Parc à Brassac. L'entreprise a installé depuis 2011 son magasin d'usine dans les locaux des tissages Sartiss à Labastide Rouairoux
- **Ennoblisseur Henri Plo, Aussillon** : atelier d'ennoblissement, finition et apprêt. Diverses matières premières, notamment animale (pas d'information sur l'origine de la laine)
- **Entreprise Ferrié, Lescout** : atelier d'ennoblissement textile

Les différents usages de la laine :



Source : Mag'In France

[Le lavage de la laine : goulot d'étranglement de la filière](#)

Côté lavage de la laine, la France ne compte qu'un spécialiste du lavage semi-industriel basé à Saugues (Haute-Loire, 43). Il s'agit de la SARL Lavage Laines du Gévaudan qui est née de l'association entre Laurent Laine et les Ateliers de la Bruyère. Par ailleurs, les grands acteurs du lavage sont au nombre de 2 au Royaume-Uni, 1 en Belgique, 1 en Italie, et quelques petits acteurs en Espagne et au Portugal.

La filière laine en synthèse

Les atouts du territoire

- Présence d'un cheptel ovins de race uniforme (Lacaune), pérennisée par l'AOC Roquefort
- Existence Unités industrielles et d'une tradition textile dans la vallée du Thoré
- Présence d'artisans et savoir-faire de la transformation de la laine sur le territoire

Les points de vigilance

- Déficit de notoriété de la laine Lacaune
- Des prix d'achat de la laine à garantir aux éleveurs pour faire évoluer les chantiers de tontes
- L'assurance d'approvisionnements de laine conformes en qualité et en volume aux besoins spécifiques des transformateurs - le bien-être animal impacte la qualité de la laine
- Le goulot d'étranglement au niveau du lavage de la laine si développement quantitatif de la filière : capacité de la station de lavage de Saugues ?
- L'empreinte environnementale de la laine à diminuer – intégration la notion de « co-produit »
- Problématique de gestion de l'eau et traitements chimiques pour l'hygiénisation de la laine
- Nécessité de faire évoluer la réglementation, pour envisager de nouveaux débouchés adaptés aux différents types de laine

Les opportunités à saisir

- Utilisation de la laine en agriculture sous forme de paillage, amendement ou protection
- Utilisation de la laine en matériau isolant, dans une démarche de transition écologique
- Mutualisation des outils de transformation et des moyens de certification (ATEX, avis technique)
- Amélioration des procédés de lavage et d'hygiénisation de la laine
- Evaluation de l'empreinte carbone des laines selon les types d'élevage (plein air / bâtiment...)

Les enjeux et les objectifs associés

- La (Re)valorisation culturelle et patrimoniale de la laine : le renouveau de la filière doit permettre de revaloriser l'héritage territorial - anciennes usines, patrimoine bâti, savoir-faire
- L'amélioration du revenu des éleveurs en compensant mieux les charges liées à la tonte
- Le gaspillage des ressources à éviter
- La relocalisation les emplois de la filière de transformation de la laine

Analyse synthétique

Le Parc du Haut-Languedoc est un territoire riche en diversité naturelle et culturelle, offrant à ses habitants un cadre de vie de grande qualité. Niché entre mer et montagne, ce territoire attire ceux qui cherchent à se rapprocher de la nature, à bénéficier d'un coût de vie plus abordable ou à retrouver un lien social fort.

Cependant, malgré ces atouts indéniables, le Haut-Languedoc doit faire face à plusieurs défis, notamment liés à son enclavement géographique et à une dynamique économique qui peine à se structurer.

Afin de mieux comprendre les perspectives de développement du Parc, voici l'analyse⁸⁸ de ses atouts, ses faiblesses, les opportunités à saisir, ainsi que les menaces qui pèsent sur lui, permettant de dégager des enjeux stratégiques pour améliorer l'attractivité à la fois pour les habitants et les entreprises.

Les atouts du territoire

- Un cadre de vie de qualité
- Une situation géographique favorable entre mer et montagne
- Un territoire préservé avec un lien social fort
- Un taux d'accession à la propriété élevé
- Un niveau d'équipement et de services élevé par habitant
- Une amélioration de l'accès aux réseaux de télécommunication
- Un accès à une offre en formation générale de proximité jusqu'au milieu du secondaire
- Un coût de la vie relativement faible
- Des ressources naturelles importantes à l'origine du développement des secteurs I et II

Les faiblesses du territoire

- Des réseaux de transports en commun peu développés
- Un recours au véhicule individuel quasi-obligatoire et des coûts de transport importants
- Un parc immobilier vieillissant et un parc locatif quasiment inexistant
- Un niveau d'équipement et de services faible par km²
- Une densité de professionnels de 1^{er} recours faible sur une grande partie du territoire
- Des lycées d'enseignement général situés en périphérie du territoire
- Des établissements d'enseignement supérieur situés en-dehors du territoire
- Un niveau de vie médian faible
- Un taux de chômage élevé et des difficultés d'insertion pour les jeunes

⁸⁸ Cette analyse est le fruit de la collaboration avec les partenaires techniques du Parc

Les opportunités à saisir

- Un secteur de l'industrie dynamique et sur-représenté par rapport à la moyenne nationale
- Des ressources locales existantes non exploitées (laine, bois d'œuvre de châtaigner...)
- Le thermalisme : une activité non délocalisable et un bassin d'emplois important
- Une multiplicité de labels qualité dans le domaine de l'alimentation et l'obtention en cours d'une indication géographique (IG) pour le granit du Sidobre
- L'existence de savoir-faire spécifiques sur le territoire : historique minier, extraction de la pierre, textile, agroalimentaire, autres artisanats dont certains à haute valeur ajoutée (ébénisterie)
- Une bonne dynamique de création d'entreprises individuelles
- Un territoire en-dehors des aires d'attraction des pôles grands pôles urbains, ce qui autorise un développement endogène

Les menaces à rendre en compte

- Un parc immobilier d'entreprise peu développé
- Des difficultés de recrutement d'une main d'œuvre qualifiée : l'offre d'emplois est supérieure à la demande pour les filières bois, pierre et l'industrie agroalimentaire
- Un territoire éloigné des grands pôles économiques
- Une faible représentation des emplois salariés et un nombre d'emplois historiquement bas
- Un secteur tertiaire sous-représenté par rapport à la moyenne nationale
- Un secteur agricole en régression en nombre d'exploitations

Les enjeux et objectifs pour demain

Sous l'angle de son attractivité, le Parc du Haut-Languedoc présente un ensemble de forces et de faiblesses. Ces éléments, croisés avec les opportunités et menaces du territoire, révèlent des enjeux essentiels à relever pour structurer son développement futur. Il s'agit non seulement d'améliorer les conditions de vie pour les habitants et de rendre le territoire plus attrayant pour de nouveaux arrivants, mais aussi d'encourager l'implantation et la pérennisation des entreprises locales, tout en valorisant les ressources et savoir-faire qui font la richesse du Parc.

L'attractivité du territoire pour les habitants

Améliorer les conditions de vie de la population locale

- Améliorer l'offre en emplois locaux afin de faciliter l'accès à l'emploi pour les résidents
- Renforcer la structuration et l'offre de services sur le territoire à travers des outils comme le SCOT, les programmes Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir
- Améliorer l'accès à l'immobilier pour les habitants via des actions telles que la rénovation du parc immobilier (OPAH) et la gestion des résidences secondaires
- Optimiser le réseau de transport en commun sur l'ensemble du territoire avec des outils comme le Plan Mobilité (Pays HLV), le TAD (communautés de communes) et le transport d'intérêt local
- Lutter contre les déserts médicaux en déployant des contrats locaux de santé

Améliorer l'attractivité du territoire pour les nouveaux arrivants

- Avoir une stratégie de marketing territorial pour promouvoir une image de marque du territoire : une « destination parc », en valorisant le mode de vie rural « une vie d'autrefois », des activités de plein air variées
- Rendre la fiscalité locale attractive et la faire connaître
- Soigner l'accueil des nouveaux arrivants avec un pack d'installation complet (emploi, logement, cadre de vie, scolarisation, garde d'enfants) sous forme de guide et/ou d'espace d'accueil et des infrastructures comme des espaces de coworking pour les télétravailleurs venant de grandes métropoles

L'attractivité du territoire pour les entreprises et le développement des filières

Maintenir et développer les entreprises implantées sur le territoire

- Accompagner la transmission des entreprises locales en créant des groupes de travail entre élus, CCI et PETR pour identifier les entreprises, et en offrant des formations pour faciliter la reprise d'activités entre professionnels et/ou en créant des vocations auprès des jeunes (visites d'entreprises, forum des métiers du territoire)
- Améliorer la compétitivité des entreprises à travers des programmes d'accompagnement adaptés
- Attirer et fixer les salariés avec un package d'installation incluant des solutions pour les conjoints et les enfants

Attirer de nouveaux entrepreneurs

- Coupler l'accueil des nouveaux habitants avec celui des entreprises à travers des actions de marketing territorial
- Offrir de l'immobilier d'entreprise disponible en recensant les locaux (par la création d'un observatoire du foncier par exemple) et en mutualisant les outils de production dans un contexte de ZAN telles que les installations collectives
- Encourager la création d'entreprises en mettant en place des pépinières d'entreprises et en rendant la fiscalité locale plus attractive via les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

Améliorer les retombées économiques territoriales des entreprises et filières

- Relocaliser les filières clés, comme la filière bois
- Valoriser les savoir-faire locaux, en mettant en lumière des traditions artisanales et industrielles (filières minières, ferronnerie, tressage du genêt)
- Développer des activités économiques non délocalisables, telles que le thermalisme

La coopération territoriale et l'action économique

- Clarifier les compétences et les activités des acteurs du développement économique, notamment en définissant le rôle du Parc dans l'incubation de projets ou la structuration de filières
- Coordonner les interventions en matière de développement économique par la définition d'une politique commune du logement et l'organisation régulière de réunions sectorielles sur les filières clés (laine, pierre, bois, agroalimentaire)

Ainsi, le territoire possède un potentiel important, mais celui-ci reste à exploiter pleinement. La préservation de ses ressources naturelles, son cadre de vie agréable et sa localisation géographique en font un atout pour les habitants et les nouveaux arrivants.

Cependant, les défis liés à l'enclavement, à la dynamique économique défavorable et à un marché du travail peu attractif pour certaines filières nécessitent une action concertée. En relevant les enjeux identifiés, le territoire pourrait non seulement renforcer son attractivité pour les résidents, mais également pour les entreprises, et ainsi entrer dans une dynamique de développement durable et endogène, créatrice d'emplois et de richesse.

ANNEXE 1 – LA GESTION DES DECHETS

Le contexte réglementaire et politique relatif aux déchets

Sources : MTECT 2024, 2023, 2017, 2016, La Région Occitanie 2024

La prévention des déchets a été intégrée dans la législation française dès 1975. Cette démarche a pris de l'ampleur en février 2004 avec l'élaboration du premier Plan National de Prévention de la Production de Déchets, à l'initiative du ministère de l'Environnement. Ce plan a été suivi du Plan d'Actions Déchets 2009-2012, qui visait à réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant sur une période de cinq ans (2008-2013).

Depuis, la directive européenne 2008/98/CE sur les déchets impose aux États membres l'adoption de plans similaires. En France, cette exigence est intégrée dans la législation nationale par l'article L. 541-11 du Code de l'environnement.

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe un ensemble d'objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets, notamment :

- Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2020, par rapport aux chiffres de l'année 2010
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière, pour atteindre les taux respectifs de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse
- Valoriser sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020
- Réduction de la mise en décharge de 50 % à l'échéance 2025 par rapport à 2010

D'autres objectifs de la LTECV sont par la suite renforcés :

- Depuis juillet 2016, les professionnels ont pour obligation le tri 5 flux (bois, papier-carton, plastique, métal, verre)
- La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et l'ordonnance associée, adoptées respectivement en février 2020 et en juillet 2020, visent à transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter), en une économie circulaire.

Elles renforcent les dispositions prises en faveur du tri des déchets, via notamment l'obligation du tri à la source et de collecte séparée pour les professionnels, avec l'obligation de trier dès 2021 les fractions minérales et le plâtre pour les déchets de la construction et de la démolition et, à partir du **1^{er} janvier 2025**, l'obligation de trier les déchets textiles pour tous les professionnels

- Depuis le **1^{er} janvier 2024**, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne les professionnels comme les particuliers

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 fixe les orientations stratégiques pour la prévention des déchets en France, s'inscrivant dans le cadre du droit européen et du Code de l'environnement, et vise à mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés pour réduire les déchets et favoriser une économie circulaire plus durable.

En réponse aux évolutions législatives récentes (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publié en février 2020) et des nouveaux objectifs européens fixés par les directives (UE) 2018/850, 2018/851 et 2018/852, et suite au bilan mitigé du précédent PNPD (2014-2020), les objectifs ont été revus à la hausse :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030
- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite
- Atteindre 5 % du tonnage des déchets ménagers en réemploi et réutilisation
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire
- La fin des emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040

Pour cela, le plan est structuré en 5 axes et 47 mesures :

- Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services :
 - Encourager l'éco-conception
 - Impliquer les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)
- Allonger la durée d'usage des produits :
 - Faciliter l'entretien et la réparation des produits
 - Rendre la réparation plus accessible pour les consommateurs
- Développer le réemploi et la réutilisation :
 - Soutenir les filières de réemploi y compris les structures de l'économie sociale et solidaire
 - Améliorer l'accès aux gisements de réemploi pour les produits ménagers et les matériaux du bâtiment
- Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets :
 - Réduire la consommation de produits à usage unique, notamment ceux en plastique
 - Combattre le gaspillage, y compris alimentaire
- Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets :
 - Utiliser les politiques territoriales d'économie circulaire
 - Promouvoir la commande publique éco-responsable

Ce plan national vient compléter le dispositif régional prévu par la loi NOTRe⁸⁹, à travers les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, plus détaillés.

En effet, en 2015, la loi NOTRe a confié aux régions la compétence de la planification de la prévention, de la gestion des déchets et d'économie circulaire.

La Région Occitanie élabore donc un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) avec tous les acteurs du territoire. Ce document d'orientation coordonne sur 12 ans les actions à mettre

⁸⁹ Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi n°2015-991 du 7 août 2015

en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets. Il est intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET⁹⁰). Le PRPGD comprend un Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC). En vigueur depuis le 14 novembre 2019, le PRPGD fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA), soient - 63 kg par habitant/an
- Réduire de 30 % les quantités de déchets mis en décharge
- Réduire de 20% les déchets verts apportés en déchèterie
- Réduire les quantités de déchets d'activités économiques
- Réduire de 50 % les biodéchets présents dans les Ordures Ménagères résiduelles
- Stabiliser les quantités de déchets dangereux collectés
- Améliorer les collectes sélectives, en vue de leur valorisation, avec pour objectifs par habitant et par an : +16% pour le verre, + 14% pour les emballages et le papier, + 7% pour le textile, et + 12% pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Recycler 55 % des déchets non dangereux des ménages et des entreprises
- Valoriser 70% des déchets du BTP
- Atteindre 22% de la population couverte par une fiscalité par foyer au volume ou au poids (tarification incitative)

⁹⁰ Pour rappel, les Chartes de PNR, les Plans Climat-Énergie Territoriaux, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans de Déplacements Urbains, et les PLU(i) en l'absence de SCOT devront prendre en compte les orientations générales définies par les SRADDET.

La compétence déchet sur le territoire

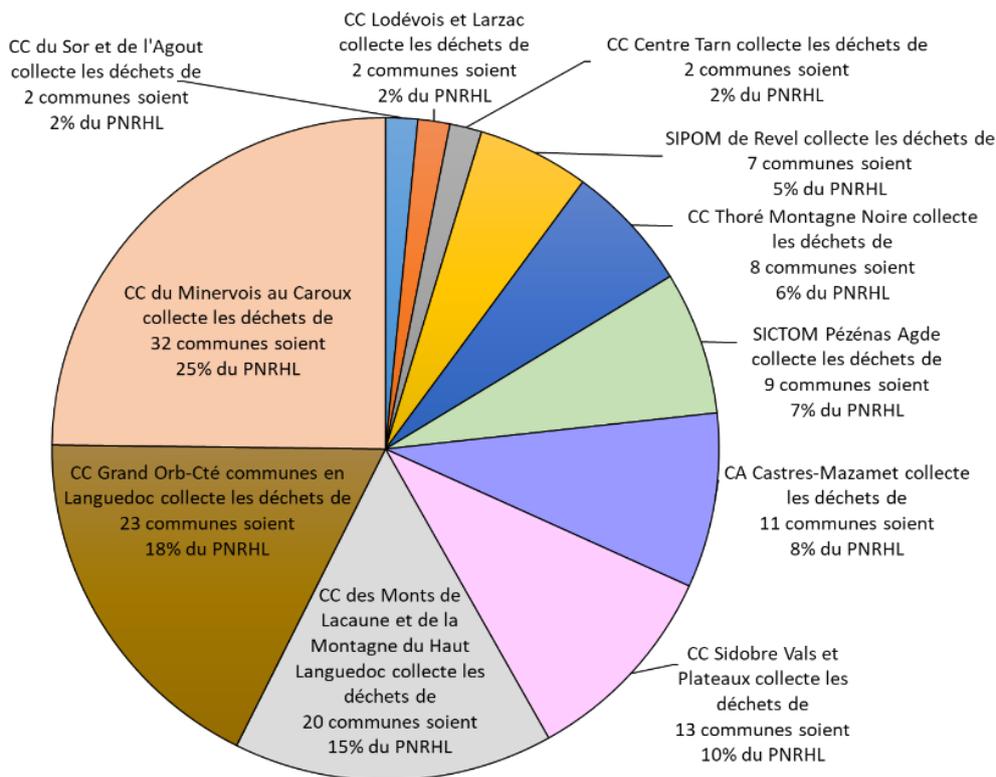
Sources : ORDECO 2021, INSEE 2024

Les opérations de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont exercées par 9 intercommunalités et 2 syndicats sur le territoire d'étude :

- le SICTOM Pézenas Agde pour les communes de l'intercommunalité Avant-Monts à l'Est
- le SIPOM de Revel pour certaines des communes de l'intercommunalité du Sor et de l'Agout et les communes de l'intercommunalité du Lauragais Revel Sorèzois à l'Ouest

Un quart de la collecte est mené par la communauté de communes du Minervois au Caroux, suivie de celles de Grand Orb-Communauté de communes en Languedoc et celle des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

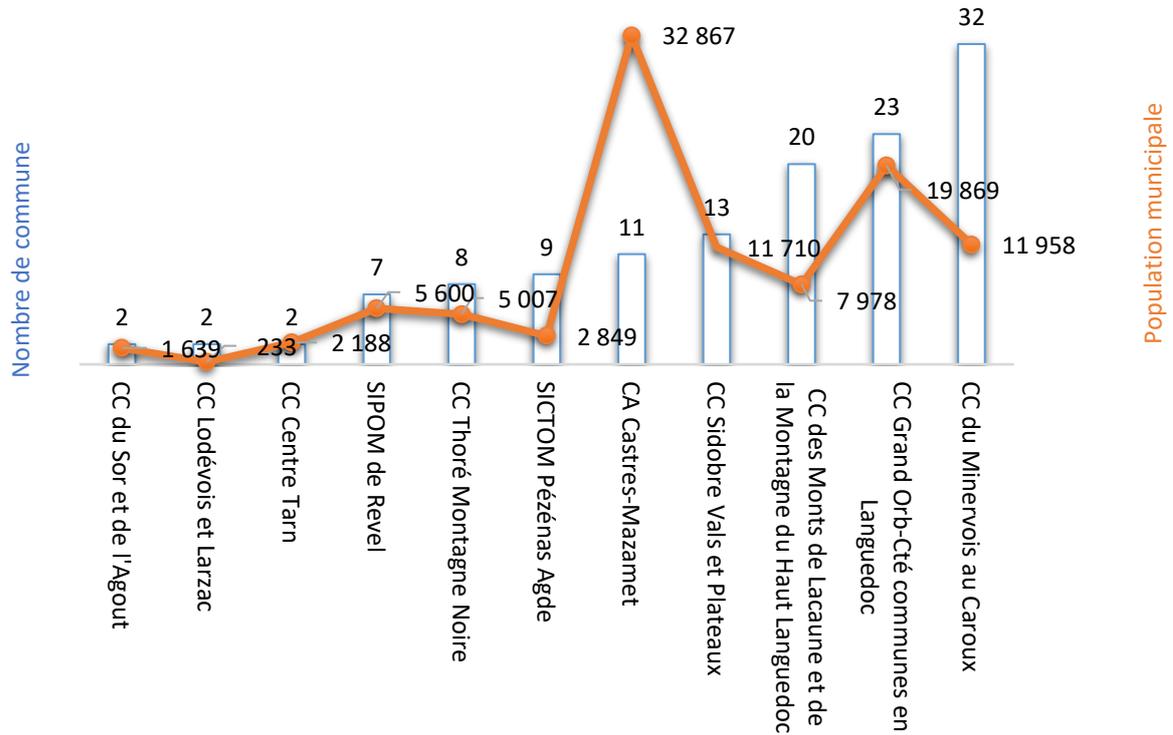
Répartition de la compétence collecte des déchets sur le périmètre d'étude en 2023, en % :



Sources : ORDECO 2021, INSEE 2024

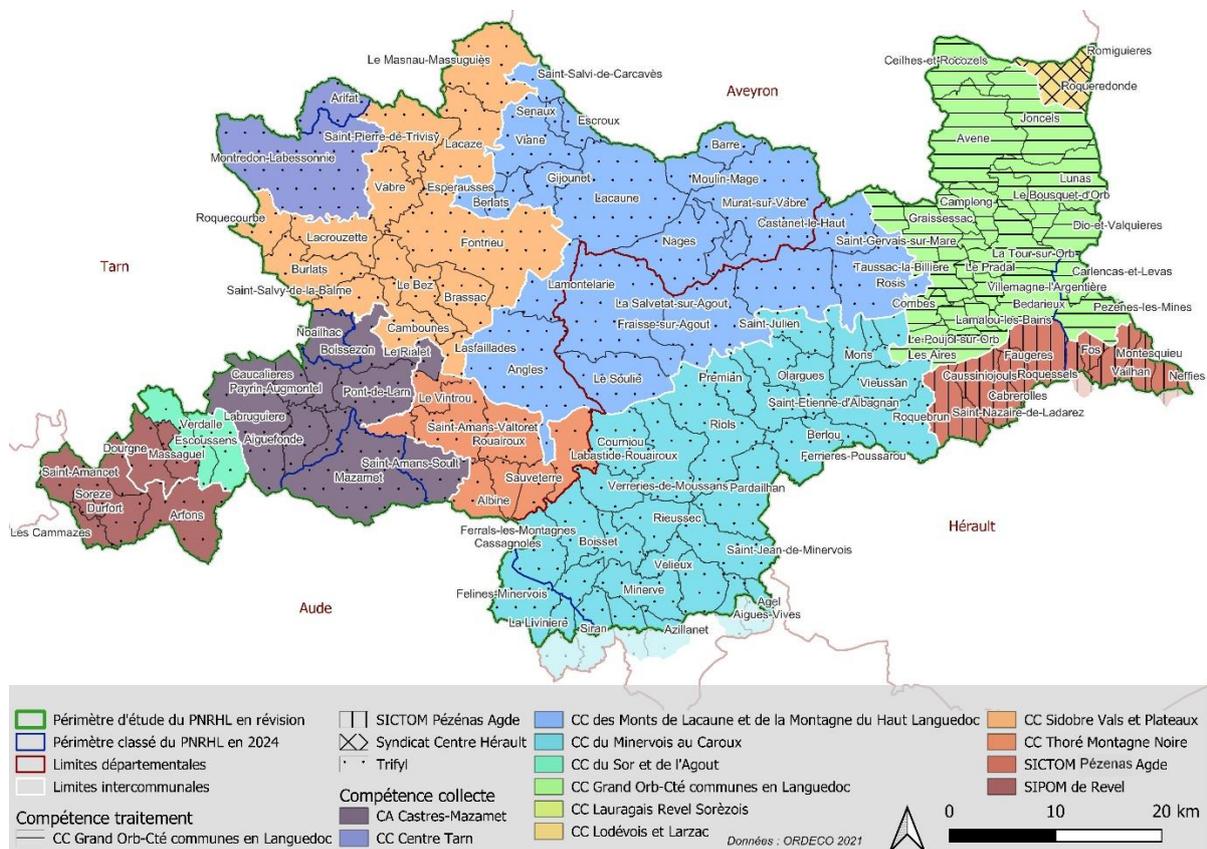
Si le nombre d'habitants est en lien avec le volume de déchets produits, il ne l'est pas avec le nombre de communes par intercommunalités (exemple de l'agglomération de Castres-Mazamet).

Nombre d'habitants et de communes par structure en charge de la collecte des déchets sur le territoire en 2024 :



Données INSEE 2024

La distribution des compétences collecte et traitement des déchets sur le territoire en 2023 :



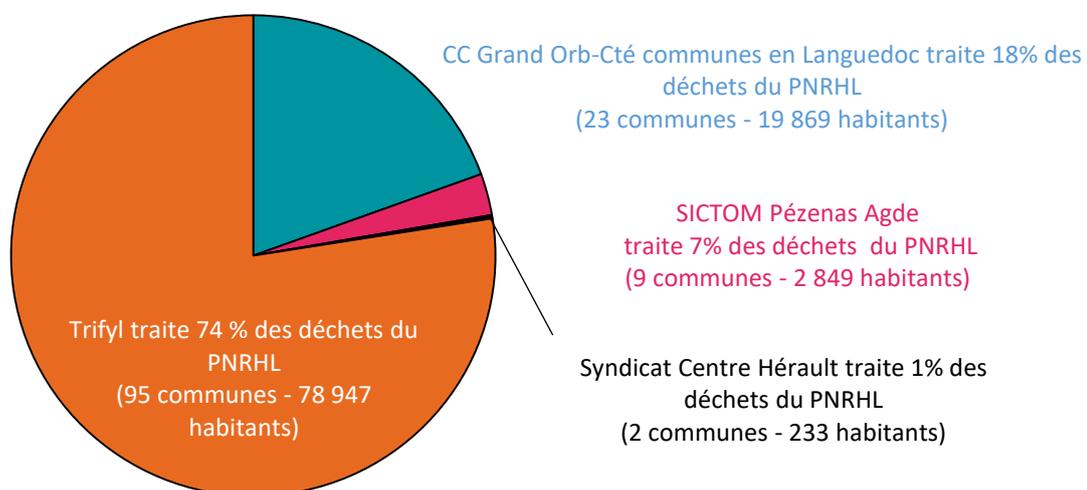
Sur le territoire, la collecte des DMA s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement, avec des modalités variant selon les opérateurs. Cependant, l'objectif reste le même : réduire les déchets conformément aux différents programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2027, élaborés par les intercommunalités⁹¹.

Par exemple, en Centre Tarn, la collecte hebdomadaire concerne tous les déchets placés dans des conteneurs collectifs. En revanche, au sein de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, la collecte des ordures ménagères s'effectue également chaque semaine, tandis que celle des emballages recyclables, en porte-à-porte, a lieu tous les 15 jours. Cette intercommunalité propose aussi des conteneurs enterrés accessibles en continu. De plus, les habitants ne disposant pas de composteurs peuvent placer leurs biodéchets dans des sacs orange, à déposer à côté des sacs d'ordures ménagères le jour de la collecte.

Les actions de sensibilisation et les outils pour réduire la production de déchets non recyclables sont nombreux. Parmi eux, on trouve des cartes interactives des points de tri (ordures ménagères, emballages, verre, textiles) et des déchetteries fixes, des ambassadeurs du tri, des infolettres, ou encore l'évolution de la tarification. Par exemple, depuis janvier 2024, la communauté de communes du Minervois au Caroux a mis en place une redevance incitative pour encourager l'ensemble de ses usagers à améliorer le tri de leurs déchets et réduire la part des ordures ménagères résiduelles. Elle propose également des composteurs à tarif préférentiel pour les biodéchets des particuliers, ou des communes volontaires, et met à disposition de la population des broyeurs portatifs pour les déchets verts.

Sur le territoire d'étude, le traitement des déchets est essentiellement assuré par Trifyl (74%) puis par l'intercommunalité Grand Orb (18%), suivie du SICTOM (7%) et enfin du Syndicat Centre Hérault à hauteur de 1%.

Répartition de la compétence traitement des déchets sur le périmètre d'étude en 2023, en % :



Sources : ORDECO 2021, INSEE 2024⁹²

⁹¹ L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement, et doivent contenir des objectifs de réduction des quantités de déchets et des mesures mises en place pour les atteindre. Les articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'environnement précisent le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

⁹² Données concernant la population municipale

Côté structures de traitement des déchets ménagers et assimilés, le territoire d'étude compte trois plateformes de compostage de boues : celle de Lunas (exploitée par Compost Environnement), celle de Saint-Amans-Soult (gérée par l'entreprise Délainage de Sebastopol) et celle de Pont-de-l'Arn (exploitée par Sede Environnement).

Le seul centre de tri des déchets issus de la collecte sélective sur le territoire se trouve à Labruguière et est exploité par Trifyl. Cette même entreprise gère également, à Labruguière, la seule plateforme de compostage des déchets verts du territoire.

En ce qui concerne les déchèteries, seule la déchèterie Pro Lopez SARL, située sur la commune de La Tour-sur-Orb, est accessible uniquement aux professionnels. Les 16 autres sont ouvertes aux habitants comme aux professionnels de leur périmètre.

Dans l'Hérault, elles sont situées sur les communes de Bédarieux, Lunas, Aigues-Vives, Olargues, Ferrals-les-Montagnes, Saint-Pons-de-Thomières, La Salvetat-sur-Agout, Saint-Etienne-Estréchoux, Saint-Pierre-de-Trivisy.

Dans le Tarn, elles se trouvent sur les communes de Anglès, Aussillon, Brassac, Labastide-Rouairoux, Labruguière, Lacaune et Saint-Amans-Soult.

Pour ce qui est des installations de stockage de déchets inertes, 7 installations sont recensées sur le territoire, dont 5 gérées par des exploitants de carrières, de centrales d'enrobé ou d'entreprises de terrassement (à Burlats, Lacaune, Saint-Etienne-Estréchoux, Saint-Salvy-de-la-Balme, Riols, Fraisse-sur-Agout et La Tour-sur-Orb).

L'entreprise de terrassement située à Riols gère également une plateforme de recyclage de ces déchets inertes, tout comme la SAS Carrières de la Montagne Noire située à Dourgne.

Les installations de traitement des déchets dangereux en Occitanie, répertoriées dans le cadre de l'inventaire GERE⁹³ 2020, regroupent différentes catégories : les sites de traitement ces déchets dangereux et les installations dédiées au Tri, Transit, Regroupement et Pré-traitement (TTRP). Seuls les déclarants GERE 2020 sont représentés, à l'exception des centres de gestion et de démantèlement des VHU (véhicules hors d'usage) et des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Parmi ces installations, sur le territoire, on trouve :

- la S.A.S. DUO SUD à Labruguière (activité de tri, transit et regroupement pré-traitement)
- SEVIA à Bout-du-Pont-de-Larn (activité de tri, transit, regroupement)
- la S.A.R.L. Entreprise Lopez à La Tour-sur-Orb (activité de stockage de déchets amiantés)

À proximité, SEPS à Revel est spécialisée dans le traitement biologique des terres contaminées.

⁹³ La GERE⁹³ est un inventaire national des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux et de la production/traitement des déchets dangereux et non-dangereux.

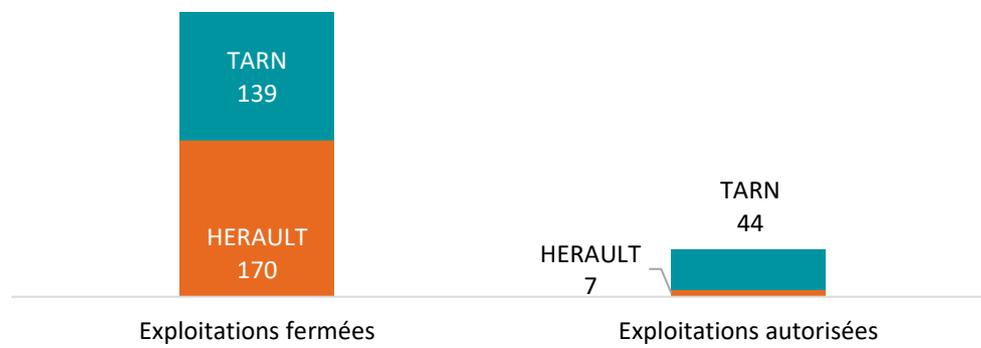
ANNEXE 2 – L'EXTRACTION DU SOUS-SOL

Source : BRGM 2024, DREAL 2024

Les carrières en activité

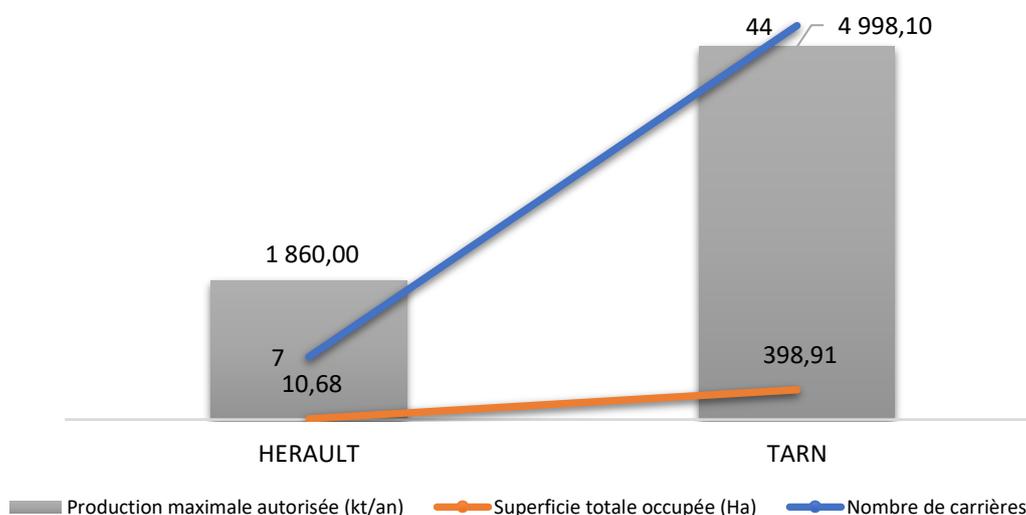
L'exploitation du sous-sol représente une activité ancienne et structurante du territoire. Avec un total de 360 sites répertoriés, elle témoigne d'une histoire riche mais en grande partie révolue. Aujourd'hui, 309 sites sont fermés, principalement dans l'Hérault, tandis que 51 sites demeurent en activité, majoritairement situés dans le Tarn. Ces sites actifs, bien que peu nombreux, jouent encore un rôle important dans l'approvisionnement en matériaux nécessaires aux projets d'aménagement territorial et même au-delà. La carte de leur répartition sur le territoire est placée dans le paragraphe suivant (Les gisements d'intérêt national et régional).

Statut des sites d'extraction référencés dans le périmètre d'étude en 2024 :



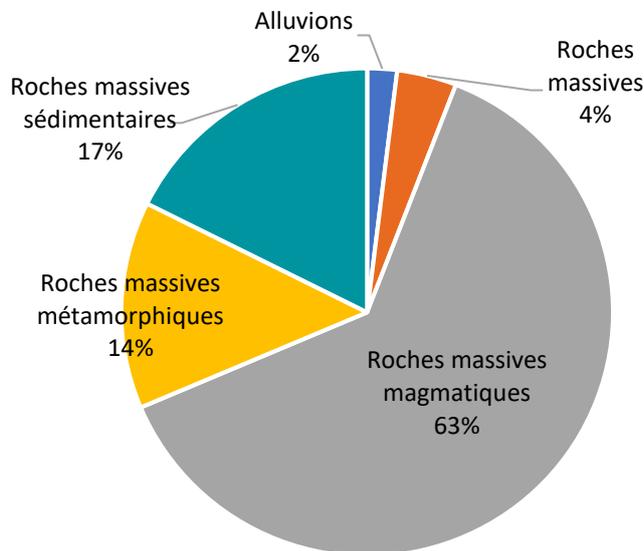
Malgré leur faible empreinte spatiale – seulement 0,12 % du territoire étudié, soit 409 hectares sur un total de 330 675 hectares – ces carrières affichent une capacité de production importante. Leur potentiel maximal atteint 6 858,10 kilotonnes par an, ce qui leur confère une place essentielle dans le soutien aux besoins régionaux, notamment pour la construction et les travaux publics.

Surface occupée et production maximale autorisée pour l'ensemble des carrières en activité sur le territoire en 2024 :



Dans le Tarn, où se concentre la majorité des sites actifs, toutes les carrières fonctionnent à ciel ouvert, sauf une, située sur la commune de Payrin-Augmontel, qui est exploitée en eau.

Part des différentes roches exploitées sur le territoire d'étude en 2024 :

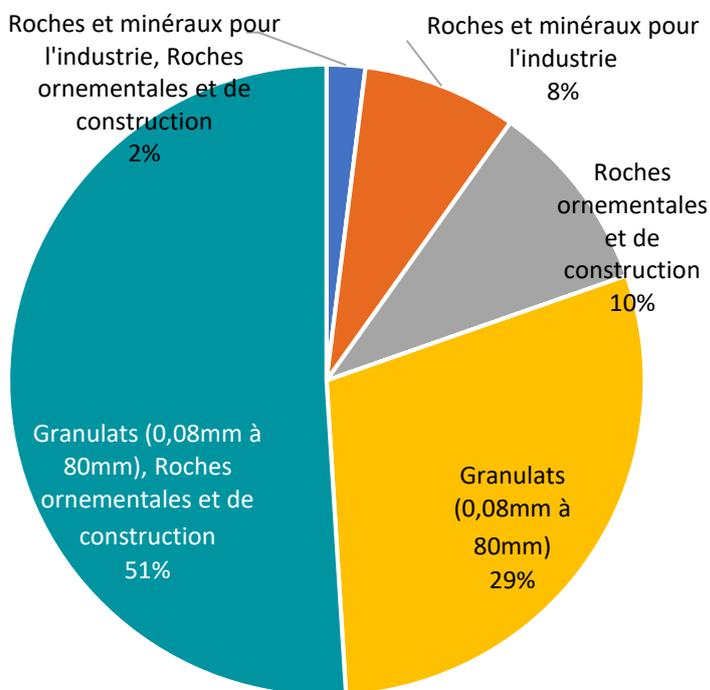


Les matériaux issus des carrières témoignent de la diversité géologique du territoire. Parmi les ressources exploitées, 63 % proviennent des roches magmatiques massives, telles que les granits et granitoïdes, mais aussi les diorites, dolérites et diabases. Ces roches, réputées pour leur solidité, sont souvent utilisées pour les infrastructures lourdes et les aménagements durables.

Les roches sédimentaires, comme les calcaires et dolomies, représentent 17 % des extractions, tandis que les roches métamorphiques, telles que le gneiss, les marbres ou encore les schistes ardoisiers, constituent 14 % de la production.

Moins exploitées, les roches massives argileuses (4 % produits par deux carrières) et les alluvions (2 %, principalement des sables et graviers extraits par une carrière à Payrin-Augmontel) complètent cette diversité.

Part des différentes roches exploitées sur le territoire d'étude en 2024 :



Dans certains cas, les carrières exploitent des gisements aux usages mixtes.

La finalité des matériaux extraits reflète leur importance pour différents secteurs économiques.

Plus de trois quarts des ressources sont destinées à la production de granulats, indispensables à la construction de routes, bâtiments et autres infrastructures publiques.

Par ailleurs, une part non négligeable alimente l'industrie pour des usages spécialisés, ou encore la fabrication de roches ornementales et de construction, prisées pour leur esthétique et leur durabilité.

Les 51 carrières en activité en 2024 sur le territoire d'étude :

Exploitant	Commune	Substance extraite	Produit	Année de fin d'autorisation d'exploitation	Production maximale autorisée (kt/an)
CARRIERES DE LAMALOU	AIRES(LES)	Calcaire	Granulats (0,08mm à 80mm)	2034	500,0
TERRES CUITES D'OCCITANIE	ALBINE	Roches argileuses	Roches et minéraux pour l'industrie	2033	3,0
RICARD GRANITS	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2045	6,3
SARL GRANITARN CARRIERES	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2029	20,0
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS HERVE BONNERY	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm)	2031	6,9
SARL GRANITARN CARRIERES	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2029	14,0
CARRIERES D'OCCITANIE	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2029	150,0
EXPLOITATION FOURNIAL FRANCIS	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2030	3,0
SARL GRANITARN CARRIERES	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2029	20,0
SARL LES GRANITS DE SEPT FAUX	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2029	7,2
BEN JOSEPH	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2046	450,0
CAMBESSE GRANITS	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2039	200,0
LES GRANITS DE SEPT-FAUX	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2038	3,9

Exploitant	Commune	Substance extraite	Produit	Année de fin d'autorisation d'exploitation	Production maximale autorisée (kt/an)
MENOU RENE ET FILS	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2032	1,2
REGI GRANITS	BURLATS	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2041	10,0
CARRIERE DE CAMBOUNES	CAMBOUNES	Calcaire	Granulats (0,08mm à 80mm)	2049	300,0
CARRIERE DE CARLENCAS	CARLENCAS-ET-LEVAS	Dolomie et calcaires dolomitiques	Roches et minéraux pour l'industrie	2033	50,0
MEAC	CARLENCAS-ET-LEVAS	Dolomie et calcaires dolomitiques	Roches et minéraux pour l'industrie	2032	30,0
CARRIERES DE LA MONTAGNE NOIRE	DOURGNE	Calcaire	Granulats (0,08mm à 80mm)	2043	450,0
SARL ARDOISIERE DE DOURGNE	DOURGNE	Schiste ardoisier	Roches et minéraux pour l'industrie, Roches ornementales et de construction	2029	30,0
ITALMARBLE POCAI	FELINES-MINERVOIS	Marbres	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2024	5,0
CARAYON TARN	GIJUNET	Calcaire	Granulats (0,08mm à 80mm)	2054	3,0
GARENQ	LACAUNE	Dolérite, diabase	Granulats (0,08mm à 80mm)	2038	50,0
GARENQ	LACAUNE	Schiste ardoisier	Granulats (0,08mm à 80mm)	2031	20,0
CARRIERE DU SIDOBRE	LACROUZETTE	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2029	25,0
LES FILS DE SEVERAC LOUIS	LACROUZETTE	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2032	1,0
CARRIERES LES VERGNES	LACROUZETTE	Granites et granitoides	Roches ornementales et de construction	2044	480,0
ENTREPRISE BESSAC	MONTREDON-LABESSONNIE	Dolérite, diabase	Granulats (0,08mm à 80mm)	2044	10,0
BESSAC TRAVAUX PUBLIC	MONTREDON-LABESSONNIE	Diorite	Granulats (0,08mm à 80mm)	2025	150,0
ENTREPRISE CARCELLIER	MONTREDON-LABESSONNIE	Dolérite, diabase	Granulats (0,08mm à 80mm)	2038	9,5

Exploitant	Commune	Substance extraite	Produit	Année de fin d'autorisation d'exploitation	Production maximale autorisée (kt/an)
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS CALAS	PAYRIN-AUGMONTEL	Sables et graviers alluvionnaires	Granulats (0,08mm à 80mm)	2025	300,0
GRANIER INDUSTRIE DE LA PIERRE	ROSIS	Gneiss	Roches ornementales et de construction	2034	30,0
Société d'Exploitation des Carrières d'Ardoises et de Marbres (SECAM)	SAINT-AMANCET	Calcaire	Granulats (0,08mm à 80mm)	2042	6,9
SAINT-GOBAIN - TERREAL	SAINT-AMANS-SOULT	Roches argileuses	Roches et minéraux pour l'industrie	2034	135,0
SAMAC	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Marbres	Roches ornementales et de construction	2023	45,0
CARAYON LANGUEDOC S.A.S.	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Quartzite	Granulats (0,08mm à 80mm)	2043	1200,0
CAMBESSE GRANITS	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2043	450,0
FABRES REMY	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2032	6,3
SARL GRANITARN CARRIERES	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Roches ornementales et de construction	2035	45,0
CARRIERES DE FRANCE	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2022	350,0
JACOB RICHARD	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2022	45,0
SARL LES GRANITS DE SEPT FAUX	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2046	250,0
CARRIERES PLO	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2035	14,0
CARRIERES ARNAUDEAU	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2030	500,0

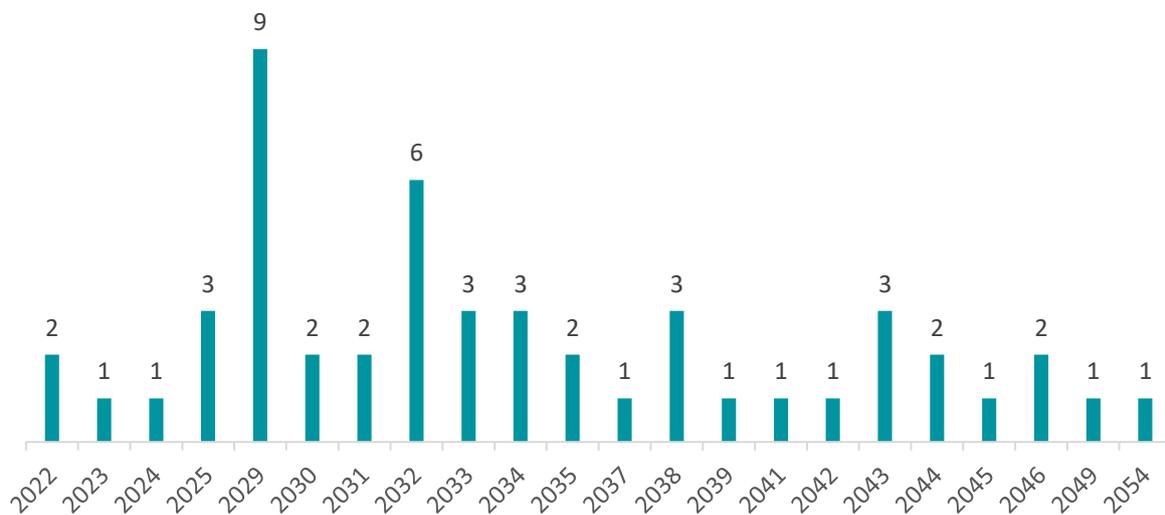
Exploitant	Commune	Substance extraite	Produit	Année de fin d'autorisation d'exploitation	Production maximale autorisée (kt/an)
CARRIERES PLO	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Roches ornementales et de construction	2025	45,0
BENNE JEAN-PIERRE	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2032	5,3
MENOU RENE ET FILS	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2032	18,0
CARRIERES PLO	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2033	300,0
JACOB RICHARD	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	Granites et granitoides	Granulats (0,08mm à 80mm), Roches ornementales et de construction	2029	70,0
MORILLON CORVOL SUD-OUEST	SOREZE	Calcaire	Granulats (0,08mm à 80mm)	2029	3,6
MILHAU	VIANE	Calcaire	Granulats (0,08mm à 80mm)	2037	30,0

La cessation d'activité des carrières

Le territoire compte 51 carrières actives, selon la base de données du BRGM 2024. Cependant, en examinant les dates de fin des autorisations d'exploitation, certaines apparaissent comme expirées. Plusieurs explications sont possibles, à la lumière des données fournies par les services de la DREAL Occitanie :

- Pour deux carrières, l'activité est suspendue, soit en raison d'une mise en œuvre de la remise en état, soit à la suite d'une procédure de liquidation judiciaire
- Pour les autres, il est probable que l'arrêté préfectoral de renouvellement de leur autorisation d'exploitation n'ait pas encore été finalisé ou officiellement enregistré

L'arrivée à terme de l'autorisation d'exploitation pour les 51 carrières actives du territoire en 2024 :



La remise en état des sites après exploitation est une obligation juridique instaurée par la loi du 2 janvier 1970, modifiant le Code minier, qui introduit le principe de réhabilitation des sites miniers et des carrières. Depuis, plusieurs textes de référence ont précisé les modalités de cette obligation, notamment en fonction des caractéristiques et de l'implantation des carrières.

Ces dispositions sont désormais intégrées dans le Code de l'environnement, notamment via les articles R. 512-30 et R. 512-35, ainsi que R. 512-39-1 à R. 512-39-6, applicables depuis le décret du 12 octobre 2007.

Pour les carrières du territoire, les projets de réaménagement sont variés. Cependant, aucun plan spécifique n'a encore été défini pour trois d'entre elles. Pour les autres, les aménagements paysagers constituent la principale orientation, prévue pour 22 carrières.

Parmi elles :

- 18 sites prévoient des réaménagements sans précision particulière, probablement centrés sur une mise en valeur esthétique et fonctionnelle du site
- 4 sites intègrent spécifiquement la création de plans d'eau, conçus pour favoriser la biodiversité ou répondre à des usages futurs
- 3 sites se distinguent par une orientation résolument écologique, avec des réaménagements axés sur la restauration des habitats naturels et la préservation de la biodiversité locale

Les carrières prévoyant un remblaiement sont relativement peu nombreuses.

Deux d'entre elles seront entièrement remblayées, dont une bénéficiera d'une attention particulière grâce à un projet de réaménagement écologique.

Deux autres sites combinent le remblaiement avec un réaménagement paysager d'envergure, intégrant des objectifs à la fois environnementaux et esthétiques.

Un total de 12 carrières intégreront la création de plans d'eau, présentant un fort potentiel pour des usages diversifiés :

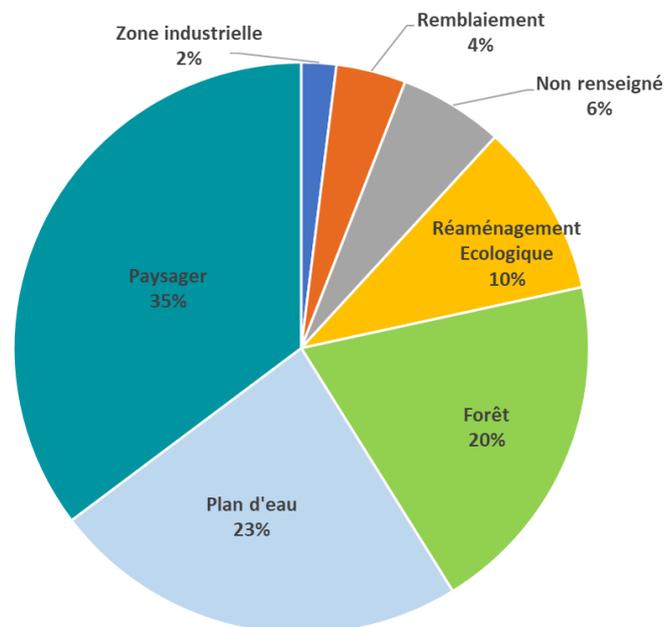
- L'un de ces sites sera aménagé en base de loisirs, offrant ainsi un espace attractif pour les activités récréatives et touristiques
- Les autres plans d'eau, bien que leur usage final ne soit pas détaillé, pourraient contribuer à la régulation hydrique ou à la création d'habitats aquatiques favorables à la faune et la flore locales

Enfin, certains sites envisagent des reconversions spécifiques :

- La création d'une zone industrielle sur un site, répondant à des objectifs de développement économique local
- Des plantations forestières sont également prévues (pour 10 carrières), avec un des projets centré sur un réaménagement écologique et un autre combinant une partie remblayée et une couverture forestière

La diversité des options, allant des espaces naturels restaurés aux infrastructures récréatives ou industrielles, reflète une approche globale visant à transformer ces espaces en véritables atouts pour le territoire. Cependant, la réalisation de ces projets nécessitera un suivi rigoureux et une coordination étroite entre les acteurs locaux pour garantir leur pérennité et leur réussite.

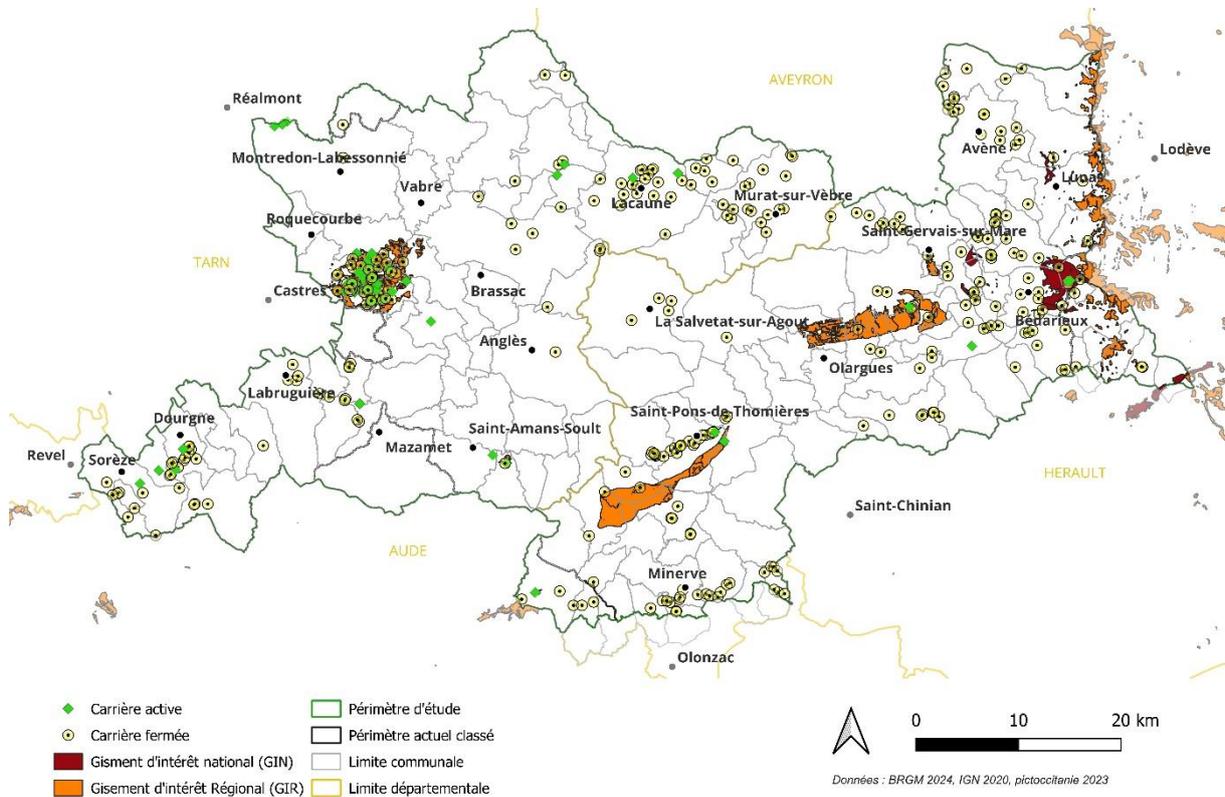
Le réaménagement envisagé post-exploitation pour les 51 carrières actives du territoire d'étude en 2024 :



Les gisements d'intérêt national et régional

D'autres gisements seront à prendre en compte dans le cadre de leur potentielle exploitation sur le territoire : les GIN et les GIR.

Répartition des carrières et des gisements d'intérêt national et régional sur le territoire en 2024 :



Un gisement est qualifié d'intérêt national (GIN) lorsqu'il présente une importance particulière pour plusieurs raisons :

- Faible disponibilité des substances ou matériaux à l'échelle nationale
- Dépendance significative des activités essentielles aux besoins des consommateurs vis-à-vis des substances ou matériaux extraits de ce gisement
- Difficulté de substitution de ces substances ou matériaux par d'autres ressources naturelles ou synthétiques produites en France de manière soutenable

Plusieurs gisements d'intérêt national ont été identifiés en partie ouest du périmètre d'étude. Parmi eux, on trouve les gisements de carbonates autour de Bédarieux, les gisements de gypse situés entre Lunas et Joncels, ainsi que les gisements de barytine entre Le Pradal et Taussac-la-Billière.

En outre, la commune de Lunas abrite également un gisement de gypse, tout comme d'autres communes telles qu'Hérépian, Villemagne-l'Argentière, Lunas et Joncels.

Un gisement est classé d'intérêt régional (GIR) lorsqu'il présente un intérêt particulier à l'échelle locale ou régionale, en raison de la faible disponibilité régionale de la substance qu'il contient ou de sa proximité géographique avec les bassins de consommation. Ce type de gisement doit répondre à au moins un des critères suivants :

- Dépendance élevée d'une activité régionale aux matériaux ou substances de ce gisement, dans des secteurs répondant à des besoins peu évitables des consommateurs
- Intérêt patrimonial lié à l'importance de la transformation ou de l'utilisation des matériaux pour préserver le patrimoine architectural, culturel ou historique de la région⁹⁴

Sur le territoire, plusieurs gisements d'intérêt régional ont été identifiés. Parmi ceux-ci, on trouve un gisement de basaltes et leptynites situé à Villemagne-l'Argentière, ainsi que toute la frange ouest du territoire.

D'autres gisements de roches ornementales et de construction sont présents, notamment de Saint-Vincent-d'Olargues à Combes, dans le Sidobre, ou encore à Féline-Minervoises et de Ferrals-les-Montagnes à Saint-Pons-de-Thomières.

Ces gisements, qui sont potentiellement exploitables, doivent être considérés en relation avec les sites d'intérêt patrimonial du territoire. En effet, bon nombre de ces gisements se trouvent dans des ensembles paysagers remarquables ou des espaces naturels sensibles, ce qui soulève des enjeux importants pour leur exploitation et leur préservation.

⁹⁴ Source : DREAL Normandie 2017 : [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/notesynthesegim.pdf](https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/notesynthesegim.pdf)